French West Africa

Le Haut-Sénégal et Niger.


STANFORD LIBRARIES

[illegible]

Le

Haut-Sénégal et Niger

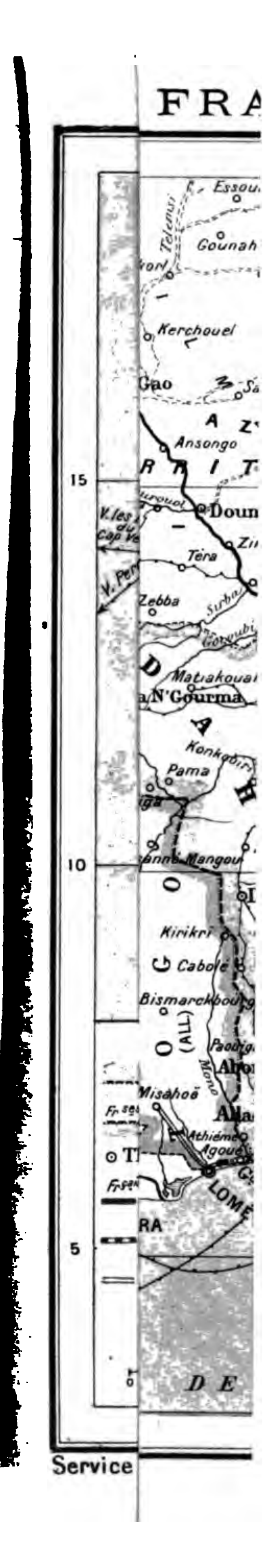


GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

NOTICES
PUBLIÉES PAR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
A L'OCCASION
de l'Exposition Coloniale de Marseille

Le
Haut-Sénégal
et
Niger

ÉD. CRÉTÉ
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE
CORBEIL (S.-ET-O.)
—
1906


FRA
Gounah
Telemsi
Kerchouel
Gao
Ansongo
15
Tera
Zebba
Sirba
Matiakouai
Konkobiri
Pama
10
Kirikri
Cabole
Bismarckbourg
(ALL)
Mono
Misahoë
Athiémé
Agoué
LOME
5
Service

PREMIÈRE PARTIE

ORIGINES, FORMATION, CONQUÊTE, OCCUPATION

CHAPITRE PREMIER

HISTORIQUE

PREMIERS VOYAGES A L'INTÉRIEUR DU SOUDAN

Bien que l'histoire du Soudan ne commence réellement pour nous qu'à partir de l'occupation de ces régions par nos troupes en 1881, il convient néanmoins de réserver, dans l'exposé de la formation de cette immense colonie, une place importante aux travaux des vaillants explorateurs, Français pour la plupart, qui ont parcouru ces territoires à une époque plus ou moins lointaine, alors qu'il n'existait là qu'un ensemble confus de tribus indépendantes, foyers d'agitations et de guerres continuelles.

Voyages à Tombouctou. — C'est la ville de Tombouctou qui paraît avoir été, de tous temps, l'objectif des explorations à l'intérieur. Tombouctou passait pour l'une des cités les plus commerçantes de l'Afrique et le fanatisme musulman en avait toujours écarté les chrétiens; aussi la regardait-on comme une espèce de ville sainte. — Bien qu'on exagérât l'importance de ce centre mystérieux, Tombouctou, située près du grand coude du Niger et aux confins du Sahara, est la station principale des caravanes qui vont de l'Afrique du Nord au Soudan. — On sait que les Portugais ont pénétré dans la cité soudanaise au XVe siècle et que, vers la même époque, le géographe arabe *Léon l'Africain* l'avait également visitée. — Vers 1630 un matelot français, *Paul Imbert*, pris par les Arabes à la suite d'un naufrage, fut vendu comme esclave et amené à Tombouctou. Depuis, diverses tentatives pour y pénétrer furent faites, mais sans

Parti de Freetown le 22 mai 1827, vêtu d'un costume arabe, il se dirigea vers le Fouta avec cinq Mandingues auxquels il se donna comme musulman, emportant simplement un peu de poudre, du papier, des verroteries, des couteaux, du corail, des miroirs, de l'ambre et quelques pièces de Guinée, avec deux boussoles de poche, les feuilles d'un coran et une petite pharmacie de voyage. Il franchit le Bafing et le Tankisso et, se dirigeant vers le Sud-Est, il atteignit, à Kouroussa, le Niger qu'il traversa en pirogue et se joignit à une caravane qui allait à Kankan. De là, traversant les forêts du Ouassoulou, il arriva à Timé où les fatigues endurées par le voyage le retinrent pendant cinq mois. Parti de Timé le 9 janvier 1828, avec une caravane de Mandingues, il traversa Tangrela, Bangoro, Debena, Toumané, Kouara et Gollia. Le 11 mars il entrait à Djenné; puis il gagna le lac Débo et, le 19 avril, il arrivait à Kabara, port de la ville de Tombouctou qu'il visitait le lendemain 20 avril. « En entrant dans cette cité mystérieuse, dit-il, je fus saisi d'un sentiment inexprimable de satisfaction; je n'avais jamais éprouvé une sensation pareille et ma joie était extrême... » La ville avait, d'après Caillé, alors 1 200 habitants environ. Caillé ne resta que 14 jours à Tombouctou. Il quitta cette ville avec une caravane de six cents chameaux qui se dirigeait vers le Maroc. Il mit trois mois à franchir le Sahara en traversant successivement le Tadjakant, El Draah et le Tafilet. Le 12 août, Caillé était à Fez, et le 7 septembre à Tanger. — Ce vaillant et énergique explorateur eut le chagrin de voir émettre des doutes sur la réalité de son voyage, et ce n'est qu'un quart de siècle plus tard que les assertions de Caillé furent confirmées d'une façon éclatante par le Hambourgeois *Barth*, qui parvint lui aussi à Tombouctou (1858) et put vérifier ainsi l'exactitude absolue du récit de son prédécesseur. Mais ce dernier, mort à 39 ans, n'avait pu assister à sa glorieuse réhabilitation.

Anne Raffenel. — Ce n'est que 18 ans après le retour de Caillé en France qu'un autre Français, Anne Raffenel, songea à pénétrer jusqu'au Soudan. Après avoir exploré une partie du bassin de la Falémé vers Kéniéba, il tenta la traversée du conti-

1° La jonction du Haut-Sénégal au Haut-Niger par une ligne de postes;

2° Possibilité d'utiliser ces voies pour faire un commerce important tout le long du Niger.

Suivant les instructions du général *Faidherbe*, Mage parvint à Médine puis à Bafoulabé en remontant le Sénégal. Après avoir pris un lever topographique de Bafoulabé, il passa à Koundian et, traversant le Bafing, il arriva à Kita qu'il désigna pour l'établissement d'un poste. Il se dirigea ensuite sur Nyamina ; là il s'embarqua sur une pirogue et parvint à Ségou, le 28 février 1864.

Mis en rapport avec Ahmadou, ce dernier l'empêcha de franchir les murailles de la ville. Mage ne put donc voir le prophète El Hadj Omar qui était parti en expédition dans le Macina où il périt. Lorsque Ahmadou laissa partir Mage, ce dernier revint à Nyamina, prit ensuite la direction du Kaarta, visita Nioro et Koniakari et retourna à Médine.

Le récit du voyage de Mage dans le Soudan occidental est resté célèbre.

Mais les efforts de Faidherbe et de Mage ne parviennent pas à attirer l'attention du Gouvernement, et l'opinion publique resta encore indifférente à ces grosses questions.

M. DE FREYCINET PROPOSE DE RELIER LE SÉNÉGAL AU NIGER (juillet 1879).

Ce n'est que quinze ans plus tard que M. de Freycinet, ministre des Travaux publics, reprenait, d'une façon accessoire, les idées du général Faidherbe à propos d'une brochure publiée par M. Duponchel, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, au sujet des voies de communication entre nos possessions africaines et le Soudan.

Le Ministre des Travaux publics, dans un rapport au Président de la République, écrivait : « Les découvertes des voyageurs dans « ces dernières années ont montré que l'Afrique centrale est « loin d'être ce qu'on supposait; de grandes agglomérations « d'hommes y vivent dans un état plus ou moins civilisé.

« Le Soudan paraît être la partie la plus notable de ce vaste



KITA.



TAM-TAM A KITA.

« Après avoir envoyé dans l'Ogoué et dans le Ségou des « explorateurs qui ont recueilli des données précieuses sur ces « contrées peu connues, le Gouvernement n'a pas hésité à « confier l'étude d'importantes questions à une haute commis- « sion qui cherchera la solution du problème ardu de l'établis- « sement d'un chemin de fer destiné à relier à travers le Sahara « notre colonie algérienne à nos possessions de la côte occiden- « tale d'Afrique.

« L'étude de cette idée grandiose a fait surgir un autre projet « d'une réalisation infiniment moins laborieuse et qui a rencontré « tout d'abord la faveur de la Commission; je veux parler de la « construction d'une voie ferrée entre le Sénégal et le Niger. Ces « deux grands fleuves, qui se jettent à la mer à une distance con- « sidérable l'un de l'autre, ne se trouvent plus séparés dans leur « cours supérieur que par un intervalle de 500 kilomètres envi- « ron, formé par une contrée d'une grande richesse. Or, tandis « que le Sénégal est navigable dans presque toute son étendue, « durant une partie de l'année le Niger est obstrué par des « rapides qui interdisent absolument l'accès de la mer aux ri- « verains de la plus belle partie de son cours. Faire affluer vers « notre colonie par un fleuve français les produits naturels de ce « bassin si merveilleusement doté et jusqu'ici sans issue, tel « serait le but de ce projet dont j'ai déjà jeté les bases princi- « pales. »

Le Ministre exposait ensuite la nécessité, sans préjuger la grave question qu'il venait d'examiner, d'étendre notre occupation du Sénégal et demandait :

1° *L'établissement d'un poste fortifié à Bafoulabé*;

2° *La construction d'une route entre Médine et Bafoulabé.*

DEUXIÈME PROPOSITION DU MINISTRE DE LA MARINE

Construction du réseau des voies ferrées du Sénégal et du Soudan. — Après que l'occupation de Bafoulabé fut devenue un fait accompli et que l'essai de la construction d'une route eut fourni des résultats négatifs, l'amiral Jauréguiberry déposa, le 5 février 1880, un projet de loi dont l'exposé des motifs rappelait

Marine et des Colonies, propose au Parlement les voies et moyens propres à opérer cette jonction.

COMPLÉMENT D'ÉTUDES DEMANDÉ PAR LE PARLEMENT

La mise à exécution du projet devait être longue et laborieuse comme sa conception elle-même. La Commission du budget, bien qu'elle comprît tout l'intérêt économique, commercial, patriotique qui avait inspiré le projet, pensa qu'il ne fallait se lancer dans cette œuvre nouvelle et hardie qu'après l'avoir étudiée sérieusement sous tous ses aspects.

Il lui sembla tout d'abord que la ligne de Saint-Louis à Médine pouvait être au moins provisoirement négligée. Elle résolut donc de détacher du projet la ligne de Saint-Louis à Médine.

Restaient les lignes de Dakar à Saint-Louis et de Médine au Niger. C'est sur la seconde de ces lignes que se reportèrent les préoccupations de la Commission comme pouvant le plus promptement réaliser le but proposé : mettre en communication le port de Saint-Louis avec le Niger par le Sénégal et la voie ferrée.

La Commission supposa ensuite qu'il serait impossible ou dangereux de s'avancer au delà de Bafoulabé et elle demanda l'étude de ce projet restreint. Cette étude faite, elle rejeta d'ailleurs le dit projet, alléguant que sa conviction n'était pas encore suffisamment arrêtée et qu'elle devait écouter la seule voix de la prudence avant de proposer l'emploi des deniers des contribuables.

La Commission concluait simplement au vote d'un crédit de 833 000 francs pour établissement des lignes télégraphiques, postes nouveaux fortifiés, approvisionnements, brigades topographiques, etc., crédit qui, sur la demande du Ministre, fut porté à 1 300 000 francs.

Le 13 juillet 1880, ce projet, adopté par la Chambre des députés, était soumis au Sénat et adopté par lui.

OCCUPATION MILITAIRE

TRAVAUX PRÉPARATOIRES A L'OCCUPATION MILITAIRE

Première mission Galliéni. — Bafoulabé. — Au mois d'août 1879, le général Brière de l'Isle, Gouverneur du Sénégal, agissant en exécution des instructions du Ministère de la Marine, organisa une première mission commandée par M. le capitaine d'infanterie de marine Galliéni. Cette mission avait pour objet :

1° De rechercher en aval du village de Médine un port de débarquement pour les chalands du Sénégal, qui ne pouvaient, aux basses eaux, franchir les rapides des « Kippes », et d'étudier le tracé d'une route destinée à relier ce port avec celui de Médine ;

2° Rétablir la paix entre les habitants du Logo et le roi Sambala de Médine ;

3° Étudier le terrain au point de vue du passage d'une route ; lever la carte du pays ;

4° Nouer des relations avec les chefs entre le Bafing et le Backoy.

Cette mission eut un plein succès. Au point de vue politique, toute la rive gauche du Sénégal entre Médine et Bafoulabé fut placée sous l'influence française. Des relations amicales étaient commencées avec les peuplades Malinkéo, depuis Bafoulabé jusqu'au Niger. Au point de vue topographique, les travaux de la mission avaient mis en évidence la possibilité de créer assez facilement une route ou une voie ferrée destinée à relier Médine et Bafoulabé.

Deuxième mission Galliéni.—Ségou.—Peu après (1880-1881), Galliéni fut chargé de parcourir le pays entre le Haut-Sénégal et le Haut-Niger avec une petite escorte et d'entrer en pourparlers avec les chefs indigènes. La réception faite aux Européens fut partout très cordiale ; on voyait en eux des protecteurs contre les Musulmans dont on avait une crainte terrible.

La mission, partie le 22 mars 1880, passa à Badumbé le 10 avril, franchit le Backoy le 14 et arriva à Kita le 21. Le trajet



KAYES. — SUR LE PLATEAU.



BAMAKO.

leur commerce du côté du Soudan. Il essaya de soulever contre nous le Bondou et le Kasso. Mais Faidherbe l'avait prévenu. Tandis qu'El Hadj Omar continuait ses dévastations dans le Kaarta, Faidherbe parvint à Médine dans le Khasso et y fit construire un nouveau poste. Les Toucouleurs l'attaquèrent en 1857, mais ils subirent de grandes pertes et furent obligés de se retirer. El Hadj Omar reparut bientôt devant Médine; les assiégés, sous le commandement de Paul Holl, se défendirent héroïquement, et les Toucouleurs, repoussés, furent poursuivis par les troupes de Faidherbe qui s'était porté au secours du poste.

El Hadj Omar se tourna alors vers le Niger, conquit le Bélédoudou, le Ségou, le Macina. Vaincu et assiégé dans ce pays, il se donna la mort (1865). Ses fils se partagèrent son empire, et l'un d'eux, Ahmadou, devint le sultan de Ségou.

De 1854 à 1865, Faidherbe avait consolidé la domination française qui s'étendait désormais sur tout le cours du Sénégal et sur la côte du cap Blanc jusqu'à la Gambie anglaise.

Les successeurs immédiats de Faidherbe créèrent quelques nouveaux postes et affermirent notre situation dans les rivières du Sud.

LES TROIS CAMPAGNES DU COLONEL BORGNIS-DESBORDES (1880-1883)

PREMIÈRE CAMPAGNE

Concentration à Médine; marche sur Kita. — Les Chambres ayant, dans le courant de 1880, sur la demande du Ministre de la Marine (amiral Jauréguiberry), voté, ainsi que nous l'avons vu, un crédit supplémentaire de 1 300 000 francs pour la continuation des travaux dans le Haut-Sénégal, une expédition peut être organisée, et le lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes reçoit ordre de pousser jusqu'à Kita, à 180 kilomètres au delà de Bafoulabé, pour y construire un fort; il devait châtier, sans hésitation, tous ceux qui s'opposeraient à notre occupation. Une mission topographique, sous la direction du commandant Derrien, marcherait à ses traces, et il aurait à la ravitailler et à la protéger.

La colonne comprenait 410 combattants dont le tiers était européen. Elle quitte Saint-Louis au début de novembre 1880 et

remonte le fleuve sur des chaloupes à vapeur. Mais la baisse des eaux rend la marche lente et pénible, et la concentration n'a lieu, à Médine, que le 12 décembre.

La colonne séjourne là quelque temps pour préparer son convoi de vivres, munitions, matériel. Une épidémie de fièvre typhoïde la force à s'éloigner précipitamment. Les marches ramènent la santé et l'entrain, et, le 17 janvier 1881, les troupes entrent à Bafoulabé, et le 7 février elles arrivent à Kita.

Le lieutenant-colonel signe, à nouveau, un traité avec les chefs du pays et détermine l'emplacement du fort qui est aussitôt entrepris sous la direction du capitaine Archinard.

Destruction de Goubanko. — Le départ subit de Médine n'ayant pas permis d'organiser le service des approvisionnements. il fallut rechercher des vivres sur place. Les habitants de Goubanko, à 12 kilomètres au sud de Kita, refusèrent de fournir des récoltes. Après avoir vainement essayé de la persuasion, le lieutenant-colonel se porte contre le village avec 21 spahis, 180 tirailleurs, une compagnie d'ouvriers et une batterie.

Après un combat acharné où l'artillerie épuise ses munitions et où le capitaine Pol est tué à bout portant en attachant un pétard à la porte du réduit, la dernière enceinte tombe en notre pouvoir.

Goubanko est rasé et les habitants acceptent notre suzeraineté. La chute de ce village, réputé imprenable, eut son retentissement jusqu'au Niger; c'était la première fois que le canon français résonnait aussi loin dans le Haut-Fleuve.

Mission Derrien. — Pendant qu'une brigade télégraphique, sous les ordres d'un employé indigène très intelligent. M. Mademba, installait une ligne de Médine à Kita, le commandant Derrien, du service d'état-major, avait été chargé par le Ministre d'organiser une brigade topographique pour relever les vallées du Backoy et du Baoulé, et déterminer quelle était la voie la plus praticable pour le chemin de fer du Sénégal au Niger.

Partie en même temps que la colonne, elle commence ses travaux à Médine et se dirige sur Bafoulabé en levant le terrain.

Elle remonte la rive gauche du Backoy à travers le Makadougou, le Bétéa, passe le Backoy au gué de Toukoto et aboutit le 12 à Kita. Après une pointe sur Mourgoula, elle s'achemine vers Bafoulabé par le Gangaran, région encore inexplorée, puis redescend le fleuve en chaland jusqu'à Saint-Louis.

Elle rapportait la preuve qu'il serait facile de construire le chemin de fer de Médine jusqu'à Kita.

De son côté, la colonne, après avoir largement approvisionné en vivres et en munitions la garnison de Kita, reprend le chemin de Médine où elle arrive en mai; elle avait parcouru près de 80 kilomètres.

DEUXIÈME CAMPAGNE (1881-1882)

Création du fort de Badumbé. — Ravitaillement de Kita. — Avant de pousser jusqu'au Niger, il était indispensable de s'installer solidement en aval de Kita. A la fin de l'hivernage 1881, le lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes recevait des instructions en vue d'aller fonder un poste à Badumbé, de façon à jalonner la ligne Bafoulabé-Kita et de ravitailler les forts de Badumbé et de Kita. Comme précédemment, une mission topographique l'accompagnerait et exécuterait les levés du terrain au delà de Kita.

La colonne se met en route au milieu d'octobre, s'arrête à Kayes pour organiser son convoi, entre le 1er janvier 1882 à Badumbé où les travaux du fort sont aussitôt entrepris, et pénètre à Kita le 9 janvier. A Kita, le lieutenant-colonel apprend les nouveaux exploits de Samory : les gens de Keniéra, marché important du Ouassoulou, ayant imploré contre l'almany l'assistance du résident de Kita, ce dernier envoya un officier indigène à Samory pour le prier d'épargner Keniéra. Pour toute réponse, l'almany avait emprisonné l'officier et avait établi autour de Keniéra un blocus rigoureux afin de le réduire par la famine.

Marche sur Keniéra. — Premier engagement avec Samory. — Malgré la faiblesse de ses effectifs, le lieutenant-colonel se porte au secours du village (11 février). A marches forcées, il

atteint le Niger à Falama le 25, et franchit le fleuve. Il trouve sur la rive droite 400 guerriers du Komboridougou qui consentent à se joindre à lui. Lorsqu'il arriva devant Keniéra, le tata s'était rendu depuis trois jours. Surpris par la brusque irruption des Français, Samory s'avance au-devant d'eux. Mais, terrorisés par le canon dont ils ignoraient le but et les effets, les Sofas, bien qu'au nombre de 4000, se débandent dès les premiers coups et sont poursuivis par la petite troupe jusque sous les murs de Keniéra.

Les vivres et les munitions étant épuisés, la colonne reprend le chemin de Keniéra.

Retour de la colonne à Kita. — Revenu de son effroi, Samory rassemble ses guerriers et s'attache à la colonne qu'il harcèle sans cesse avec ses cavaliers audacieux. Mettant cette retraite à profit, l'almany proclame bien haut que nous avons fui devant lui. Puis, il va assiéger Courba, village au sud-est de Keniéra, et s'en empare; puis il envahit le Manding, conquiert le Bouré et le Bidiga et nous interdit fièrement l'accès de ces contrées.

Cette première rencontre avec les Sofas ne pouvait être décisive, puisqu'elle n'avait pas été prévue et que le lieutenant-colonel ne disposait pas de moyens suffisants; elle servit toutefois à prouver aux populations noires que notre désir était de les délivrer et non de les subjuguer.

TROISIÈME CAMPAGNE (1882-1883)

But de la campagne. — Formation de la colonne. — En 1882, rien ne s'opposant à notre établissement sur le Niger, le lieutenant-colonel demande et obtient l'autorisation, pour la prochaine campagne, d'aller créer un fort à Bamako dont l'importance stratégique et commerciale était nettement reconnue. Le lieutenant-colonel parvient après quelques difficultés à former son convoi et atteint Kita le 16 décembre.

Chute de Mourgoula. — Là, le lieutenant-colonel apprend que le chef toucouleur de Mourgoula, l'almany Abdallah, a résolu, sollicité en secret par Samory, d'attaquer le fort de Kita. Borgnis-

Desbordes se porte rapidement sur Mourgoula. Il fait appeler l'almany et le somme de se rendre sous peine de voir raser et brûler Mourgoula.

Comprenant son impuissance, Abdallah se soumet. Le tata est démoli et le Birgo en entier accepte notre protectorat.

Marche sur Bamako. — Destruction de Daba (16 janvier 1883). — Rentrée à Kita, la colonne s'y repose quelques jours et en repart le 7 janvier pour Bamako, en adoptant l'itinéraire suivi trois ans plus tôt par la mission Galliéni.

Arrivé devant le village fortifié de Daba, le lieutenant-colonel, pour éviter des difficultés, envoie le capitaine Piétri au chef Naba pour l'assurer de nos bonnes intentions. Naba, dont l'ascendant était grand dans la contrée, refuse d'entendre l'officier et se dispose à nous barrer le passage du Baoulé. Le 16 janvier, la colonne, après un combat acharné où périt Naba et un grand nombre des siens, se rend maîtresse du village.

La chute de Daba calme l'effervescence de la région; tous les chefs bambaras font leur soumission, entre autres ceux de Dio qui rapportent les pierriers, les espingoles et tout ce qu'ils avaient capturé à la mission Galliéni.

Le 31 janvier, la colonne arrive à Bamako. Les travaux du fort, dirigés par le capitaine Archinard, commencent immédiatement. Le 7 février, Borgnis-Desbordes pose, en présence des troupes, la première pierre de l'ouvrage, et prend solennellement possession du Haut-Niger au nom de la France.

Marche des Sofas sur Bamako. — Combats d'Onéyako. — Si loin de son centre de ravitaillement, la colonne se trouve bien aventurée et bientôt elle est entourée à l'ouest par les Sofas. Le frère de Samory, Fabou, confiant dans l'appui des Maures de Bamako, favorables à l'almany, après avoir vainement essayé de nous couper notre ligne de retraite, s'était approché jusqu'au marigot d'Onéyako, à 6 kilomètres de Bamako, et s'y était retranché solidement.

Malgré la faiblesse de ses effectifs, le colonel entreprend de déloger les Sofas du marigot et se porte à leur rencontre. Après

une première attaque où, débordées par l'adversaire, nos troupes sont obligées de rester sur la défensive, le colonel fait tourner en secret l'ennemi qui, surpris, n'essaie même pas de résister et s'enfuit sur la montagne. Borgnis-Desbordes lance sur les traces de Fabou deux colonnes volantes qui font une chasse active aux Sofas dont ils brûlent les principaux centres.

Le calme rétabli, le fort de Bamako peut être achevé tranquillement et une compagnie y est laissée en garnison. Le 27 avril la colonne reprend le chemin du Sénégal.

L'impression de ces victoires est considérable; Samory renonce momentanément à la lutte, et Ahmadou, inquiet pour lui-même, va reculer jusqu'au Kaarta.

RÉSULTAT DES CAMPAGNES DU COLONEL BORGNIS-DESBORDES

En trois ans, Borgnis-Desbordes a pu réaliser le projet de Faidherbe : la voie de pénétration jusqu'au Niger, une route praticable à des colonnes légères et doublée d'une ligne télégraphique qui a relié nos postes au fur et à mesure de leur installation. Cinq forts : Médine, Bafoulabé, Badumbé, Kita, Bamako, la jalonnent et en maintiennent la sécurité. Les territoires acquis à ce moment forment une étroite bande de terrain de part et d'autre de la route construite et constituent le « Haut-Fleuve » placé sous la direction administrative et militaire d'un officier supérieur qui prend le titre de « Commandant supérieur du Haut-Fleuve » dépendant du Gouverneur du Sénégal.

Sur tout ce territoire notre drapeau flotte victorieusement et les populations noires, maltraitées depuis de nombreuses années par tous les chefs ambitieux de cette partie de l'Afrique, acceptent avec joie notre suzeraineté.

POLITIQUE SUIVIE PAR LES COMMANDANTS SUPÉRIEURS DU HAUT-FLEUVE JUSQU'EN 1888

En faisant accepter son projet de pénétration jusqu'au Niger, le colonel Brière de l'Isle, comme tous ceux qui s'intéressaient à l'œuvre, pensait qu'une fois le fleuve atteint la conquête serait



TYPE MAURE.

FEMME KASSOUKOUÉE.



BAMAKO. — TAM-TAM.

close et qu'il ne resterait qu'à bénéficier de notre position pour commercer avec les pays voisins.

On ignorait alors l'existence de Samory, ses prétentions et son ambition.

L'apparition de ce chef redoutable sur la rive gauche du Haut-Niger et sur le flanc de la ligne de ravitaillement modifia la situation et il parut évident aux officiers compétents que nous ne nous implanterions dans la région qu'en refoulant l'almany sur la rive droite du fleuve et en établissant des forts en des endroits choisis pour empêcher toute incursion nouvelle des Sofas.

Niagassola et Siguiri sont les deux points importants que le colonel Borgnis-Desbordes juge indispensable de couvrir de notre occupation; c'est ce que comprennent également ses successeurs : commandant Combes, lieutenant-colonel Frey. lieutenant-colonel Galliéni.

Tous, avec le même remarquable esprit de suite, s'efforcent d'atteindre le même but : faire du Haut-Niger jusqu'à Bamako la barrière naturelle entre nos possessions et les États de Samory, et asseoir ainsi solidement l'autorité et l'influence de la France dans le Haut-Fleuve.

LES SUCCESSEURS DE BORGNIS-DESBORDES

Le lieutenant-colonel Boilève, premier successeur de Borgnis-Desbordes, réussit à faire, suivant les instructions ministérielles qu'il avait reçues, une campagne « ayant pour but unique l'affermissement de notre autorité dans les régions acquises ».

En 1884, le lieutenant-colonel fit construire le fort de Koundou pour relier Kita à Bamako et fit lancer sur le Niger une canonnière démontable.

Campagne du colonel Combes et du lieutenant-colonel Frey. — En 1885, comme Samory renouvelait ses attaques, le colonel Combes le rejeta de nouveau sur la rive droite du Niger. Au moment où il poursuivait l'almany, un autre adversaire, le marabout Saracolé Mahmadou Lamine, surgissait sur ses derrières, se jetait au milieu de nos postes et attaquait Bakel; le lieutenant-

Mahmadou ayant reparu en 1888, le capitaine Ferton partit à sa poursuite et, après six mois de marche et de combats sur la Gambie, il rapporta enfin à Kayes la tête du marabout.

Persuadé que le seul moyen de résoudre la question du Haut-Fleuve d'une manière pratique était de lui ouvrir vers l'Océan le débouché qui lui était nécessaire, Galliéni mûrissait dès 1886 le projet d'occuper la région du Fouta et d'atteindre les rivières du Sud.

Expédition du colonel Galliéni dans le Fouta. — Il organisa une nouvelle expédition et alla fonder le poste de Siguiri. De là il fit rayonner des missions politiques et topographiques qui, en étendant notre influence, enrichissaient la géographie et la statistique.

Le territoire conquis fut divisé en six cercles : Bakel, Médine, Bafoulabé, Kita, Bamako et Siguiri; le chemin de fer fut continué jusqu'à Bafoulabé. Des routes furent établies entre les divers postes, des écoles furent créées et des études entreprises sur les produits du Soudan. Enfin de nouveaux villages furent peuplés par d'anciens captifs d'Ahmadou auxquels la liberté fut désormais assurée.

C'est à la fin de cette époque que se place l'important voyage du capitaine Binger (87-89) dont nous aurons à parler plus loin.

CAMPAGNES DU COMMANDANT ARCHINARD

Campagne 1888-89. — Prise de Koundian. — Au mois d'août 1888, le chef d'escadron Archinard est nommé Commandant supérieur du Haut-Fleuve en remplacement du lieutenant-colonel Galliéni.

A son arrivée dans la colonie, à la création de laquelle il a participé dès le début, la situation est très aléatoire. A l'intérieur, la présence des Toucouleurs, qui possèdent toujours dans le Haut-Fleuve la forteresse de Koundian et enserrent notre ligne de ravitaillement, est une cause de troubles continuels.

Le Commandant supérieur entreprend de débarrasser la vallée

lever la province du Guidimakha, il agite toute la région située en amont de Kayes. Aussi le lieutenant-colonel se décide-t-il à passer sur la rive droite et à s'emparer de la citadelle toucouleure de Koniakary, se créant ainsi une base d'opérations pour marcher sur Nioro. Le 16 juin 1890, il apparaît devant la forteresse qui n'oppose qu'une faible résistance et se rend après un court engagement.

Cependant, au cours de l'hivernage, Ahmadou, pour rétablir son prestige, entreprend de reconquérir Koniakary. Il dispose bientôt de 10 000 hommes qui voyagent et brûlent les villages et le 8 septembre se lancent à l'assaut de Koniakary occupée par une faible garnison qu'y avait laissée le lieutenant-colonel Archinard sous les ordres du lieutenant Valentin; mais après un combat de trois heures, où les Toucouleurs ont fait preuve de beaucoup de courage, ils sont obligés de s'éloigner en désordre, laissant de nombreux morts et blessés.

La plupart des provinces du Kaarta demandent alors en secret à faire leur soumission.

Campagne 1890-91. — Conquête de Kaarta. — Entrée à Nioro, 1er janvier 1891. — Le lieutenant-colonel, rentré en France pour rendre compte de sa mission au Ministre, revient à Kayes le 18 octobre 1890, bien décidé cette fois à en finir avec Ahmadou. La concentration des troupes et la formation de la colonne a lieu à Koniakary. Puis le Commandant supérieur s'engage dans le Diombokho, adoptant pour la route la formation en carré qui sera conservée jusqu'à Nioro. Après quelques escarmouches avec les Toucouleurs, le lieutenant-colonel traverse à la tête de la colonne le Farakolé au gué de Yélimané et s'installe sur les hauteurs à l'est de ce village le 22 décembre. Le 23, la marche continue, non sans livrer de sérieux combats à l'ennemi à Niogoméra et surtout à Korriga, à la suite desquels l'armée d'Ahmadou se retire sur Nioro. — Le 1er janvier 1891 les Français approchant de cette ville apprennent que Nioro est évacué ; ils pénètrent dans la place et l'occupent immédiatement.

Mais Ahmadou, qui s'est enfui, s'est vu reprocher de prolonger son départ par ses chefs intimes qui l'engagent à reprendre la



TYPE MAURE.



BAMAKO. — GROUPE DE MAURES.

lutte pour délivrer sa capitale. Il concentre à Youri ses partisans et reconstitue son armée.

Le lieutenant-colonel Archinard, après avoir à la hâte fortifié Nioro, s'achemine vers Youri. Il trouve l'armée d'Ahmadou à 6 kilomètres de cet endroit, à Léva, dans une plaine de broussailles, où une lutte acharnée s'engage qui a pour résultat la déroute complète des Toucouleurs. Ahmadou, traqué, traverse le désert et s'enfuit dans le Macina. La conquête du Kaarta est désormais assurée.

Marche de Nioro à Nyamina. — Prise de Diéna. — La question du Kaarta réglée, après avoir organisé le pays, le colonel Archinard, recevant de Ségou la nouvelle que les gens du Baninko sont en révolte ouverte contre l'autorité du chef Bodian, décide de se rendre immédiatement sur le Niger. Il organise une colonne légère et de Nioro se porte sur Nyamina où la colonne française et celle des auxiliaires du Fama Mademba, qui marche parallèlement avec nous, arrivent le 17 février.

Pendant ce temps les insurgés du Baninko étaient contenus à grand'peine par le résident de Ségou et le commandant des canonnières. Le foyer principal de la révolte est à Diéna, agglomération de quatre villages dont deux sont fortifiés. C'est dans ce dernier que se sont concentrés les rebelles au nombre de 1600. Arrivé devant Diéna, le colonel dut assiéger cette ville et s'en empara après une lutte acharnée et un assaut superbe au cours duquel les deux tiers des Européens furent blessés.

Lutte contre Samory dans la vallée du Milo. — Libre de toute préoccupation de ce côté, le lieutenant-colonel Archinard se préparait à revenir sur Kayes quand il apprit que Samory faisait de grands préparatifs de guerre et comptait bientôt nous attaquer. Il lui parut indispensable de faire une démonstration de ce côté, se réservant de préparer une action sérieuse l'année suivante.

Mais les circonstances l'obligèrent à marcher plus vite et d'aller occuper Kankan et Bissandougou, l'une des résidences de l'almany.

Six mois plus tard, le lieutenant-colonel Humbert trouvait devant lui une forte armée munie de fusils à tir rapide, bien approvisionnée en munitions.

Confiant dans leur armement, les Sofas furent de redoutables adversaires que nous retrouvions quotidiennement et qui défendaient pied à pied leur pays.

Les combats de Tintroulé, du Sambiko, du Diamanko nous amenèrent à Bissandougou le 12 janvier 1892. — Samory s'est retiré dans Kérouané, au sud ; on le poursuit sans trêve, mais la résistance de l'ennemi est acharnée : chaque jour c'est un nouveau combat dans un pays désolé et ruiné pour nous rendre la vie impossible.

Sanankoro, Kérouané sont successivement enlevés, puis le dernier refuge du Toutou-Kourou est pris d'assaut, nous livrant les biens de l'almany qui fuit devant nous.

De petites colonnes sillonnent le pays pour essayer de ramener les populations. On laisse des garnisons aux points importants et le colonel rentre vers le Niger et le Sénégal après avoir assuré le ravitaillement en vivres et en munitions de ses troupes d'occupation qui, pendant tout l'hivernage, allaient avoir à se défendre contre les attaques de Samory.

CAMPAGNES 1892-1893 — ARCHINARD ET COMBES

Le colonel Archinard reprenait au mois de septembre 1892 le commandement du Soudan. Il chargea le lieutenant-colonel Combes d'isoler Samory des territoires de Sierra-Leone ; les Sofas de l'almany furent poursuivis jusque dans le bassin du Haut-Cavally. Pendant ce temps le capitaine Briquelot battait Karamokho Bilaly, lieutenant de Samory, et fondait de nouveaux postes à Kérémakono et à Farana dans la région du Haut-Niger, puis à Ouassou, entre le Fouta et Sierra-Leone. De là il vint déboucher à Benty, sur la côte, ayant ainsi ouvert une route nouvelle unissant le Haut-Niger aux rivières du Sud. Le capitaine Dargelos battit Amarra, fils de Samory, et créa un poste à Maya (Kissi) sur le Niandon, affluent de droite du Niger.

Mais les bandes ennemies, malgré leurs pertes, allèrent se

reformer hors de portée de nos postes, émigrant dans les contrées ennemies. De sorte que, si la campagne du colonel Combes eut pour résultat de débarrasser des Sofas le pays situé à l'ouest de Milo, elle eut aussi pour conséquence de rejeter Samory vers l'hinterland de la Côte d'Ivoire, où il créa un nouvel empire.

CONQUÊTE DU MACINA PAR LE COLONEL ARCHINARD

Après la prise de Nioro, Ahmadou était venu dans le Macina et avait pris la place de son frère Mounirou comme sultan de cette province qui représentait le reste de l'immense empire d'El Hadj Omar. Sa présence était toujours dangereuse pour nous et le colonel décida de le chasser pour le remplacer par son frère Aguibou, faisant de ce royaume un État tampon, une marche protégeant nos territoires annexés.

On passa par Djenné, centre commercial où nous comptions entrer sans force, mais Ahmadou avait envoyé une garnison pour défendre cette ville qu'il tenait à conserver.

Il fallut mettre le siège devant la place et ce n'est qu'après deux jours d'efforts et un magnifique assaut, où le capitaine Lespiau et le lieutenant Dugast trouvèrent la mort, que nous pûmes nous rendre maîtres de la ville. Mais on ne reste pas sur ses positions, on marche sur Mopti où les Peuhls viennent nous offrir leurs alliances contre les Toucouleurs. Après une série d'engagements où les pièces de 95 firent merveille, nos troupes arrivaient le 29 avril à Bandiagara que nous occupions.

Le frère d'Ahmadou. Aguibou, fut installé à sa place comme titulaire de la France; des postes français furent créés à Bandiagara, à Djenné et à Mopti. Le capitaine Brachère demeura près d'Aguibou comme résident. Le 5 mai, le colonel quitta Bandiagara, le 19 mai il repassait à Ségou et le 15 juin à Kayes.

Cette brillante campagne nous donna dans la vallée du Niger une situation prépondérante et mit Tombouctou à notre discrétion.

Colonne Bonnier, occupation de Tombouctou. — Le lieutenant-colonel Bonnier, qui, depuis le départ du colonel Archi-

nard, exerçait le commandement des forces militaires du Soudan, résolut d'occuper Tombouctou.

L'expédition commença en décembre 1893. La colonne devait opérer à la fois par terre et par le fleuve, mais le lieutenant de vaisseau Boiteux, commandant la flottille du Niger, devançait la colonne pour arriver avant les autres troupes, malgré les ordres donnés, à Tombouctou. Il y arriva le 15 décembre. Il entra dans la ville avec quelques marins et se fortifia dans l'un des quartiers. Cependant les Touareg et les Kountas vinrent attaquer la réserve de la flottille à Kabara. Après une audacieuse poursuite tentée au milieu des sables, l'enseigne de vaisseau Aube fut tué ainsi que dix-neuf hommes. Le colonel Bonnier arrivait le 10 janvier 1894, mais, préoccupé de la colonne Joffre qui devait arriver par la rive gauche et dont il n'avait pas de nouvelles, il en repartait aussitôt pour se porter à sa rencontre avec une troupe légère.

Le 15 janvier à 4 heures du matin, les Touareg, qui guettaient le moment favorable pour attaquer notre petite colonne, firent une irruption subite sur le camp à Takoubas. Une masse considérable d'hommes, de chevaux et de bœufs jetèrent la panique sur nos soldats indigènes qui n'eurent pas même le temps de faire usage de leurs armes. Nous perdions sans combat, onze officiers, officiers d'élite éprouvés par de longues années de luttes coloniales; leurs noms méritent d'être cités :

Colonel Bonnier; commandant Hugueny; capitaine Sansarric; capitaine Tassard; lieutenant Bouverot; sous-lieutenant Garnier; capitaine Livrelli; docteur Grall; vétérinaire Lenoir; capitaine Regas; interprète Aklouck; deux sous-officiers européens et 80 tirailleurs.

Un mois après, le colonel Joffre arrivait renforcer la petite garnison restée dans la ville et infligeait aux Touareg une complète déroute.

Notre situation à Tombouctou ne fit que se consolider depuis; des postes furent établis à Tombouctou, à Kabara, à Goundam, à El Oualedj, à Gourao, ainsi que sur le marigot de Goundam.

Opérations ultérieures contre les Touareg. — Quelques tribus touareg continuèrent la résistance et l'une d'elles, les Kel-Antassour, commandée par N'Gouma, se montra particulièrement opiniâtre. Ils furent poursuivis en 1894 par le lieutenant Frantz, en mai par le capitaine Laperrine et un peu plus tard par le capitaine Gérard, en août 1895 par le capitaine Florentin et en octobre par le capitaine Imbert.

Les pillages exercés par la tribu maure des Ouled Allouch provoquèrent la prise de Bassikounou en janvier 1897 par le lieutenant Wirth.

En mai 1897 le lieutenant de spahis de Chevigné passa un traité avec Djamarata, représentant des Aouellimiden, qui plaçait sous notre protectorat sa confédération dont les territoires s'étendent du Mossi à l'ouest à l'Aïr vers l'est et du massif higgar au Sokoto. — Rentré à Tombouctou en mai, le lieutenant de Chevigné fut envoyé le mois suivant contre N'Gouma, chef des Kel-Antassar toujours hostile qui avait excité les Touareg contre nous.

Le 19 juin, nos spahis tombèrent dans une embuscade à 40 kilomètres environ de Tombouctou. Après plusieurs charges héroïques contre les lignes ennemies, qui coûtèrent la vie au lieutenant de Chevigné ainsi qu'au lieutenant de la Cour Saint-Ygest, 10 hommes seulement furent ramenés par le maréchal des logis de Libran.

C'est à la suite de cette affaire que le général de Trentinian décida d'envoyer les commandants Goldschœn et Klobb contre les bandes insoumises de N'Gouma.

Les hordes d'Igonadaren et de Keb-Anbassar furent plusieurs fois repoussées en mai et juin 1898 dans les environs de Tombouctou. Quelques mois plus tard, une reconnaissance commandée par le lieutenant Grissard fut attaquée par un fort parti de Touareg commandés par N'Gouma, mais ce dernier trouva la mort dans le combat et ses troupes s'enfuirent. La région de Tombouctou était débarrassée d'un agitateur dangereux.

Depuis cette époque, les Touareg nous ont créé parfois quelques difficultés et opéré quelques razzias, et, après avoir été

toujours repoussés, ils ont compris l'inanité de leurs efforts et se sont presque docilement placés sous nos ordres.

CONQUÊTE DE LA BOUCLE DU NIGER — MISSION BINGER

Dès 1887, le lieutenant Binger, chargé d'explorer cette immense région, parvint à Kayes, puis à Bamako, dans l'intention de gagner, en traversant le pays de Kong, la côte de Guinée à Grand-Bassam.

La caravane, comprenant douze hommes seulement, tous Sénégalais ou Soudanais, se dirigeait vers Sikasso alors assiégée par Samory. Ce dernier voulut empêcher l'explorateur de poursuivre son voyage, mais M. Binger parvint à se dérober et le 30 septembre se mit en route pour Kong. Les régions qu'il traversa étaient dévastées par les guerres continuelles de Samory. Les villages de Natinian, de Kourala et de Komina étaient encombrés de cadavres. Le 28 octobre il était à Tiongi et le 1er décembre à Fourou, ville plus importante où il trouva une population de 3000 habitants, la plupart forgerons ou tisserands.

Le 20 février il entrait à Kong où il reçut un accueil des plus sympathique, entouré d'une immense foule qui n'avait jamais vu un Européen.

Le 12 mars 1888 il se dirigea vers le Mossi avec l'intention de gagner le Niger vers Say. Parcourant les territoires des Komons, des Dakhosiés et des Tiéfos, il pénétra dans la capitale des Bobo-Fing, Bobo-Dioulasso.

Puis, franchissant la Volta-Noire, il passa à Bougamina et atteignit le 8 juin le premier village du Mossi-Bamina où il reçut du chef un bienveillant accueil. Mais, parvenu à Ouagadougou, il dut, sur l'ordre du Moro-Naba du Mossi, rebrousser chemin vers Bougamina et faire route vers le sud. Après deux mois de marches des plus pénibles où le vaillant explorateur faillit plusieurs fois être assassiné, il parvint à Salaga, capitale du Goudja.

Mais le capitaine Binger, épuisé de fatigue, avait hâte de regagner Kong. Il y parvint le 5 janvier 1889, après dix mois d'absence. Là il fit signer au souverain de Kong Karamokho Oulé un traité plaçant le pays sous le protectorat de la France. Puis il



ORCHESTRE NÈGRE.



TAM-TAM.

d'essayer de nouer des relations amicales avec le souverain de ce pays.

Crozat quitta Sikasso le 1[er] août 1890 et arriva dans le pays des Bobos-Dioulas qui entretiennent des relations commerciales avec Kong, le Mossi, le Macina, Salaga, le Dafina, région où l'explorateur fut partout bien reçu. Il parvint en septembre dans le Mossi où il fut reçu avec une légère défiance par le Naba-Bokary qui promit de bien accueillir les commerçants français. Crozat, arrivé à Ouagadougou le 17 septembre, quitta cette capitale le 1[er] octobre pour revenir à Sikasso le 20 novembre. L'année suivante, un envoyé du Naba du Mossi vint à Sikasso visiter le résident français, M. le capitaine Marchand.

Le voyage du docteur Crozat fit connaître une route et un pays inconnus jusqu'alors et augmenta considérablement notre influence politique.

MISSION DU CAPITAINE MÉNARD

En même temps que Crozat parcourait le Mossi, le capitaine Ménard quittait Grand-Bassam chargé de parcourir en sens contraire la route précédemment suivie par M. Binger et de reconnaître la région inconnue comprise entre les États de Samory et l'hinterland de Libéria. Il passa à Kong et à Sakala et pénétra dans le Kaladian. Là, notre allié Bamba, attaqué par les Sofas de Samory, demanda l'aide de Ménard. Mais ce dernier fut surpris par les Sofas près de Séguila et, après avoir seul héroïquement tenu tête à une troupe nombreuse d'assaillants, il fut atteint par une balle et tomba glorieusement face à l'ennemi (4 février 1892).

MISSION MONTEIL

Le capitaine Monteil avait reçu, comme le docteur Crozat, la mission d'atteindre le Mossi et de signer des traités avec les chefs indigènes de la Boucle du Niger. Il devait en outre gagner Say et de là s'efforcer de reconnaître jusqu'au lac Tchad la ligne de démarcation de l'influence française reconnue dans la convention franco-anglaise du 5 août 1890.

La mission dirigée par Monteil comprenait une escorte de 20 hommes ayant fait leurs preuves et un surveillant militaire de l'Administration pénitentiaire coloniale. Elle se dirigea de Kayes sur Bafoulabé. Bamako et Ségou-Sikoro qu'elle quitta définitivement le 23 décembre 1890.

Elle traversa San. Kinian où elle trouva le capitaine Quiquandon en mission auprès de Tiéba. Samoragham. Bama. Bassoura. puis. se dirigeant vers le nord du Dafina, arriva à Kimbéri, premier village de ce pays. Puis. traversant la Volta-Noire, elle parvint à Lanfiéra où Monteil reçut chez l'almany le même bienveillant accueil que Crozat l'année précédente. — La mission se dirigea ensuite sur la capitale du Mossi. Ouagadougou. Puis elle prit la route des Liptakos en passant par Duagou et Ponsa. Monteil entra à Dori. capitale du Liptako, où régnait une grande effervescence à cause de la mort récente du roi et de la rivalité de trois prétendants. Il obtint la signature d'un traité et quitta Dori le 1[er] juin 1891. De là la mission traversa le Yogha, le Torodi et atteignit en juillet 1891 la ville de Say que seuls auparavant Mungo-Park et Barth avaient visitée.

C'est de là que Monteil partit le 27 août 1891, prenant la direction du Tchad qu'il atteignit pour rentrer en France par le Sahara et Tripoli.

CONQUÊTE DE LA BOUCLE

Yatenga-Mossi-Gourounsi. — En 1895. le commandant Destenave. alors résident à Bandiagara. visitant les régions parcourues par Binger. Crozat et Monteil, se rendit à Ouahigouya, capitale du Yatenga, et fit reconnaître à Bakaré, souverain de ce pays, le protectorat de la France. Mais. Destenave parti. Bakaré fut attaqué par le Naba de Yako et chassé de la capitale Ouahigouya. Une mission commandée par le lieutenant Voulet. ayant pour second le lieutenant Chanoine et deux sous-officiers. marcha avec une escorte de 200 hommes au secours de Bakaré. le ramena à Ouahigouya. battit le Naba de Yako et s'empara de sa capitale.

La mission se dirigea alors sur Ouagadougou. Bien que le Naba du Mossi ait déjà signé avec nous divers traités. il s'enfuit

vers le sud à l'approche de la mission, non sans avoir tenté de l'attaquer.

Voulet et Chanoine pénétrèrent ensuite dans le Gourounsi et firent signer à Sati, au roi Hamaria, un traité de protectorat (septembre 1896).

La mission rentra à Ouagadougou et le Mossi fut définitivement placé sous la domination de la France. Cet acte consacrait l'œuvre de Binger, Crozat et Monteil.

A ce moment les Anglais envoyaient une mission commandée par le capitaine Stewart dans le Dagomba. Mais Voulet notifia au chef de la mission l'occupation du Mossi et du Gourounsi et signa avec lui une convention qui laissa à la France toute liberté d'action dans le Mossi.

Peu de jours après, une mission française venant du Dahomey rejoignit à Tigba, dans le Gourma, la mission Voulet. La liaison entre le Dahomey et le Soudan était dès lors réalisée.

Le 20 février 1897 le commandant Destenave arriva à Ouagadougou. Après y avoir installé un résident français il envoya le lieutenant Chanoine organiser notre occupation du Gourounsi où Babo To, chef des envahisseurs zabermabés, menaçait notre protégé Hamaria. Chanoine attaqua à Gandiaga les Zabermabés et les mit en déroute. Puis, parcourant le Gourounsi, il établit notre protectorat dans le pays d'Asseydou.

La convention franco-anglaise du 14 juin 1898 vint confirmer notre situation favorable en nous reconnaissant le Lobi, une partie du Gourounsi et le Mossi tout entier.

OCCUPATION DU LIPTAKO

Cependant le commandant Destenave installait à Dori une résidence dont l'action s'étendait sur l'Aribinda et l'Oudala jusqu'au Niger, sur le Liptako et le Yoga. Puis le commandant Destenave était allé occuper Say où un de ses officiers entra le 19 mai 1897. De Bandiagara à Say, tout le pays nous obéissait.

Nos troupes eurent pourtant une autre difficulté à vaincre. Un marabout peuhl, Modibo Diagourou, parcourait le pays, prêchant contre nous et rançonnant les caravanes. Le capitaine Mainvielle

avec 100 tirailleurs et 25 spahis fut arrêté le 6 juin par une troupe de 2000 Peuhls ou Touareg. Une charge de spahis commandée par le lieutenant Henri Bellevue, qui fut tué au cours de l'action, obligea l'ennemi à s'enfuir.

OCCUPATION DU PAYS DES BOBOS ET DU KÉNÉDOUGOU

A la mort de Tiéba, qui depuis longtemps était notre protégé dans le Kénédougou, son frère et successeur Babemba, entraîné par ses conseillers, prit vis-à-vis de nous une attitude nettement hostile. — On veilla dès lors avec soin de ce côté, où nous voulions nous étendre le plus rapidement possible.

Le commandant Valet, avec une petite colonne, occupait tous les bords de la Volta en secondant du côté de la frontière franco-anglaise l'œuvre du lieutenant-colonel Destenave. Cette colonne, sous les ordres du capitaine Louis Hugot, de l'artillerie de marine, qui succomba à la peine, eut à livrer le 23 avril 1897, à Mansara, dans la boucle de la Volta, un combat assez vif qui eut pour résultat de mettre en fuite les bandes de pillards bobos et de nous assurer la possession définitive de la Volta.

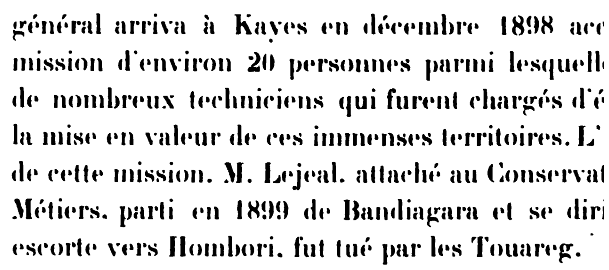
En 1898, le colonel Caudrelier, successeur du commandant Valet, poursuivant Samory, reprit Kong où nos troupes soutinrent un siège mémorable le 27 février, et s'empara bientôt après de Bobo-Dioulasso.

Enfin, le 1er mai de la même année, le lieutenant-colonel Audéoud brisa la résistance de Babemba et s'empara de Sikasso, capitale du Kénédougou.

MISSIONS D'ÉTUDES DANS LES RÉGIONS DU MOYEN-NIGER

Après la prise de Sikasso qui avait produit un effet considérable, Samory recula de plus en plus, mais, habilement poursuivi par le capitaine Gouraud, il finit bientôt par tomber entre nos mains le 24 septembre 1898.

Sa mort ouvrit une ère de paix pour le Soudan. Le développement économique de notre colonie fut la grande préoccupation du général de Trentinian, nommé Lieutenant-Gouverneur. Le


général arriva à Kayes en décembre 1898 ave mission d'environ 20 personnes parmi lesquell de nombreux techniciens qui furent chargés d'é la mise en valeur de ces immenses territoires. L' de cette mission, M. Lejeal, attaché au Conservat Métiers, parti en 1899 de Bandiagara et se diri escorte vers Hombori, fut tué par les Touareg.

Par contre, M. Coppolani parcourut avec su s'avança au nord-est de Bamba, obtenant la soun breuses tribus rebelles, et entra en relations a Touareg Duellimiden. Il se dirigea ensuite v parvint à traverser pacifiquement les populatior arriver près d'Arouan où nous devions pér années plus tard.

MISSION HOURST (1895-1896).

Dès 1885, le lieutenant de vaisseau Davoust a redescendre tout le cours du Niger. C'est ce pr tenant Hourst, qui avait été le second de Dav mettre à exécution en 1895-1896.

La mission, organisée à Kayes, quitta cette vil 1895 et se dirigea sur Koulikoro. Le 12 déce commença la descente du fleuve avec trois en une en aluminium démontable et deux gra bois. — Partie le 12 décembre 1895, elle était à lac Débo, le 1er janvier, et à Tombouctou le 22 jar à Gas, les guerriers aouellimiden envahirent la chef Nadidou se décida à entrer en rapport avec la promesse écrite de laisser les Français faire du ces régions.

Après quelques difficultés de navigation à . embarcations eurent quelques avaries, la missi le 7 avril. La flottille ne put séjourner dans cette opposant énergiquement malgré les traités pass Decœur, Toutée. Continuant alors sa route, construire plus bas, dans une île, le fort Archin cinq mois.



TOUKOTO. — LA LESSIVE.



BAMAKO. — RUE MAGE.



Le 15 septembre les voyageurs repartirent et arrivèrent le 2 octobre à Boussa. Le passage des rapides fut assez périlleux, le chef noir de la ville ayant refusé de fournir des guides. Continuant à redescendre, la mission arriva aux bouches du Niger.

La mission Hourst avait constaté la navigabilité du Niger de Bamako à Ansongo (1200 kilomètres). D'Ansongo à Boussa il est impraticable, sauf en certains points ; la navigation est difficile jusqu'au confluent de la Bénoué où il redevient très praticable jusqu'à la mer.

Après la mission Monteil, rentrée en France du Niger par le centre de l'Afrique et la Tripolitaine, un officier du génie, M. le capitaine Cazemajou, entreprit en 1898 la reconnaissance de la ligne Say-Barraoua. Il arriva jusqu'à Zinder où il fut assassiné par le sultan de cette ville.

Peu après, une mission sous les ordres du capitaine Voulet devait suivre la même route et allait occuper les provinces du Ouadaï. On sait la fin de cette expédition, qui ne disparut pas tout entière après la triste mort des deux chefs et qui fut heureusement continuée grâce à l'énergie des deux lieutenants Joalland et Meynier qui purent rejoindre le Tchad, gagner le Kanim et se réunir aux missions de l'Afrique centrale Foureau-Lamy et Gentil. — C'est après les efforts de ces différentes missions que le Gouvernement décida l'occupation du troisième territoire militaire qui s'étend du Niger au lac Tchad de l'est à l'ouest et de l'Aïr à la frontière anglaise (convention du 14 avril 1904).

Il n'entre pas dans le programme de cette étude sommaire de dire toute l'heureuse activité déployée par les colonels Peroz. Noël, Aymérich, Lamolle, qui se sont succédé à la tête de ce territoire militaire où notre domination est admise et respectée, tandis que notre prestige s'étend continuellement vers le nord, et que nos troupes soudanaises arrivent à rejoindre leurs camarades d'Algérie. Déjà s'organisent des convois libres qui vont traversant de l'ouest à l'est ces immenses territoires pour assurer le ravitaillement des troupes de Kanem. — Cette collaboration intime des indigènes prouve mieux que tout l'excellent esprit de ces populations et fait prévaloir le système de politique persuasive qu'après la conquête nous n'avons pas cessé de suivre en ces pays.

DEUXIÈME PARTIE

POPULATION, ETHNOGRAPHIE, RELIGION ET MŒURS, INSTITUTIONS ET COUTUMES INDIGÈNES

CHAPITRE PREMIER

ETHNOGRAPHIE

1° *Population.* — Les vastes territoires du Haut-Sénégal et du Niger ne sont pas très peuplés. Sur une superficie de plus de 850.000 kilomètres carrés, on ne compte guère que 4.579.000 habitants. Ce chiffre est, il est vrai, très approximatif, et cela se conçoit aisément quand on songe aux difficultés du recensement de populations aussi mobiles, parfois aussi peu connues, toujours rebelles à ce genre d'investigations.

Ces habitants peuvent se répartir, dans les cercles de la colonie, de la façon suivante :

Cercle de	Kayes..............	69.070
—	Médine.............	5.065
—	Bafoulabé...........	65.273
—	Satadougou.........	34.194
—	Kita...............	55.865
—	Bamako............	160.868
—	Bougouni...........	101.492
—	Sikasso.............	166.410
—	Ségou..............	168.410
—	Djenné.............	69.635
—	Bandiagara.........	171.119
—	Ouabigoiga.........	249.742
—	Nioro..............	114.228
—	Goumbou...........	66.484
—	Sokolo.............	34.370
—	Issa-Ber............	59.797
—	Bobo-Dioulasso......	230.500
—	Koutiala............	223.404

Cercle de	Koury	224.266
—	Lobi	189.000
—	Mossi	1.477.082
—	Tombouctou	41.900
—	Bamba	32.908
—	Gao	30.548
—	Djerina	133.334
—	Doungou	65.225
—	Dori	94.361
—	Zinder	179.697
—	Tahoua	46.705
—	Gouré	19.952

Cette densité, relativement faible, de 5 habitants au kilomètre carré, est due à plusieurs causes ; la première et la plus importante est, sans conteste, l'état d'insécurité perpétuelle dans lequel vivaient les gens du Soudan avant notre conquête. Les guerres de royaume à royaume, de tribu à tribu, de village à village, de soukhala à soukhala, ne cessaient jamais ; la « vendetta » était la seule loi de ces sociétés primitives : celle du plus fort ou du plus astucieux. De plus, tous les célèbres guerriers noirs, les El Hadj Omar, les Ahmadou, les Samory furent de grands tueurs d'hommes, de terribles destructeurs et aussi de grands trafiquants d'esclaves, et l'esclavage a dû contribuer pour une large part à ce dépeuplement. Enfin, la mortalité infantile, les épidémies, la variole, l'ignorance des règles de l'hygiène la plus élémentaire, le manque de soins, sont des facteurs que nous ne saurions négliger.

Toutes ces causes ont été en grande partie supprimées par notre administration sage et prévoyante. Une paix stable et bienfaisante règne aujourd'hui dans toute la colonie ; l'esclavage a été supprimé, les épidémies sont combattues par des mesures préventives d'hygiène et de salubrité, enfin des conseils et des soins sont donnés aux indigènes par des médecins que l'on a répartis dans tous les centres importants de la Colonie.

Nous verrons donc sans aucun doute, et cela très prochainement, la population croître avec rapidité chez ces peuples très prolifiques.



HAUTS FOURNEAUX.



LE TISSERAND.

2° *Ethnographie.* — Les habitants du Soudan se présentent à nous dans un mélange confus d'individualités indéfinissables. Produits de plusieurs métissages de races multiples qui se sont fondues dans un creuset formidable, voués à l'infinie variété des caractères, leur synthèse est presque impossible ; nous ne pourrons jamais dire : « Tel peuple appartient à telle race », car ici les peuples ne se sont pas formés. Pour faire cette synthèse, nous serons donc obligés de remonter fort loin dans l'histoire et de nous occuper des grands courants de migration venus au Soudan, comme partout, apporter les éléments de races nouvelles.

Mais cette histoire est fort compliquée par suite des guerres, des invasions et surtout du manque de documents écrits. Nous sommes contraints de nous en rapporter aux légendes racontées par les anciens et les griots, grossies à l'avantage des intéressés et agrémentées au gré des conteurs.

Nous pourrons tout d'abord, pour simplifier le problème, adopter une classification générale en races « aborigènes » et races « envahissantes ». Cela nous sera facile, grâce aux récents travaux de M. Binger, qui a établi l'existence du groupe Mandé, dans lequel il fait rentrer une grande partie des races du Soudan. Ces Mandés seraient, d'après lui, originaires du Haut-Niger, c'est-à-dire « aborigènes », et feraient eux-mêmes partie du groupe nigritien, probablement les anciens Bantous du centre de l'Afrique, dus à un mélange d'Éthiopiens et de Mongoloïdes.

Un grand nombre d'autres peuplades soudanaises doivent avoir la même origine : ce sont les Habès, les Gouroungas, les Sorkos, les Somonos, les Bozos, poussière d'un peuple primitif, qui, aux époques préhistoriques, ont dû couvrir la majeure partie de l'Afrique occidentale et qui ont sans doute demandé un abri aux sites les plus sauvages des montagnes ou des forêts, sous la poussée des envahisseurs.

Ces envahisseurs sont venus de l'Asie, déjà organisée, par la voie de l'Égypte. Ils forment le groupe sémite : Maures, Touareg, Peuhls, Souraïs. Les premiers arrivèrent sans doute en Afrique au moment de l'invasion de l'Égypte par les Hyksos.

Les esclaves, les mercenaires, chamites et sémites d'Asie, se sont répandus vers l'ouest.

Plus avancés en civilisation, ils ont fourni l'élément travailleur : chefs, magistrats, guerriers, forgerons; c'est de leur arrivée que date la création des castes. Alors se fondent les grands empires soudanais : celui de Garama, ayant Gogo (probablement Gao) pour centre, occupe le Sahara et est habité par les Souraïs. Cette merveilleuse civilisation saharienne a existé réellement, ainsi qu'en témoignent aujourd'hui des vestiges de constructions avec cintres et voûtes; nous avons, de plus, la certitude que des rapports ont existé entre Rome et le Garama.

Celui de Ghanata, habité par les Ouakorès (Souanikès, Souinkès d'aujourd'hui), qui s'étend dans la vallée du Niger, de Ségou à Tombouctou, ayant son centre à Djenné (probablement l'antique Ghana) et de là rayonnant dans toutes les directions, par suite de son activité commerciale intense.

A ce moment se produisent deux événements importants : l'invasion berbère et l'infiltration lente du « Livre » de Mahomet, qui répond admirablement à l'idéal de ces primitifs et qui se répand dans les empires sans choc, sans difficultés, mais aussi sans mouvement de conquête, sans prosélytisme vers le Sud barbare.

Mais la richesse de l'empire de Ghana éveille les appétits de ces barbares et nous voyons successivement les Soussous, puis les Mandés tenter de s'en emparer. Ces derniers réussissent et créent l'empire Mali, dont les chefs se convertissent et vont même à la Mecque. De même, le Garama est envahi au nord par les Berbères d'Asie, ses habitants se replient sur le Niger, s'emparent de l'empire Mali et les deux grands groupements sont fondus. Gogo et Ghana cèdent le pas à Tombouctou, capitale du vaste et riche empire souraï.

La grandeur de Tombouctou, tout comme l'avait fait la splendeur de Ghana, attire les aventuriers avides. Les Marocains, les barbares, qui profitent du riche courant commercial émanant du cœur de l'empire, vont se jeter sur ce pays. Les premiers descendent du nord; les seconds, conduits par les Malinkés Koulibaly, remontent du Sud : ils viennent tuer la poule aux œufs d'or;

c'est la fin de la puissance souraï, dont les éléments sont aussitôt dispersés et vont occuper les pays où nous les retrouvons encore aujourd'hui.

Nous pouvons donc, dès maintenant, essayer de caractériser les grandes races dont nous venons de suivre rapidement l'histoire, et pour cela nous adopterons la classification suivante, qui découle naturellement de ce que nous venons de voir.

- *Nigritiens* (autochtones)
  - 1° *Mandés*....
    - Bambaras
    - Malinkés ou Mandingues
    - Souinkès, Sarrokolets ou Mordos
    - Soussous (Soussokhos)
    - Ouanghadès
    - Guirganguès
    - Birifous
    - Mossis
    - Oulès
    - Bobos
    - Samos
    - Dagoris
  - 2° *Aborigènes*..
    - Habès
    - N'Dazous
    - Toumbos
    - Oumbas
    - Socikos
    - Bozos
    - Somones
    - Days
    - Lobès
    - Loros
    - Padoros
    - Dians
    - Didici
    - Boussanguès
    - Gouroungos
    - Gao

Sémites (envahisseurs)	1° Arabes et Berbères. — Maures. Touareg.	
	2° Rameau lybien..	Peuhls Souraïs

Métis .. Toucouleurs
Toupourta
Khassoukès
Ouassoulounkès
Soukaroukès
Kourtibès
Darombès
Kourteys
Rimabès
Dinàndos
Mossibès
Kourmoubès
Issabès
Sakébès
Kazoros
Finankès

Les Bambaros et les Malinkés (Malé'nkés, hommes de Malé) ont entre eux de nombreuses ressemblances. Ce sont de beaux hommes, vigoureux, au crâne allongé, aux traits réguliers et durs, au front et au nez fuyants, aux mâchoires fortes. Ils ne se tatouent pas. Les femmes se colorent les lèvres en bleu, elles sont jolies; très bien faites de 14 à 18 ans, elles sont vite déformées par l'attache du pagne. Elles se font une coiffure compliquée, partagent leurs cheveux en cinq parties et les nattent en y entremêlant des gris-gris. Elles entretiennent ce cimier avec du beurre de karité.

Après la chute de l'Empire, les Bambaras s'établirent sur les rives du Niger, au nord de Baoulé, et les Malinkés, au sud du Sénégal, entourent les pays bambanes du Niger. Ils parlent deux dialectes assez semblables.

Les Souinkès, anciens Ouakorès, appelés aussi Sarrokolets ou Markas, ont les yeux tirés et les pommettes saillantes, preuve d'origine asiatique. Dans leur fuite du Ghanata vers l'ouest.

ils ont laissé des débris sur toute leur route. Ces différentes fractions se sont livrées des luttes intestines, dont la plus mémorable est celle des Sagonès et des Dabos (de la famille des Diawaras, guerriers).

En 1885, ils essayèrent de reconstituer un empire Souinké, mais leur chef, Mahmadou Lamine, fut arrêté par le colonel Galliéni.

Les Diawaras ont seuls un tatouage de race. Les Souinkés parlent un dialecte mandé très altéré.

Les Soussous (Soussokhos), les Guirganguès, les Ouangharbès présentent les mêmes types généraux.

Les Mossis ne se tatouent pas, mais ils se font sur la joue des incisions indiquant leur caste. Ils habitent le Mossi et le Yatengo.

Nous arrivons enfin aux très primitifs et très arriérés Samos, Bobos, Lobès, Birifous, Oulès, Dagaris, qui habitent le Lobi, le Babemba et le Gourounsi, et qui sont tous du type mandé.

Les aborigènes nous sont beaucoup plus mal connus ; ils semblent avoir beaucoup perdu de leur importance primitive et on ne retrouve guère les Habès, N'Dogoun, Tambos, Oumbos que dans les montagnes du centre de la boucle, et les Sorkos, Boros, Somonos, Days sur les rives et dans les îles du fleuve.

Nous allons parler maintenant des sémites : Arabes et Berbères, et de leurs descendants, les Maures et les Touareg.

Les Maures ont pour ancêtres les Berbères « Zénaga », croisés avec les Arabes envahisseurs. L'empire Zénéga des Almoravides s'étendait du Sahara aux Baléares, à l'Espagne et à la Sicile. Au XII[e] siècle, il commençait à décliner, quand se produisit l'invasion arabe qui l'anéantit complètement. Aujourd'hui, le pouvoir est entre les mains des Arabes qui ont imposé leur langue (beidan), alors que le zénaga n'est plus parlé que par quelques tribus maraboutiques : Trarzas et Douaïchs.

Les Maures ont conservé le type sémite, crâne dolichocéphale, visage ovale, nez droit, fin et busqué, front large ; les hommes portent les cheveux et la barbe ; ils sont grêles, mais forts et agiles. Au contraire, chez les femmes, l'embonpoint est considéré

comme un élément de beauté ; aussi se livrent-elles à des pratiques spéciales pour engraisser.

Les Maures n'ont pas de tatouages ; les femmes s'épilent, se teignent les paupières à l'antimoine et les ongles au henné. Ils sont installés sur la rive droite du Sénégal, dans le Sahel. Leurs principales tribus sont les Sidi-Mahmoud, Ouled-Embarks. Meschdouffs. Maures du Tinchitt. Derviches et Ouled-Nacers.

Les Touareg ont avec eux de grandes ressemblances ; de haute taille, maigres et nerveux, aux attaches fines, ils ont un visage ovale percé de deux grands yeux noirs. Les femmes sont belles.

Leurs nombreuses tribus habitent le Sahara, entre l'Algérie et Tombouctou. Aux environs de cette ville se trouvent les Tademeket, qui comprennent eux-mêmes les Tengueriff. Kel-Témoulaï. Irréganaten, tous pasteurs et nomades. Les Touareg de l'Est vivent sur les deux rives du Niger. d'Immelal à Gogo, et comprennent les Iguadaren-Aoussa et les Iguadaren-Aribinda, qui parcourent l'Arinbinda jusqu'aux montagnes du Hambori au sud ; ils sont riches par leurs troupeaux. Les Aoullénimden, nombreux et pillards, qui campent dans le massif de l'Adgagh. Puis les Touareg du Nord : Hoggars d'In-Salah, violents. batailleurs, la terreur des caravanes. Et les Arabes : Bérabiches de l'Agaouad, essentiellement nomades, font le commerce du sel entre Taoudéni, Araouan et Tombouctou : Kountas, qui ont une grande influence religieuse ; Tormoz, Allouches, Ousras. pillards ; Diéboulas, marabouts ; Ignellads. nomades de Raz-el-Ma ; Kel-Antassars, guerriers ; Icherifens, religieux. pasteurs et cultivateurs. qui parlent un dialecte souraï.

Comme les Maures, les Foulbès (Peuhls. Poulos ou Foulahs) se rattachent au groupe sémite de la race caucasique. Leur dialecte se rapproche des langues sémites. Ils ont les traits réguliers et fins, le crâne allongé, le visage ovale, les lèvres épaisses, défigurées par des tatouages. Les femmes se noircissent les sourcils et les lèvres à l'antimoine (pierre de Djenné), les ongles au henné. La légende, racontée sur leur origine par les anciens, confirme bien nos prévisions.

Vers 630, Sidi Okba, compagnon du Prophète, revenait



KAYES. — VUE DE LA GRANDE RUE.



KAYES. — PLACE DU MARCHÉ.



KAYES. — LE PALAIS DU GOUVERNEMENT.



ÉGLISE DE KAYES.



UNE FÊTE A KAYES.



L'ENTRÉE DE LA GARE DE KAYES LE 14 JUILLET.

d'Égypte ; il s'arrêta en pays mandé et y prêcha la bonne parole. Il convertit les habitants et le roi du pays lui donna une de ses filles en mariage. Il en eut deux fils ; l'aîné était muet. Un matin qu'ils étaient seuls, le plus jeune eut une crise de larmes et de convulsions ; son frère, voulant l'apaiser, retrouva la parole. Mais il parlait une langue inconnue !

Sidi Okba chanta les louanges du Prophète, qui lui avait révélé en songe qu'il serait père d'une grande race. La prédiction était accomplie !

Les Souraïs doivent avoir la même origine ; leur architecture et certaines pratiques, telles que l'embaumement, font supposer qu'ils viennent de la région du Nil et qu'ils ont été en contact avec les Égyptiens. Ils ont conquis le pays sur les Habès qui se sont réfugiés dans le Macina. Ils ont été conquis eux-mêmes par les Berbères et ont subi une dure oppression qui les a rendus malingres, lâches et paresseux.

Grands et bien proportionnés, ils ont le nez fort et épaté, les lèvres grosses, les cheveux crépus et courts ; ils gardent au menton une barbe noire et bouclée.

Les femmes sont assez jolies dans leur jeunesse, elles se fanent vite et ont les seins allongés par l'attache du pagne et le port de l'enfant.

Les Souraïs se font, à l'aide d'un couteau, une patte d'oie à la commissure droite des lèvres. Ils se noircissent les sourcils, les paupières et les cicatrices à l'aide de poudre d'antimoine. Ils portent au lobe de l'oreille un anneau d'argent ou de cuivre, au repli supérieur une pendeloque de perles multicolores. Ils se percent la cloison nasale et la paroi droite extérieure du nez pour recevoir des anneaux et des bijoux.

Ils parlent souraï et vivent sur les rives du Niger, dans les régions de Tombouctou, de Doungou et de Gao.

Nous allons nous occuper maintenant des nombreuses races dérivées de ces groupements primordiaux. La plus importante est, sans conteste, la race Toucouleur. Nés du croisement des Foulbès du Fouta et du Toro avec les Mandés (d'où leurs noms de Foutankès et Torodos), les Toucouleurs ont conquis le Soudan à la suite d'El Hadj Omar et on les retrouve un peu partout

aujourd'hui, à Nioro, à Ségou, dans le bassin de la Falémé.

Leurs caractères physiques sont en rapport avec ceux des races qui les ont engendrés : tantôt grands et vigoureux comme les Mandés, tantôt secs et maigres comme les Peuhls. Ils parlent une langue dérivée du peuhl, entremêlée de mots d'origine maure et mandé.

Les Toupourta sont leurs mendiants, aux mômeries grossières et indécentes.

Les Khassoukés, dus aux Foulbès et aux Soussous, ont plutôt le type mandé; leur langue est de même un pur dialecte mandé, parlé aussi par les Sosis du sud.

D'après la légende, leur ancêtre, Ahmadou Awa, berger peuhl, gardait les troupeaux des Bambaras. Il épousa une de leurs filles et Séga Diva, son fils, se sépara des Bambaras et s'établit à Louiakary, berceau de leur race. Dans le Khasso, ils livrèrent de grandes luttes aux Bambaras et durent, une fois, leur salut à l'intervention du Français Duranton.

Leur type est tantôt mandé, tantôt peuhl. Ils se tatouent et se piquent les lèvres et les gencives. Leurs femmes sont réputées pour leur élégance. Ils vivent dans le Khasso, le Séro, le Diombokho.

Les Ouassoulounkés sont, eux aussi, nés d'un croisement de Foulbès et de Mandingues, de même que les Soukarankès (Foulbès et Malinkés) et les Kourtibès, qui vivent dans le Ouassoulou, le Band, le Sankarani.

Nous citerons encore des races moins importantes, provenant de croisements plus complexes. Les Darombès, les Kourteys, les Rimabès de l'Issa-Ber. Les Dianandos habitent le Dialafora, méprisés des autres races. Puis, les Mossibès, les Kourmoubès, les Issabès, les Sakébès, qui parlent peuhl et tiennent parfois du Peuhl, parfois du Mandé. Ils vivent dans les cercles de Dori et du Djerma. Puis, les Kogoros, provenant de Bambaras et de Souinkés, et vivant dans le cercle de Nioro, et les Finankés, maudits par Mahomet, dus, d'après la légende, au croisement du fils et de la mère !

Nous arrivons enfin à des races presque inconnues, qui vivent dans les régions d'occupation récente de Zinder, du Djerma, de

Tabona, de Gouré. Ce sont les Haoussas, Bériberis, Maouris, Daguerras.

L'anthropologie, l'ethnographie, la linguistique appliquées avec méthode à ces inconnus pourront nous permettre un jour de coordonner d'une façon plus scientifique toutes ces données qui sont encore confuses et nous éclairer sur une classification plus rationnelle de ces intéressantes populations du Soudan.

3° *Religions et mœurs.* — Nous savons déjà que les peuples aborigènes du Soudan pratiquaient les coutumes fétichistes et nous avons appris comment la parole du Prophète avait envahi les vastes empires de Garama et de Glioata, bien préparés pour la comprendre, et s'était rapidement propagée, sans secousses ni luttes, mais aussi sans enthousiasme ni prosélytisme.

A l'heure actuelle, le Haut-Sénégal et Niger compte environ 3.200.000 féticheurs pour 1.370.000 musulmans. Les chrétiens sont si peu nombreux (on en compte à peine 50 dans le cercle de Kayes qui, cependant, en renferme le plus) que nous nous abstiendrons d'en parler.

Les fétichistes pratiquent leur religion d'une façon plus calme et moins barbare qu'ils ne le faisaient avant notre occupation. Toutes les coutumes inhumaines, serments, tortures, sacrifices, ont été supprimées et les féroces féticheurs d'autrefois commencent déjà à être oubliés pendant que leurs rites grossiers tendent d'eux-mêmes à disparaître.

Les musulmans ne sont pas non plus de farouches disciples du Prophète, pieux observateurs du Livre Saint, ennemis irréductibles des infidèles. Ils sont, au contraire, en général, assez modérés.

Nous allons suivre l'ordre que nous avons essayé d'établir et voir comment ces deux religions se partagent les différentes races du Soudan et quelles sont les mœurs caractéristiques qu'elles leur ont données.

Les Mandés pratiquent pour la plupart un fétichisme enfantin, aux mômeries grossières : jongleurs et sorciers, amulettes et gris-gris. Chez eux, la circoncision est opérée chez les deux sexes et est l'occasion de grandes fêtes.

Ce sont des travailleurs infatigables, industrieux, à la fois agriculteurs, mineurs, forgerons. Mais, par suite des nombreuses guerres qui ont dévasté leur pays, ils ne sont pas aussi riches qu'ils pourraient l'être.

Le Bambara est un guerrier brave, aux mœurs conquérantes et indépendantes, d'un orgueil indomptable et d'une résistance féroce.

Le Malinké, par contre, est fourbe, hypocrite et lâche. Il est intelligent, actif. Musulman fanatique et superstitieux, il fait un ardent prosélytisme. Il redoute beaucoup les sorcières qui, chez lui, sont très nombreuses. Il est commerçant et agriculteur, fouille la terre et obtient de très belles récoltes. Il a des jardins entretenus par les femmes, dans lesquels poussent le tabac, l'oignon, l'oseille, le manioc.

Dans le Bambouk, il récolte l'or.

Les Souinkés, Markas ou Sarracolets observent les rites du Coran d'une façon très sérieuse. Ils sont intelligents et travailleurs. Cultivateurs pendant les pluies, ils partent en caravanes dès que les routes sont bonnes. Très rusés, très commerçants, ils sont souvent riches. On les a baptisés, non sans quelque raison, les « juifs soudanais ».

Le Mossi est un fétichiste très superstitieux, il a recours encore aux sacrifices d'animaux. De mœurs très douces, il est paresseux; quoique fort et bien constitué, il passe ses journées à fumer, laissant les femmes s'occuper des travaux les plus pénibles.

Les Kourouenkobès du Yatenga, qu'on a longtemps considérés comme ses parias, forment une race à part. Ils se livrent surtout à l'industrie, extraient le fer, construisent des hauts fourneaux et fabriquent l'acier. Ils font aussi d'habiles menuisiers.

Les aborigènes sont tous fétichistes.

Les Sorkos, Bozos, Somonos, Days des îles du Niger sont pêcheurs, constructeurs de chalands, laptots.

Les Habès, N'Dagonès, Tombos, Oumbos du centre de la boucle sont des cultivateurs très attachés au sol.

Tous ces primitifs ne pratiquent pas l'excision des femmes

et ont dans chaque famille un animal éponymique ou une divinité protectrice.

De même les Samos, les Bobos, les Lobis, les Oulès, les Birifous, les Dajarès sont féticheurs et pratiquent encore les sacrifices d'animaux. Très superstitieux, ils sont turbulents, querelleurs, ivrognes et paresseux.

Chez les Bobos, les femmes seules sont circoncises.

Avec les Sémites, nous tombons dans la religion musulmane. Les Maures sont tous mahométans fanatiques, mais, intelligents et instruits, ils font un usage modéré des gris-gris (versets du Coran dans des sacs de cuir, de cuivre ou d'argent). Ils portent tous un chapelet à graine noire. Ils sont voleurs, pillards, menteurs, d'une saleté repoussante. Ils fabriquent des bijoux et travaillent le cuir.

Presque tous sont nomades : les uns sont éleveurs de chameaux, ce sont les guerriers et les commerçants qui apportent aux esclaves le sel et la gomme ; les autres élèvent des bœufs et des moutons.

Les Touareg sont, comme eux, musulmans. Ils sont braves et indépendants.

Les nobles Jhaggarens escortent les caravanes et pillent les tribus voisines.

Les Inghads (vassaux) sont cultivateurs, et enfin les Bellas sont leurs domestiques.

Les Touareg sont des pilleurs incorrigibles; leur tactique favorite est la surprise et la fuite.

Les Foulbès et leurs dérivés sont tous musulmans.

Le Peuhl pratique l'islamisme avec modération; c'est un pasteur aux mœurs douces qui aime son troupeau. On cite même de lui un trait remarquable : « Une vache ayant perdu son veau. le berger se couvrit de la peau de ce dernier et, avec mille précautions, continua à téter la mère ».

Dans les régions fertiles, il est devenu agriculteur. Il est très économe et ne s'enivre pas.

Les Souraïs sont à la fois musulmans et fétichistes; peu fervents mais très superstitieux, ils portent un grand nombre de gris-gris (jusqu'à 80 !) et pratiquent encore les sacrifices de

bétail. La circoncision, opérée chez eux sur les deux sexes par un forgeron, est le signal de grandes fêtes. Ils sont agriculteurs, cultivent le coton et le tabac. Ils élèvent le cheval et ont des troupeaux qu'ils font garder par des Peuhls.

La majeure partie des Métis sont musulmans modérés; ils ont sensiblement les mêmes mœurs que les races qui leur ont donné naissance.

Les Toucouleurs sont de sincères musulmans qui vénèrent leurs marabouts. Ils sont actifs, intelligents et fins. La guerre est leur occupation favorite. Sous la conduite d'El Hadj Omar, ils ont opposé une rude résistance à nos troupes. Chez nos tirailleurs, ils fournissent fréquemment les gradés.

Les écoles musulmanes sont très prospères chez eux; ils apprennent facilement à lire et à écrire un peu d'arabe.

Les Khassoukés sont plus calmes, mais aussi plus hypocrites. Sans caractères propres, ils subissent facilement les influences étrangères. Ils sont en somme aussi mauvais musulmans que mauvais cultivateurs et commerçants. Leurs femmes sont jolies, coquettes et légères.

Les autres races secondaires ne méritent pas de mention spéciale, pas plus du reste que les Haussas, Béribéris et Maouris. Tous sont musulmans modérés, tantôt cultivateurs, tantôt pasteurs.

4° *Institutions et coutumes.* — Tous ces habitants du Haut-Sénégal et Niger, dont nous avons vu les origines si différentes, les types et les langues si dissemblables, présentent par contre dans leurs institutions et leurs coutumes de grandes ressemblances. Nous comprendrons cela aisément en songeant à la vie côte à côte qu'ils ont menée depuis des siècles, au mélange des sangs qui s'en est fatalement suivi et qui a progressivement atténué les différences de caractères et de mœurs. Les Maures et les Touareg, qui ont toujours vécu isolés, font naturellement exception.

La plus importante de ces institutions indigènes, le centre de toute l'organisation est la famille. C'est le groupement de tous les parents, frères, sœurs, fils, filles, petits-fils, cousins et domes-



UN RONIER.



BAOBAB.

tiques, autour du plus âgé de tous les ascendants communs. La famille, dans l'organisation indigène, est à la fois une unité sociale, économique et judiciaire.

C'est une unité sociale, car l' « individu » est absorbé par le groupe, son intérêt est sacrifié à l'intérêt général et le chef n'est qu'une émanation de la volonté collective.

C'est une unité économique, car elle pratique la division du travail pour une production strictement nécessaire aux besoins de la consommation immédiate. Les Souinkés seuls ont une surproduction qui leur permet le commerce.

C'est enfin une unité judiciaire : le chef est un juge sans contrôle qui a des pouvoirs illimités. Les enfants lui doivent honneur, respect et obéissance. Il punit leurs fautes d'une façon très sévère par l'exclusion de la famille. Il les marie à son gré.

La femme lui doit aussi obéissance et respect, il peut la répudier. Si elle acquiert du bien par le travail, elle ne peut que le posséder en attendant de le léguer à ses enfants ; elle n'hérite pas. Elle est un bien propre de la famille, bien qui se transmet par héritage.

Le chef de famille est le seul propriétaire effectif. Tout membre de la famille lui doit cinq jours de travail sur sept pour sa nourriture et son entretien, pour l'impôt. Les deux autres jours doivent être employés par les membres pour s'entretenir et se nourrir.

Les chefs de familles forment les « notables » qui nomment les chefs de villages et de cantons. Ces chefs ne possèdent que l' « action », laissant la « délibération » aux notables.

Au-dessus des chefs de cantons on trouvait, dans les empires bambaras, un roi omnipotent. Ce roi était entouré de juges de profession, jugeant en dernier ressort. Son armée comprenait des gens de métier, fournis obligatoirement par les villages, et des volontaires. Tous étaient payés sur les prises. Les guerres étaient alors fréquentes, surtout entre villages ; le roi se mettait toujours du côté du plus pauvre, pour que sa razzia fût plus productive. Il exigeait de tous ses villages un faible impôt, servant surtout à consacrer son autorité.

Toutes ces familles ont une vie différente, suivant la caste à

laquelle elles appartiennent. Ces castes, formées, comme nous l'avons vu, au moment des invasions asiatiques, sont très fermées.

La plus importante est celle des hommes libres, propriétaires du sol, parmi lesquels se recrutent les chefs. Puis viennent celles des forgerons, des cordonniers, des tisserands, des vanniers ; au-dessous d'eux sont les griots ou chanteurs, danseurs, musiciens qui, comme nos « fous » du moyen âge, chantent les louanges du maître, jouent, pour le distraire, du tam-tam, du balafon, de la guitare à trois cordes, de la trompe. Enfin, venaient les domestiques, les uns nés dans la famille, les autres provenant de razzias faites au cours des guerres continuelles de village à village. Ils n'existent plus aujourd'hui.

Tous ces indigènes se nourrissent uniformément de couscous fait de mil pilé, agrémenté d'huile d'arachide, de beurre de karité, de viande ou de poisson. Les pasteurs se nourrissent surtout de lait.

Ils ne travaillent que pendant l'hivernage et pour assurer les stricts besoins du moment, sans se soucier de l'avenir. Au reste, ils supportent joies et douleurs avec la même philosophie gaie qui ne nous étonnerait pas si nous songions à leur vie passée : à l'insécurité du lendemain, qui les empêchait de produire plus que leur nécessaire ; aux nombreuses alternatives de succès et de revers, de richesse et de misère qu'ils finissaient par envisager avec bonne humeur.

Ils aiment la musique, les chants, les danses auxquelles ils se livrent avec frénésie.

Ils sont tous polygames et épousent leurs femmes après paiement d'une dot ; en restituant cette dot, ils peuvent divorcer.

La femme, qui joue un rôle peu important dans la société, s'occupe des gros travaux des champs, de la cuisine. Elle va chercher l'eau, parfois fort loin, dans de grandes calebasses qu'elle porte sur sa tête, pile le mil, file le coton. Les indigènes ont tous un grand respect pour leur mère.

Chez les musulmans, la justice est rendue suivant la loi coranique ; chez les fétichistes, elle l'est suivant les coutumes. Pour ces derniers, le « serment » joue encore un grand rôle dans les

tribunaux. Nous avons supprimé les coutumes les plus barbares, ne laissant subsister que les serments bénins et inoffensifs. Ceux du « Cola » et du « Daba », encore en usage, sont absolument enfantins.

Tous les biens d'un chef : femmes, enfants, bétail, provisions, reviennent, à sa mort, à ses frères par rang d'âge. L'héritier devra marier les fils et payer leur dot.

Les funérailles sont faites chez les musulmans suivant les prescriptions du Coran. Le corps est lavé, vêtu d'un pagne blanc et placé dans une fosse ayant généralement un mètre de fond, la tête tournée vers l'est. Presque tous ont un cimetière ; cependant les Khassoukés font exception.

L'accouchement se fait généralement à genoux, dans la case des parents. Une vieille matrone assiste à l'opération.

Toutes ces institutions, toutes ces coutumes sont, comme nous l'avons dit, communes aux principales races soudanaises ; nous allons examiner rapidement en quoi elles pouvaient différer.

Les Mandés ont tous un goût immodéré pour le « dolo », bière de mil, qui les enivre rapidement. Ils sont très industrieux dans leurs constructions.

Les cases bambaras sont carrées, surmontées d'un argamasse, fermées de portes solides. Celles des Malinkés sont rondes et couvertes de paille ; seules les cases peuhles sont entièrement en paille.

Les Malinkés et les Bambaras sont vêtus d'un ample pantalon à mi-jambe, d'un boubou court laissant leurs bras nus, et sont coiffés d'un bonnet en pointe. Le tout de couleur jaune.

Le Malinké porte à la ceinture un large sabre et un couteau ; il ne les quitte jamais. Les jeunes filles sont, chez eux, promises presque dès leur naissance ; la première femme a autorité sur les autres et le divorce est rare.

Les Toucouleurs et les Souinkés aiment le luxe ; ils portent un pantalon large en guinée, bleu ou blanc, un boubou flottant, un bonnet blanc.

Les femmes malinké et bambara portent un pagne autour des reins ; les femmes peuhles et toucouleurs, un pagne, un boubou court et un voile sur la tête. Elles sont coquettes, aiment

les anneaux d'or, la verroterie, le corail, et portent aux bras et aux jambes de gros bracelets (pesant jusqu'à 3 kil. 200 !)

Les Maures et les Touareg ont des mœurs assez différentes. Ils n'ont qu'une femme, qui est leur égale, dispose de sa main, gère sa fortune et qui peut divorcer. La femme sort librement et sans voile et ne s'occupe que de ses enfants. Ceux-ci prennent dans la société le rang de leur mère.

Les biens légitimes (acquis par le travail) sont partagés à la mort du chef de famille entre tous les enfants ; les biens illégitimes (acquis par les armes) passent au fils aîné de la sœur aînée.

Les Maures et les Touareg sont vêtus d'une longue blouse de guinée bleue, serrée à la taille par une ceinture ; d'un pantalon long et large ; ils sont chaussés d'épaisses sandales en cuir de Shameau.

Le « litbam » (voile) que portent les Touareg ne laisse voir que leurs yeux et leur donne un aspect farouche. Ils ne le quittent ni pour manger, ni pour dormir. Ils sont armés d'une grande lance de fer de 2 m. 50 à 3 mètres de long, de quelques sagaies en bois, à talon de fer, qu'ils lancent très adroitement, et d'un grand sabre à poignée en croix. Ils se fixent au poignet gauche un sabre court qui ne les quitte jamais et se préservent à l'aide d'un grand bouclier en peau de bœuf.

Ils haïssent les blancs infidèles et méprisent les noirs.

D'après les traditions des vieillards, les Mossis ont conquis leur vaste empire sur les Habès. Ils choisirent Ouagadougou pour capitale et y installèrent le Moro-Naba. Des provinces furent formées et confiées à des parents du Moro-Naba, le Omdi-Naba, chef des cavaliers, le Gounga-Naba, chef des guerres et de l'infanterie, etc. Ces provinces furent elles-mêmes subdivisées en cantons. Cette organisation mossi, identique à celle de la France féodale, fut très puissante et subsistait encore lors de notre arrivée.

Les charges sont héréditaires et se transmettent de père en fils. Tous les actes de la cour du Moro-Naba sont réglés par un protocole minutieux. Il ne peut sortir, sous quelque prétexte que ce soit, sans être suivi de ses pages portant son manteau, de ses joueurs de flûte et de tambourin.

Le Moro-Naba rend la justice et donne toujours raison à celui qui lui fait les cadeaux les plus importants.

Chez les Mossis, les mariages se font d'une façon un peu différente : le prétendant va chez le père de la jeune fille et y reste trois ans. Après ce temps, sa fiancée lui appartient de droit, il peut la prendre de force ou la donner au Naba.

Le salut se fait à genoux, en frappant neuf fois la terre avec les coudes.

Les sentiments de la famille, si forts dans tout le Soudan, sont très relâchés au Mossi. Les membres d'une même famille habitent une soukhala, groupe de cases rondes en briques ou banco, avec un toit en paille. La soukhala est close et n'a qu'une porte, une cour est ménagée à l'intérieur. Ces soukhalas sont parfois fort éloignées les unes des autres, de sorte que les villages sont très étendus.

Les Samos, les Bobos, les Lobès, les Birefous, les Oulès, les Dajarès ont des coutumes beaucoup plus primitives. Ils sont complètement nus et habitent des cases en banco surmontées d'un argamasse et groupées en soukhalas.

Les mariages se font d'une façon particulière chez eux : dès que l'enfant est née, on lui désigne son époux ; aussitôt qu'elle est nubile, son fiancé lui apporte quatre moutons, trois poulets blancs et du dolo ; on donne, à l'occasion des mariages, de grandes fêtes. Mais il arrive fréquemment que les époux ne sont guère assortis ; la femme peut alors prendre un « camarade » avec lequel elle cohabite.

Les Lobès sont coquets ; ils portent au cou un collier de perles, aux bras des bracelets de cuivre ou d'ivoire. Ils ont une ceinture de caoutchouc qui supporte des ornements et un couteau renfermé dans une gaine.

Les femmes sont laides, elles ont la tête rasée et s'enchâssent dans les lèvres des pierres rondes ou des morceaux d'ivoire.

Ils se marient sans cérémonie, mais donnent de grandes fêtes pour la mort.

Tous sont d'habiles chasseurs ; ils vivent dans la brousse, sont paresseux, stupides, sauvages à l'excès, turbulents et batailleurs. Ils aiment la guerre et ont, pour toute arme, des flèches empoi-

sonnées. Ils détestent le blanc qui, pour eux, n'est qu'un « Dioula », mais un Dioula qui vient leur demander des « cauris » sans rien leur apporter en échange. Ils s'enivrent avec du dolo, ne reconnaissent l'autorité d'aucun chef et admettent pour seule règle de justice la « vendetta ».

Au commencement de la saison des pluies, dès que la végétation peut les dissimuler, ils s'embusquent dans les hautes herbes et satisfont leur vengeance en attaquant leurs ennemis par derrière et en fuyant rapidement dans la brousse, où toute poursuite est impossible.

Les luttes de village à village sont aujourd'hui encore communes chez eux.

Fort heureusement, ces mœurs barbares tendent à disparaître graduellement, et le jour est proche où les populations les plus arriérées du Soudan comprendront, comme le comprennent déjà les plus intelligentes, que nous sommes venus chez elles pour les tirer progressivement et avec douceur de l'anarchie dans laquelle elles étaient plongées avant notre arrivée, pour leur rendre la paix, leur donner la santé et pour leur apprendre à extraire du sol si riche qui les porte, non seulement le strict nécessaire, mais aussi les provisions indispensables qui les garantiront de la famine dans les mauvaises années et leur permettront d'avoir un idéal de bien-être plus élevé.

TROISIÈME PARTIE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

CHAPITRE PREMIER

DE 1881 A 1904

LE SOUDAN APRÈS LA PREMIÈRE PÉRIODE D'OCCUPATION (1881-1890).

LE COMMANDANT SUPÉRIEUR

En 1881, époque de la première occupation, la région comprise entre les territoires de la Sénégambie et le Niger, appelée successivement *Haut-Sénégal*, puis *Soudan français*, n'était occupée que par une ligne de postes reliant les deux fleuves, de Kayes à Bamako. Mais notre domination s'étendait bientôt sur les contrées environnantes : après les campagnes des colonels Borgnis-Desbordes, Combes et Galliéni contre les agitateurs Samory et Mahmadou-Lamine, nous possédions en 1890 entre le Sénégal et le Niger, ainsi que sur la rive droite de ce dernier fleuve, un vaste domaine à organiser et à développer. Nos possessions du Soudan relevaient à ce moment, au triple point de vue politique, administratif et militaire, du Gouverneur du Sénégal représenté par un officier supérieur d'artillerie de marine qui prenait le titre de *Commandant supérieur*. Cette situation présentait de sérieux inconvénients : placé à une distance considérable de Saint-Louis, sans communications régulières avec le chef-lieu de la colonie pendant la saison sèche, le Commandant supérieur était très souvent obligé d'agir sous sa propre responsabilité et en dehors de l'action directe du Gouverneur.

Pour remédier à ce que cette situation présentait d'anormal, le Département avait, il est vrai, jugé utile d'arrêter chaque année

le plan de la campagne avec le Commandant supérieur et de lui donner des instructions spéciales que le Gouverneur devait lui transmettre après en avoir pris connaissance. Mais cette manière de procéder avait le grave inconvénient de réduire au rôle d'intermédiaire le chef de la colonie qui était cependant tenu de couvrir de sa responsabilité les actes du Commandant supérieur, son subordonné au point de vue hiérarchique. De plus l'autorité administrative du chef-lieu était impuissante à contrôler les dépenses engagées dans le Haut-Fleuve sans sa participation, et elle ne pouvait avoir pour mission que de les régulariser à la clôture de l'exercice.

C'est alors que l'Administration des colonies jugea utile de soumettre à une Commission présidée par le Sous-Secrétaire d'État des Colonies l'étude des améliorations à introduire dans l'organisation des divers services du Soudan français.

Après une discussion approfondie, la Commission émit l'avis qu'il convenait d'établir, sous l'autorité directe du Commandant supérieur, l'autonomie administrative et militaire des services dirigés par lui, sous cette réserve qu'*au point de vue politique* le Commandant supérieur demeurerait sous la dépendance du Gouverneur du Sénégal.

PREMIÈRE ORGANISATION DU SOUDAN, AUTONOMIE ADMINISTRATIVE ET MILITAIRE (*Décret du 18 août 1890*)

C'est ainsi que, sur le rapport de la Commission, un décret fut signé le 18 août 1890 par lequel le Commandant supérieur, investi de pouvoirs et d'attributions nettement définis, se vit réellement en mesure d'assurer d'une manière efficace le développement des intérêts considérables dont il avait la charge.

Aux termes de ce décret, le Commandant supérieur, résidant à Kayes, correspondrait à l'avenir avec le Sous-Secrétaire d'État des Colonies pour les diverses parties du service; il devait toutefois tenir régulièrement le Gouverneur du Sénégal au courant de tous les faits se rattachant à la situation générale des territoires placés sous son commandement et aucune action politique ne pouvait être engagée par lui sans l'adhésion du Gouver-

neur du Sénégal. Le Commandant supérieur exerçait dans le Soudan les pouvoirs administratifs financiers dévolus au Gouverneur du Sénégal par les règlements en vigueur. Un budget local spécial était créé pour la colonie ; ce budget devait être soumis à l'approbation du Sous-Secrétaire d'État des Colonies par le Commandant supérieur qui le rendait exécutoire et devenait ordonnateur de toutes dépenses. Le Commandant supérieur avait à sa disposition, suivant les besoins du service, tout le personnel civil et militaire en service au Soudan.

Ainsi, par le décret du 18 août 1890 qui réglait comme nous venons de le voir son organisation politique et administrative, le Soudan entrait dans la voie de l'autonomie et avait désormais une existence distincte du Sénégal. Mais, au point de vue politique, cette autonomie n'était pas complète.

L'article 1er du décret disposait, en effet, que le Commandant supérieur est spécialement chargé de l'administration du Soudan, ***sous l'autorité du Gouverneur du Sénégal.*** Et l'article 2 ajoutait : « le Commandant supérieur tient le Gouverneur du Sénégal régulièrement au courant de tous les faits se rattachant à la situation générale des régions placées sous son commandement. Il ne peut engager aucune action politique sans l'adhésion du Gouverneur du Sénégal ».

Cette organisation ne tarda pas à présenter, dans la pratique, des inconvénients nuisibles à la prompte expédition et à la bonne marche des affaires. A mesure que s'agrandissaient nos possessions du Soudan, les difficultés matérielles de communication entre le Gouverneur du Sénégal et le Commandant supérieur du Soudan devenaient en effet de plus en plus nombreuses, surtout pendant la période des opérations.

Il fallait étendre davantage l'autonomie que reconnaissait au Soudan le décret de 1890.

DEUXIÈME ORGANISATION DU SOUDAN
AUTONOMIE ADMINISTRATIVE, MILITAIRE ET POLITIQUE
(*Décret du 27 août 1892*)

Ce fut l'objet du décret du 27 août 1892 qui réglementa de

le plan de la campagne avec le Commandant supérieur et de lui donner des instructions spéciales que le Gouverneur devait lui transmettre après en avoir pris connaissance. Mais cette manière de procéder avait le grave inconvénient de réduire au rôle d'intermédiaire le chef de la colonie qui était cependant tenu de couvrir de sa responsabilité les actes du Commandant supérieur, son subordonné au point de vue hiérarchique. De plus l'autorité administrative du chef-lieu était impuissante à contrôler les dépenses engagées dans le Haut-Fleuve sans sa participation, et elle ne pouvait avoir pour mission que de les régulariser à la clôture de l'exercice.

C'est alors que l'Administration des colonies jugea utile de soumettre à une Commission présidée par le Sous-Secrétaire d'État des Colonies l'étude des améliorations à introduire dans l'organisation des divers services du Soudan français.

Après une discussion approfondie, la Commission émit l'avis qu'il convenait d'établir, sous l'autorité directe du Commandant supérieur, l'autonomie administrative et militaire des services dirigés par lui, sous cette réserve qu'*au point de vue politique* le Commandant supérieur demeurerait sous la dépendance du Gouverneur du Sénégal.

PREMIÈRE ORGANISATION DU SOUDAN, AUTONOMIE ADMINISTRATIVE ET MILITAIRE
(*Décret du 18 août 1890*)

C'est ainsi que, sur le rapport de la Commission, un [illegible] fut signé le 18 août 1890 par lequel le Commandant supé[illegible] investi de pouvoirs et d'attributions nettement définis, se vi[illegible] lement en mesure d'assurer d'une manière e[illegible] dével[illegible] ment des intérêts considérables dont il avai[illegible]

Aux termes de ce décret, le Commandan[illegible] rési[illegible] à Kayes, correspondrait à l'avenir avec le [illegible] d'[illegible] des Colonies pour les diverses parties [illegible] de [illegible] toutefois tenir régulièrement le Gouverneu[illegible] c[illegible] rant de tous les faits se rattachant à la si[illegible] territoires placés sous son commandement [illegible] tique ne pouvait être engagée par lui sans l'a[illegible]

le plan de la campagne avec le Commandant supérieur et de lui donner des instructions spéciales que le Gouverneur devait lui transmettre après en avoir pris connaissance. Mais cette manière de procéder avait le grave inconvénient de réduire au rôle d'intermédiaire le chef de la colonie qui était cependant tenu de couvrir de sa responsabilité les actes du Commandant supérieur, son subordonné au point de vue hiérarchique. De plus l'autorité administrative du chef-lieu était impuissante à contrôler les dépenses engagées dans le Haut-Fleuve sans sa participation, et elle ne pouvait avoir pour mission que de les régulariser à la clôture de l'exercice.

C'est alors que l'Administration des colonies jugea utile de soumettre à une Commission présidée par le Sous-Secrétaire d'État des Colonies l'étude des améliorations à introduire dans l'organisation des divers services du Soudan français.

Après une discussion approfondie, la Commission émit l'avis qu'il convenait d'établir, sous l'autorité directe du Commandant supérieur, l'autonomie administrative et militaire des services dirigés par lui, sous cette réserve qu'*au point de vue politique* le Commandant supérieur demeurerait sous la dépendance du Gouverneur du Sénégal.

PREMIÈRE ORGANISATION DU SOUDAN, AUTONOMIE ADMINISTRATIVE ET MILITAIRE (*Décret du 18 août 1890*)

C'est ainsi que, sur le rapport de la Commission, un décret fut signé le 18 août 1890 par lequel le Commandant supérieur, investi de pouvoirs et d'attributions nettement définis, se vit réellement en mesure d'assurer d'une manière efficace le développement des intérêts considérables dont il avait la charge.

Aux termes de ce décret, le Commandant supérieur, résidant à Kayes, correspondrait à l'avenir avec le Sous-Secrétaire d'État des Colonies pour les diverses parties du service ; il devait toutefois tenir régulièrement le Gouverneur du Sénégal au courant de tous les faits se rattachant à la situation générale des territoires placés sous son commandement et aucune action politique ne pouvait être engagée par lui sans l'adhésion du Gouver-

neur du Sénégal. Le Commandant supérieur exerçait dans le Soudan les pouvoirs administratifs financiers dévolus au Gouverneur du Sénégal par les règlements en vigueur. Un budget local spécial était créé pour la colonie ; ce budget devait être soumis à l'approbation du Sous-Secrétaire d'État des Colonies par le Commandant supérieur qui le rendait exécutoire et devenait ordonnateur de toutes dépenses. Le Commandant supérieur avait à sa disposition, suivant les besoins du service, tout le personnel civil et militaire en service au Soudan.

Ainsi, par le décret du 18 août 1890 qui réglait comme nous venons de le voir son organisation politique et administrative, le Soudan entrait dans la voie de l'autonomie et avait désormais une existence distincte du Sénégal. Mais, au point de vue politique, cette autonomie n'était pas complète.

L'article 1er du décret disposait, en effet, que le Commandant supérieur est spécialement chargé de l'administration du Soudan, ***sous l'autorité du Gouverneur du Sénégal.*** Et l'article 2 ajoutait : « le Commandant supérieur tient le Gouverneur du Sénégal régulièrement au courant de tous les faits se rattachant à la situation générale des régions placées sous son commandement. Il ne peut engager aucune action politique sans l'adhésion du Gouverneur du Sénégal ».

Cette organisation ne tarda pas à présenter, dans la pratique, des inconvénients nuisibles à la prompte expédition et à la bonne marche des affaires. A mesure que s'agrandissaient nos possessions du Soudan, les difficultés matérielles de communication entre le Gouverneur du Sénégal et le Commandant supérieur du Soudan devenaient en effet de plus en plus nombreuses, surtout pendant la période des opérations.

Il fallait étendre davantage l'autonomie que reconnaissait au Soudan le décret de 1890.

DEUXIÈME ORGANISATION DU SOUDAN
AUTONOMIE ADMINISTRATIVE, MILITAIRE ET POLITIQUE
(*Décret du 27 août 1892*)

Ce fut l'objet du décret du 27 août 1892 qui réglementa de

nouveau l'organisation du Soudan et en vertu duquel le Commandant supérieur n'était plus tenu que « d'adresser au Gouverneur du Sénégal copie de ses rapports politiques et de le tenir au courant de tous les faits se rattachant à la situation générale de la colonie ». De plus, tout en étendant les pouvoirs du Commandant supérieur, le nouveau décret modifia sensiblement son rôle. C'est surtout à une œuvre administrative et pacificatrice qu'il devrait se consacrer désormais. Dans ce but, l'article 5 du décret du 27 août 1892 marquait bien nettement que le Commandant supérieur devrait se décharger, sur les officiers placés sous ses ordres, de la conduite des troupes. Il pourrait ainsi s'adonner tout entier à son rôle d'administrateur, exerçant la surveillance et le contrôle de tous les services politiques, administratifs et financiers, dont le développement était indispensable à la prospérité du Soudan français.

En 1893, le Gouvernement, pensant que l'ère des expéditions militaires pouvait être considérée comme terminée, modifia encore l'organisation de la colonie en plaçant à sa tête un Gouverneur et en formant des anciens territoires un Gouvernement spécial sous le nom de Gouvernement du Soudan français.

GOUVERNEMENT DU SOUDAN (1893)

Le Soudan français devint ainsi une véritable colonie dont la direction appartenait à un fonctionnaire du grade de Gouverneur.

Je ne rappellerai pas que ce fut au début de cette phase administrative que Tombouctou fut occupé et que, grâce aux colonels Bonnier et Joffre dont les noms sont inséparables de l'histoire de la colonie, toute la région nord de Mopti à Tombouctou fut occupée. Mais, ainsi que le montre le court exposé historique qui précède, nous avions encore, en maint endroit, à faire usage de nos armes. Le pays de Kong fut notamment le théâtre des opérations nombreuses dirigées contre Samory qui, après s'être emparé de Sakala (août 1893), commençait l'invasion du Tagouno, province de l'État de Kong (juin 1894).

Cependant, M. le ministre Chautemps pensait qu'il était temps

de réunir sous une même direction toutes les parties de notre empire africain, composées de cinq colonies dont les frontières tendaient à se confondre et dont tant d'intérêts devaient être communs.

CRÉATION D'UN GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
(*Décret du 16 juin 1895*)

Le 16 juin 1895, sur le rapport du Ministre des Colonies, le Président de la République signa un décret par lequel était constitué un Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, organe de haute direction politique et militaire s'étendant sur les territoires du Sénégal, de la Guinée française, du Soudan et de la Côte d'Ivoire, mais laissant à chacune de ces quatre colonies son autonomie administrative et financière sous l'autorité de Gouverneurs résidant à Conakry et à Grand-Bassam et d'un Lieutenant-Gouverneur résidant à Kayes.

Une légère modification de frontières était apportée : le Soudan français abandonnait au Sénégal le cercle de Bakel et une partie du Bambouck dans le cercle de Kayes. Le cercle de Faranah était rattaché à la Guinée française.

Le décret du 16 juin 1895 laissait en dehors du Gouvernement général qu'il instituait la colonie du Dahomey. Mais, afin d'assurer l'unité désirable à la politique à suivre dans tout le Gouvernement général, le décret prescrivait au Gouverneur du Dahomey d'envoyer en duplicata au Gouverneur général de l'Afrique occidentale française tous ses rapports politiques et militaires.

Un officier général ou supérieur, placé sous la haute autorité du Gouverneur général, obtenait le commandement en chef de toutes les troupes de l'Afrique occidentale française et était chargé d'assurer l'unité dans la conduite des opérations militaires.

Le Gouverneur général était responsable de la défense intérieure et extérieure de l'Afrique occidentale française et disposait, à cet effet, des forces de terre et de mer y stationnées. Les Gouverneurs de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et le

Lieutenant-Gouverneur du Soudan français ne devaient entreprendre aucune opération militaire sans son autorisation, sauf le cas d'urgence où il s'agirait d'une agression. La conduite des opérations militaires appartenait exclusivement à l'autorité militaire tenue d'en rendre compte.

Le décret du 16 juin 1895 resta totalement en vigueur jusqu'en 1897.

La période purement militaire semblait alors définitivement close dans l'Afrique occidentale française ; aucune opération militaire d'ensemble n'avait été nécessaire dans l'hinterland soudanais dont la pacification générale paraissait complète. L'entretien au Sénégal, d'une manière permanente, d'un officier général et d'un état-major entraînant une dépense assez élevée, ne devenait donc plus une nécessité. Il était logique, dans ces conditions, de ramener les dépenses militaires au chiffre strictement nécessaire aux besoins de la situation.

ABROGATION DE L'ARTICLE 6 DU DÉCRET DU 16 JUIN 1895
(Décret du 8 janvier 1897)

Le 8 janvier 1897, un nouveau décret abrogea l'article 6 du décret du 16 juin 1895 qui avait institué un Commandant supérieur des troupes pour l'Afrique occidentale française. Le commandement des troupes au Sénégal serait exercé comme précédemment par un colonel prenant le titre de Commandant supérieur des troupes.

Comme on le voit, l'organisation établie par le décret de 1895 subsistait avec une légère modification dans la forme et elle persista jusqu'à la fin de l'année 1899.

A cette époque, la domination française, qui n'avait cessé de se fortifier depuis 1895 dans nos possessions de l'Afrique occidentale française, était solidement établie. Nous n'avions à craindre dans les pays de la boucle du Niger, comme dans les régions plus voisines de la côte, ni soulèvements étendus ni résistances organisées. Cette extension progressive de notre influence réunissait de plus en plus en un groupe compact les différentes fractions du Gouvernement général. Des communications régu-



BANANIERS.



AUTRUCHES.

lières, facilitées par un réseau de lignes télégraphiques, reliaient au Sénégal nos colonies de la côte d'Afrique. Rien n'empêchait dès lors de répandre dans ces possessions les principes fondamentaux de la politique française. Il était nécessaire que le Gouverneur général, représentant le plus élevé de l'autorité centrale, prenne complètement en mains la direction supérieure de ces diverses colonies, y compris la Côte d'Ivoire et le Dahomey, sans qu'aucun organisme politique ou militaire ne puisse se constituer et agir en dehors de lui. Il paraissait également possible à ce moment de rattacher aux colonies côtières ces immenses territoires du Soudan français considérés comme l'hinterland naturel du Sénégal, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey.

RÉORGANISATION DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU SOUDAN FRANÇAIS (*Décret du 17 octobre 1899*)

C'est sous l'influence de ces considérations que fut signé le décret du 17 octobre 1899 portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Toutes nos possessions ouest-africaines étaient à partir de cette date placées sous le régime du pouvoir civil, à l'exception des territoires le plus récemment soumis à notre influence et qui, rattachés administrativement au Sénégal, étaient maintenus sous la direction de deux commandants militaires relevant directement du Gouverneur général pour les questions purement militaires, et de son délégué à Kayes pour toutes questions d'ordre administratif, économique et financier. Ces deux territoires comprenaient les cercles ou résidences de la circonscription dite « Région nord et nord-est du Soudan français », savoir : ceux de Tombouctou, de Sumpi, de Goundam, de Bandiagara, de Dori et de Ouahigonya, ainsi que les cercles ou résidences de la circonscription dite « région Volta », savoir : ceux de San, de Ouagado ugou, de Léo, de Koury, de Sikasso, de Bobo-Dioulasso et de Diébougou. Les autres fractions de territoire qui constituaient jusqu'à ce jour les possessions du Soudan français étaient rattachées aux co-

lonies du *Sénégal* (cercles de Kayes, Bafoulabé, Kita, Satadougou, Bamako, Ségou, Djenné, Nioro, Goumbou, Sokolo et Bougouni); de la Guinée française (cercles de Dinguiray, de Siguiri, de Kourousfa, de Kankan, de Kissidougou et de Beyla); à la Côte d'Ivoire (cercles ou résidences de Odjenné, de Kong et de Bouna) ou au Dahomey (cantons de Kouala ou Nebba au sud du Liptako et territoire de Say).

Le Gouverneur général prenait la haute direction politique et militaire de tous les territoires dépendant du Sénégal, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. Un officier général ou supérieur remplissait à Saint-Louis les fonctions de Commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française et répartissait sous la haute surveillance du Gouverneur général les troupes placées sous son commandement dans les colonies du Gouvernement général.

Au point de vue financier, le décret du 17 octobre 1899 instituait un *budget autonome des recettes et dépenses des cercles ou résidences de l'ancien Soudan*, rattachés au Sénégal, y compris les territoires militaires; ce budget devait être arrêté chaque année par le Gouverneur général et était administré à Kayes par un fonctionnaire de l'Administration des colonies portant le titre de délégué du Gouverneur général dans les territoires du Haut-Sénégal-Niger. Quant aux recettes et dépenses des territoires rattachés à la Guinée française, à la Côte d'Ivoire et du Dahomey, elles étaient inscrites respectivement aux budgets locaux de ces différentes colonies.

Comme on le voit, le décret du 17 octobre 1899 donnait à l'autorité française, dans son origine et dans son exercice, plus de cohésion et d'uniformité. Au point de vue économique, il tendait à assurer le rapide développement commercial des diverses fractions de notre domaine africain dont le Sénégal et la Guinée française avaient donné déjà un remarquable exemple.

ORGANISATION DES 1er ET 2e TERRITOIRES MILITAIRES
(*Arrêté du 25 décembre 1899*)

La mise en vigueur des dispositions du nouveau décret fixée

au 1er janvier 1900 fut en outre préparée par divers arrêtés. En premier lieu, un arrêté en date du 25 décembre 1899 organisait les deux territoires militaires prévus par le décret du 17 octobre et déterminait l'étendue de ces territoires ainsi que les attributions des commandants militaires.

CRÉATION D'UN 3e TERRITOIRE MILITAIRE

Un troisième territoire militaire fut créé par arrêté du 20 décembre 1900 et fut soumis aux mêmes règlements que les deux autres. Il comprenait les régions situées entre le Niger et le Tchad et avait pour limite méridionale la ligne de démarcation entre les possessions anglaises et les possessions françaises.

Telle fut l'organisation qui subsista jusqu'à la fin de l'année 1902, époque à laquelle fut réorganisé sur des bases rationnelles le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Le développement normal de notre influence dans ces pays devait naturellement transformer et compléter les rouages de cet organe d'administration supérieure.

NOUVELLE RÉORGANISATION DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
CRÉATION D'UN BUDGET D'INTÉRÊT COMMUN
(*Décret du 1er octobre 1902*)

Le Gouverneur général, dont les pouvoirs avaient été fortifiés par le décret du 17 octobre 1899, manquait encore d'un instrument financier qui lui fût propre et fût capable de lui donner, dans l'ordre administratif. une existence indépendante. Entre nos diverses possessions l'union n'était réalisée qu'en la personne du Gouverneur général et, à ce point de vue même, elle demeurait insuffisante. Hors du Sénégal, en effet, le Gouverneur général n'avait que la direction politique et militaire des colonies placées sous son autorité; il restait étranger à la gestion de leurs intérêts, à leur développement agricole et commercial, et cela précisément au moment où l'essor économique des possessions françaises de l'Afrique occidentale française prenait une importance réelle marquée par un mouvement commercial supérieur à

de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. Le Gouverneur général devait pourvoir encore lui-même, il est vrai, à l'administration des territoires de la Sénégambie et du Niger, mais il était assisté spécialement, dans l'exercice de cette partie de ses attributions, par le Secrétaire général du Gouvernement général ainsi que par le Délégué permanent, son représentant à Kayes.

Les colonies et territoires composant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française possédaient leur autonomie administrative et financière. Les budgets, établis conformément à la législation en vigueur, étaient arrêtés par le Gouverneur général en Conseil de Gouvernement et approuvés par décret rendu sur la proposition du Ministre des Colonies.

Les dépenses du Gouvernement général, des services communs et d'intérêt général étaient inscrites dans une section spéciale du budget des territoires de la Sénégambie et du Niger. Le budget des dits territoires devait être alimenté par les recettes de toute nature perçues dans ces territoires et par des contributions des colonies du Sénégal, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. Le montant de ces contributions serait fixé annuellement par le Gouverneur général en Conseil de Gouvernement et arrêté par le décret approbatif du budget.

Dans chaque colonie, le Lieutenant-Gouverneur était sous le contrôle du Gouverneur général, ordonnateur de son budget. C'est le Gouverneur général qui avait l'ordonnancement des dépenses du budget des territoires de la Sénégambie et du Niger; il pouvait sous-déléguer les crédits mis à sa disposition.

Dans l'ensemble de ses dispositions le décret du 1er octobre 1902 maintenait donc en principe aux colonies de l'Afrique occidentale, sous la direction du Gouverneur général, leur autonomie administrative et financière, affirmée chaque année par l'établissement de budgets distincts approuvés par décrets. Mais, en même temps, par subordination plus étroite du personnel, une centralisation plus complète de la correspondance et un contrôle moins limité des administrations, il étendait et fortifiait l'autorité du Gouverneur général sur les services locaux de nos possessions. Une impulsion d'ensemble était donnée aux divers services fonctionnant dans les colonies de l'Afrique occidentale qui



BAMAKO. — ESTRADE AUX PALABRES.



BAMAKO. — DÉPART D'UNE CARAVANE DE LA COUR DU POSTE.

Le Gouverneur général, président ;

Le Secrétaire général du Gouvernement général ;

Un officier supérieur désigné par le général commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française ;

Le Directeur des travaux publics ;

Un magistrat désigné par le Procureur général du Sénégal ;

Deux habitants notables nommés par décret ;

Un secrétaire-archiviste nommé au Conseil.

Les chefs des services civils et militaires autres que les membres permanents du Conseil y seraient appelés de droit, avec voie délibérative lorsqu'il y serait traité de matières ressortissant à leurs attributions.

Aux termes de l'article 4 du même décret, le Conseil d'administration des territoires de la Sénégambie et du Niger pouvait se constituer en Conseil du *Contentieux administratif*. Il fonctionnait dans ce cas en conformité des décrets des 5 août et 7 septembre 1881. Les fonctions du Ministère public y étaient remplies par un fonctionnaire désigné par le Gouverneur général.

ARRÊTÉ DU 26 DÉCEMBRE 1902 FIXANT LES ATTRIBUTIONS DU DÉLÉGUÉ PERMANENT DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL A KAYES

Le Gouverneur général était en outre, comme nous l'avons vu précédemment, assisté dans l'administration qui lui incombait des territoires de la Sénégambie et du Niger par le Délégué du Gouverneur général à Kayes.

Un arrêté du 26 décembre 1902 fixa de la manière suivante les attributions de ce haut fonctionnaire.

Le Délégué permanent du Gouverneur général à Kayes était ordonnateur secondaire des dépenses inscrites au Budget de la Sénégambie-Niger, effectuées dans les cercles civils de Kayes et au delà et dans les 1[er] et 2[e] territoires militaires ; il assurait le recouvrement des recettes de toute nature inscrites à ce budget.

Il était chargé, sous l'autorité du Gouverneur général, de l'administration générale des cercles civils ci-dessus désignés et de

l'administration financière et économique des 1[er] et 2[e] territoires militaires. La correspondance de toute nature des commandants des deux territoires avec le Gouverneur général était d'abord adressée au Délégué qui la transmettait après examen et avis s'il y avait lieu. Seul le Commandant du 3[e] territoire militaire exerçait les fonctions d'ordonnateur secondaire des dépenses du dit territoire rattachées pour ordre au budget de la Sénégambie-Niger et communiquait directement avec le Gouverneur général.

Telle était la situation d'ensemble au point de vue purement administratif, à la fin de l'année 1902.

Mais l'évolution normale et progressive, durant deux nouvelles années, de notre empire africain rendit encore nécessaires quelques remaniements. La réorganisation consacrée par le décret du 18 octobre 1902 devenait insuffisante, en ce qui concernait notamment les vastes territoires composant la Sénégambie-Niger.

L'Administration de ces pays s'était notablement affermie et développée : les populations du 2[e] territoire militaire, pacifiées, s'étaient franchement ralliées à notre domination et pouvaient sans danger être confiées à l'administration civile. De plus, le développement commercial et agricole de toute la vallée du Niger, les richesses minières reconnues en diverses régions, l'importance grandissante des intérêts de toute nature, subitement accrue par l'achèvement du chemin de fer de Kayes au Niger, l'amélioration de la navigation sur les fleuves du Sénégal et du Niger, tous ces avantages réunis faisaient entrevoir pour cette partie de notre domaine colonial un avenir particulièrement favorable.

A mesure que s'accentuait le progrès dû à notre influence, grandissaient les difficultés d'assurer la bonne gestion de tous les intérêts, dont était responsable, à Dakar, le Gouverneur général.

CHAPITRE II

RÉGIME ACTUEL

DÉCRETS DU 18 OCTOBRE 1904 PORTANT RÉORGANISATION DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE. CRÉATION ET ORGANISATION DE LA COLONIE DU HAUT-SÉNÉGAL ET NIGER

Le décret du 18 octobre 1904 portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, en s'inspirant de ces considérations, a créé et organisé la colonie actuelle du Haut-Sénégal et Niger qui comprend les anciens territoires du Haut-Sénégal et du Moyen-Niger augmentés du 3ᵉ territoire militaire.

Les progrès constants et rapides de la pacification avaient déjà permis de placer sous le régime de l'Administration civile une partie importante des territoires formant le « 1ᵉʳ territoire militaire ». Le décret du 18 octobre 1904 a placé sous le même régime l'ensemble des régions formant le 2ᵉ territoire militaire. Mais la même solution n'a pu encore être adoptée en ce qui concerne les vastes territoires qui s'étendent du Niger au lac Tchad, comprenant la circonscription du 1ᵉʳ territoire militaire telle qu'elle existait au mois d'octobre 1904 et celle du 3ᵉ territoire militaire créée par le décret du 20 décembre 1900. Leur éloignement du littoral, la pauvreté de leur sol y réduisent au minimum les intérêts commerciaux européens ; le caractère belliqueux des tribus nomades avec lesquelles ils sont en contact exige une surveillance constante. Leur organisation n'a donc pas été modifiée, mais il lui a été donné plus d'unité et de simpli-

get sous le contrôle du Lieutenant-Gouverneur du Haut-Sénégal et Niger.

RÉORGANISATION DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE. CRÉATION D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COLONIE DU HAUT-SÉNÉGAL ET NIGER

(Décrets du 18 octobre 1904)

Deux autres décrets du 18 octobre 1904 ont complété le précédent : 1° en réorganisant le Conseil de Gouvernement du Gouvernement général où siègent en particulier les Lieutenants-Gouverneurs des colonies de l'Afrique occidentale française et le Commissaire du Gouvernement général pour la Mauritanie; 2° en instituant dans la nouvelle colonie du Haut-Sénégal et Niger un Conseil d'administration ainsi composé :

Le Lieutenant-Gouverneur, président :

Le Secrétaire général ;

L'officier des troupes le plus élevé en grade résidant au chef-lieu ;

Le Directeur du chemin de fer de Kayes au Niger ;

Le Juge de paix du chef-lieu ;

Trois habitants notables nommés par le Gouverneur général sur la présentation du Lieutenant-Gouverneur ;

Le mandat de ces derniers a une durée de deux ans. il est indéfiniment renouvelable ;

Trois suppléants nommés dans la même forme. remplaçant au besoin les membres titulaires ;

Un secrétaire-archiviste.

Le Conseil d'administration de la colonie du Haut-Sénégal et Niger est constitué en *Conseil de contentieux* par l'adjonction de deux magistrats ou. à défaut. de deux fonctionnaires désignés au commencement de chaque année et pour sa durée par le Gouverneur général.

QUATRIÈME PARTIE

ORGANISATION FINANCIÈRE

CHAPITRE PREMIER

ORGANISATION FINANCIÈRE

HISTORIQUE SOMMAIRE

Aux termes du décret du 17 octobre 1899, portant réorganisation de l'Afrique occidentale française, les territoires qui constituaient jusqu'alors les possessions du Soudan français cessaient d'être groupés en une seule colonie ayant son autonomie administrative et financière. Certains cercles étaient désormais rattachés aux colonies voisines, Guinée, Côte d'Ivoire et Dahomey, dont ils paraissent plutôt dépendre, tant au point de vue géographique qu'au point de vue commercial et économique, et les autres circonscriptions du Soudan étaient groupées en territoires du Haut-Sénégal et Niger, relevant exclusivement du Gouvernement général et divisés en un vaste territoire civil et deux territoires militaires (Tombouctou et Bobo-Dioulasso).

Le budget local du Soudan disparaissait, mais le principe de l'autonomie financière était maintenu en fait, car ce nouveau groupement administratif était doté d'un budget autonome, dont le Gouvernement général était ordonnateur, mais sous-déléguait les crédits à sa disposition à un fonctionnaire, délégué du Gouverneur général à Kayes, chef-lieu du territoire, chargé par ailleurs sous sa haute direction des divers détails de l'administration locale.

Il était pourvu aux engagements financiers pris par l'ancienne colonie du Soudan, sur les ressources de ce budget spécial.

Le décret du 1er octobre 1902 vint apporter une modification au régime financier des Territoires du Haut-Sénégal et Niger, qui étaient désormais groupés avec les pays de protectorat

rales sur les bases de la fiscalité adoptée dans la colonie du Haut-Sénégal et Niger, qui sont d'ailleurs communes à la plupart des colonies qui forment l'ensemble de nos possessions de l'Afrique occidentale française, et sur le développement de certaines institutions d'ordre administratif, commercial et économique pour lesquelles il est prévu un programme de dépenses sur les deniers de la colonie.

CONTRIBUTIONS DIRECTES : IMPOT PERSONNEL
(Arrêtés des 2 juillet et 14 novembre 1903)

Tous les indigènes habitants du Haut-Sénégal et Niger sont soumis au paiement annuel d'un impôt personnel, dont le taux pour l'année 1905 est fixé comme suit :

Dans le Haut-Sénégal et Niger et le Territoire militaire, le taux de l'impôt varie de 0 fr. 25 à 4 fr. 50; il est fixé suivant les propositions faites par les Commandants de cercles ou Résidents, conformément aux rôles dûment arrêtés et approuvés en Conseil d'administration.

Sont exempts de cet impôt :

1° Les militaires de toutes armes et tout grade en service en Afrique occidentale française, ainsi que leurs femmes et leurs enfants pendant la durée de leur service;

2° Les gens sans ressources et sans famille, atteints d'infirmités qui les mettent dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins;

3° Les enfants au-dessous de huit ans.

L'impôt personnel est perçu sur rôles. Les rôles sont collectifs. Ils sont établis par villages ou quartiers dans les grandes agglomérations.

Le recouvrement de l'impôt est effectué sous le contrôle des Administrateurs et Commandants de cercles par les chefs de village ou de quartier et par les collecteurs d'impôt désignés à cet effet.

En principe, l'impôt est acquitté en numéraire; toutefois, dans les régions qui en sont encore dépourvues, l'impôt pourra être acquitté en nature, après autorisation spéciale donnée par l'Administration supérieure qui fixe la nature des produits et la limite des quantités à percevoir, au cours de l'exercice, dans les magasins du service local.

PATENTES ET LICENCES
(Arrêté du 14 novembre 1903.)

Article premier. — Toute personne exerçant un commerce ou une industrie est mise à la contribution des patentes.

Art. 2. — La patente des commerçants établis consiste en un



POSTE DE BANAMBU.



HALTE DE TIRAILLEURS.

tionnelle à la valeur des marchandises, y compris celle des animaux porteurs. Elle est délivrée par les administrateurs, commandants de cercle, et est valable pour un an dans toute l'étendue de la colonie, à partir du jour de l'établissement de la patente.

Le taux des patentes de dioulas se calcule comme suit :

5e classe, 5 francs pour une valeur de 100 francs et au-dessus de marchandises.

4e classe, 10 francs pour une valeur de 200 francs et au-dessus de marchandises.

3e classe, 20 francs pour une valeur de 500 francs et au-dessus de marchandises.

2e classe, 35 francs pour une valeur de 1 000 francs et au-dessus de marchandises.

1re classe, 50 francs pour une valeur de 1 500 francs et au-dessus de marchandises.

Dans le cas où la valeur dépasse 1 500 francs, une taxe de 2 fr. 50 par 100 francs de marchandises en excédent de la valeur initiale de 1 500 francs est imposée au dioula.

Les colporteurs autres que les colporteurs originaires d'Afrique sont également soumis individuellement à un droit de patente. Cette patente, qui ne sera valable que dans le cercle où elle aura été délivrée, est fixée à 30 francs par mois; elle pourra n'être prise que pour un mois, mais tout mois commencé devra être payé. Un projet de réglementation modifiant l'assiette des patentes de dioulas est actuellement à l'étude. Au lieu de la taxation *ad valorem* des marchandises, on prescrit le principe de la taxation d'après le poids des charges transportées.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Oussourou (Taxe sur les caravanes)

(Ordre du 24 janvier 1891. — Décision du 18 mars 1895 et du 30 décembre 1893).

Un droit de 1/10e est perçu sur toutes les marchandises importées par caravanes par la frontière du Sahel.

Cette règle comporte les exceptions suivantes :

La gomme est exempte de tous droits à son entrée sur le territoire de la colonie. et les guinées françaises importées par le Nord entrent en franchise.

A l'importation et à l'exportation. il est perçu un oussourou de 10 p. 100 sur les marchandises provenant de ou se rendant à la Côte d'Or anglaise.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA FISCALITÉ ET LE MODE DE PERCEPTION

Le Budget des recettes pour 1906 s'élève ainsi au total de 4.894.000 francs. témoignant d'une progression constante sur les années antérieures.

A mesure que notre Administration pénètre plus avant dans l'intérieur du pays. des recensements plus serrés. une surveillance plus éclairée établissent les droits de la colonie sur des contribuables dont l'esprit s'ouvre chaque jour davantage aux moyens de production. aux aptitudes commerciales. et par suite aux bienfaits de notre occupation.

C'est qu'en effet le colon autant que les maisons de commerce de Kayes et de Bamako. etc., dont les transactions sont graduellement facilitées par le développement du réseau des voies de communication fluviales ou ferrées. ont suivi l'Administration dans son œuvre de pénétration. Chaque année marque une étape de progrès chez l'indigène dans l'exploitation des richesses agricoles ou industrielles de la colonie. et une amélioration du bien-être général des populations. C'est aussi parce que le noir du Soudan sait observer et qu'il manifeste un esprit d'assimilation de nos méthodes de travail tel que le témoin de l'évolution de ses mœurs. de ses habitudes. de ses goûts est fortifié dans l'espoir de voir un jour le plus prospère de nos établissements coloniaux de la vallée du Niger.

Le système des impôts établis repose principalement sur la capitation. et frappe surtout l'indigène. mais on peut affirmer que l'impôt personnel n'est jamais, quelles que soient les régions. au-dessus des facultés du contribuable.

La preuve en est de ce fait que pour la plupart des cercles et

résidences l'impôt personnel est payé dès les premiers mois de l'exercice. et sans aucune pression de la part de l'Administration ; les indigènes apportent même une sorte d'empressement à se libérer promptement de leurs obligations et témoignent en l'espèce d'un meilleur sentiment que la plupart des contribuables de la Métropole qui ne se rendent aux guichets du fisc qu'après la sommation sans frais.

L'impôt de capitation paraît *a priori* présenter une incidence peu équitable. puisqu'il s'adresse uniquement aux personnes et non aux véritables éléments de la fortune. seules matières rationnellement imposables. d'après les conceptions qui ont guidé les Administrations métropolitaines dans l'établissement de leur fiscalité.

Mais il convient de remarquer que dans les colonies nouvelles, où l'enregistrement de la propriété n'est pas encore tenu. où les transactions commerciales échappent longtemps à l'action des agents de perception. où le troc. l'échange restent malgré tout un mode de commerce fort en usage, il est impossible d'établir un système d'impôts complet sur les choses et par suite on s'en prend aux personnes.

D'ailleurs. en l'état actuel de la vie économique et sociale chez les noirs du Soudan, on peut soutenir cette opinion que l'impôt de capitation n'est pas trop éloigné de l'*impôt proportionnel*.

C'est qu'en effet le chef de case. le chef d'exploitation indigène paie en réalité l'impôt personnel de tous les domestiques et employés qui travaillent et produisent pour son compte. soit en cultivant ses propriétés, soit en gardant ses troupeaux. C'est dire qu'il paie proportionnellement à la production, par suite à la fortune, qu'il détient. Par ailleurs. il n'y a pas en général. entre les mains de l'indigène. de valeurs mobilières autres que les valeurs nécessitant une manutention ou un gardiennage. et qui n'échappent pas de ce fait à l'action de l'impôt.

Si l'on voulait perfectionner l'impôt personnel au point de satisfaire les économistes les plus sévères, il conviendrait peut-être d'y ajouter quelques taxes somptuaires sur les chevaux en particulier. La religion musulmane autorisant la possession

progressive des indigènes qui ont rapidement compris l'avantage que présentait, au point de vue économique, la substitution de cet instrument de transaction aux moyens précaires qu'ils employaient jusqu'alors.

Les papiers-monnaies de la Banque de l'A. O. F. commencent à recevoir un très bon accueil parmi les indigènes, ce qui témoigne de leur confiance en notre Administration.

Certaines circonscriptions acquittent, à l'heure actuelle, la totalité de leurs impôts en numéraire, et l'époque n'est pas lointaine où, dans tous les cercles du Haut-Sénégal et Niger, comme ceux d'ailleurs du territoire militaire, les contribuables cesseront de se présenter devant le percepteur avec leurs sacs de mil ou leurs troupeaux de moutons.

J'ajouterai, en terminant, que les Budgets de recettes du Haut-Sénégal réservent chaque année des surprises agréables.

L'Administration est amenée fréquemment, en effet, à établir des rôles supplémentaires d'impôt personnel par suite des recensements plus précis et des rôles supplémentaires de patentes, ce qui est un indice certain de la santé commerciale du pays. Les droits de place et de marché, inscrits aux produits divers du Budget, donnent également des plus-values importantes, et il n'y a presque jamais à signaler, par ailleurs, de demandes de dégrèvement.

Nous venons de voir que les impôts directs sont perçus intégralement en général.

Par ailleurs, les tableaux annexés à la présente notice font ressortir des différences entre les prévisions de recettes et les recouvrements. Cette différence provient de ce qu'une partie de l'impôt de capitation est perçue en nature, ainsi qu'il a été dit précédemment, et que la valeur des produits perçus ne figure dans les écritures du Trésorier-Payeur qu'autant que la réalisation en argent en a été effectuée. Par suite de la variation de prix des différentes denrées au cours d'un exercice ou des pertes et de téviarates qui peuvent avoir lieu dans les magasins de la colonie, il arrive que les réalisations ne sont pas exactement conformes aux prévisions budgétaires.

Il est bon de signaler que la perception des contributions

directes ne procède pas dans les colonies du même principe que dans la Métropole. On sait, en effet, que le Trésorier-Payeur général, au vu des rôles qui sont revêtus par le préfet de la formule exécutoire contenant mandement d'en opérer la perception, prend charge dans ses écritures de leur montant total, dont il devient ainsi responsable.

Il subdivise ensuite cette prise en charge entre chacun des receveurs particuliers des finances sous ses ordres. Le receveur particulier à son tour devient responsable de la portion qui lui est attribuée et inscrit, dans ses livres, au débit de chaque percepteur le chiffre du montant des rôles qu'il lui fait parvenir.

Ainsi transmises de mains en mains, ces pièces comptables engagent successivement chacun de ceux qui les reçoivent, comme le feraient des effets envoyés à l'encaissement. Ces dispositions ne peuvent, on le comprend facilement, s'appliquer dans une colonie de formation récente, où le contribuable est une unité presque anonyme, pouvant échapper facilement à l'agent de perception dans les régions qui sont encore en voie de pacification ou même récemment pacifiées. Aucun fonctionnaire du Trésor ne consentirait à assumer leur lourde responsabilité, et les perceptions sont effectuées par l'Administration elle-même qui répond des recensements et des facilités d'appréhender le contribuable récalcitrant.

Le montant des impôts est alors versé dans les caisses de chaque cercle ou résidence où la prise en charge en est effectuée par un agent administratif. La régularisation des écritures et la prise en charge définitive sont faites ultérieurement par les préposés du Trésor et par le Trésorier-Payeur, sur le vu des pièces établies par les ordonnateurs d'après les opérations effectuées dans les différentes circonscriptions de la colonie.



GROUPE DE MAURES.



GROUPE DE JEUNES FILLES DU SOUDAN.



GRIOTS CHANTANT.



UN TROUPEAU AU PATURAGE. PAYSAGE DU SOUDAN.



MARCHANDS DE COUSCOUS.



CONSTRUCTION D'UN POSTE PAR LES TIRAILLEURS.

CHAPITRE III

DÉPENSES

Les différents titres de dépenses inscrites au Budget se classent de la façon suivante :

Prévisions pour 1906 :

Chapitre premier. — Contributions et dettes exigibles. — Subvention au Budget. annexe du Haut-Sénégal et Niger.	100.000 fr.
Chap. II. — Gouvernement du Haut-Sénégal et Niger. — Personnel. bureaux du Gouvernement.	223.725 —
Chap. III. — Administration des cercles. — Personnel des Administrations des Affaires indigènes.	963.840 —
Chap. IV. — Dépenses d'Administration (matériel). — Mobiliers. plantons. bibliothèques. etc.	108.000 —
Chap. V. — Services financiers. — Personnel du Trésor et des perceptions. Remises et frais de perception, frais de transport de fonds.	307.680 —
Chap. VI. — Justice indigène et Instruction publique. — Soldes des cadis, juges; Ecole des fils de chefs de Kayes; Ecoles professionnelles de Kayes-Koulikoro; Ecoles régionales; Ecoles urbaines et des villages; Ecole ménagère de Kayes; Orphelinat et Ecole ménagère de Ségou; Enseignement musulman.	259.710 —

toutes les institutions qui ont été fondées au cours de notre occupation et sortir du cadre habituel de notre notice.

Nous ne passerons en revue que les principaux chapitres de dépenses du budget actuel en indiquant succinctement les progrès réalisés dans l'Administration et l'organisation des services, ainsi que le programme des travaux et des établissements dont le Gouvernement de la colonie se propose de poursuivre la réalisation en faisant appel au concours intéressé des populations indigènes, des colons et des commerçants.

Instruction publique. — Tous les centres importants sont dotés d'écoles dirigées par des instituteurs européens. L'Administration s'est même préoccupée de fonder des écoles ménagères où les jeunes filles indigènes peuvent apprendre la couture, la cuisine et toutes autres connaissances qui doivent être familières à une maîtresse de maison. A côté des écoles d'enseignement intellectuel, il existe à Kayes et à Koulikoro des écoles professionnelles où l'enseignement manuel est donné grâce au concours des contremaîtres et ouvriers du chemin de fer et du service de l'artillerie. Les jeunes apprentis font d'ailleurs preuve d'une facilité d'assimilation surprenante et deviennent en peu de temps de bons ouvriers menuisiers, charpentiers, ajusteurs ou maçons, qui trouvent immédiatement du travail, soit dans les services publics, soit chez les commerçants et les entrepreneurs.

Un ouvrier indigène ordinaire, menuisier ou ajusteur, touche un salaire minimum de 6 à 7 francs par jour. C'est dire l'amélioration apportée dans l'existence de l'indigène qui a reçu les bienfaits de l'enseignement manuel dans nos écoles.

C'est dans cette direction surtout qu'il convient de faire porter nos efforts. Le meilleur moyen de grandir l'indigène en valeur morale et sociale est de lui donner le goût du travail manuel, et il en prendra le goût quand il saura travailler. En même temps, la physionomie économique du pays sera transformée par la substitution de nos méthodes perfectionnées aux procédés grossiers de l'industrie indigène. Il faut éviter, au moins dans nos jeunes colonies, la formation et le développement d'un

prolétariat intellectuel, si néfaste à certaines de nos vieilles possessions.

Postes et Télégraphes. — Le réseau télégraphique, sur lequel sont échelonnés les bureaux de poste, atteint à l'heure actuelle près de 8000 kilomètres et couvre la presque totalité de la colonie. Malgré les conditions précaires dans lesquelles certaines parties du réseau ont été construites et les moyens de fortune employés, le service télégraphique fonctionne d'une manière presque parfaite grâce au zèle et à la compétence du personnel des Postes et Télégraphes.

L'époque n'est peut-être pas lointaine où les lignes du Haut-Sénégal-Niger seront mises en communication avec le réseau algérien par la construction de la voie transsaharienne. Les conclusions des missions d'études sont unanimes sur la question de possibilité de la construction et du fonctionnement d'une ligne qui relierait le Niger à In-Salah par la route de l'Adrar.

Les crédits nécessaires seront-ils prochainement accordés?

Service sanitaire et Assistance publique. — Nous avons toujours considéré l'assistance médicale comme un de nos premiers et plus impérieux devoirs envers les indigènes et une œuvre sociale de première importance. Le médecin est un des meilleurs agents de la colonisation, car il apporte gratuitement le remède à des maux positifs et gagne, de ce fait, auprès des indigènes, la cause de notre supériorité sur les médecins de fortune indigènes qui sont presque tous des représentants de l'autorité religieuse, fétichiste ou musulmane.

Des dispensaires dirigés par un médecin sont à l'heure actuelle installés dans une douzaine de grands centres avec des approvisionnements en médicaments et en matériel de chirurgie renouvelés chaque année par des commandes faites dans la Métropole. Les consultations et le traitement sont gratuits. Dans les petits postes où il n'a pas encore été possible de créer ces organismes coûteux, une sorte d'infirmerie ambulante est installée, et les commandants de poste sont autorisés à donner les médications nécessaires dans les cas simples ou les soins provisoires qui permettent d'attendre l'arrivée d'un médecin si

des complications sont à redouter ou si le cas apparait comme étant assez grave. Dans ce but, des instructions spéciales pleines de prudence sont données aux commandants de postes dépourvus de médecins, par les chefs du service de santé de la colonie. En outre, des médecins dits de colonisation sont spécialement chargés de faire des tournées de vaccine et d'aller porter leurs soins dans les villages éloignés des postes. Leur rôle est de pratiquer l'assistance médicale ambulante, de faire l'éducation des indigènes au point de vue de l'hygiène et de la thérapeutique simple des maladies courantes.

Travaux publics. — Le grand programme de travaux publics élaboré par le Gouvernement général de l'A. O. F., et pour l'accomplissement duquel la loi du 26 juillet 1903 autorise un emprunt de 65.000.000, comprend, en ce qui concerne le Haut-Sénégal et Niger, l'étude hydrographique du Niger et de la partie du fleuve Sénégal comprise dans la colonie.

Les dépenses sont engagées par les Directeurs de travaux et Chefs de mission sous le contrôle du Gouverneur, sous-ordonnateur du budget des fonds d'emprunt, pour les crédits qui lui sont délégués par le Gouverneur général. Les plans de campagne concernant les études dont il s'agit sont examinés par le Conseil d'Administration du Haut-Sénégal-Niger et soumis avec le projet de budget de la colonie au Gouverneur général en Conseil de Gouvernement. Les plans de campagne ainsi arrêtés doivent être rigoureusement suivis. Le service des Travaux publics propre de la colonie comprend l'édification des bâtiments du Gouvernement et des résidences, la construction et l'entretien des routes, l'aménagement de la voirie dans les différentes agglomérations, etc.

Le transfert du siège du Gouvernement de Kayes à Bamako (Koulouba) ayant comporté l'édification d'un palais destiné au Gouverneur et des annexes pour les différents services, la colonie a été appelée à faire, dès l'année dernière, un effort financier considérable qui se prolongera pendant les exercices 1906 et 1907, mais il aura été possible de faire face à ce surcroît de dépenses sans faire appel à des fonds d'emprunt, avec les seules

ressources du budget ordinaire, sauf pour l'an 1905 où un prélèvement de 500.000 francs a été autorisé sur la caisse de réserve de la colonie.

Service de la navigation. — En même temps que se poursuivaient les études hydrographiques du Niger, un service de navigation a été installé sur cette magnifique voie de communication, avec Koulikoro comme tête de ligne.

Deux vedettes et un grand vapeur, le *Mage*, construits d'après les plans arrêtés par le chef de la Mission hydrographique, font le service des transports du personnel et du matériel du service local. Déjà les vedettes ont assuré, depuis plusieurs mois, le service du courrier postal et les transports d'une partie des fonctionnaires concurremment avec la flottille du service colonial.

Ces deux organismes sont appelés logiquement à être fusionnés pour constituer, avec de nouveaux éléments, un service complet de navigation dont pourra se dessaisir la colonie au profit de l'entreprise privée.

En l'état actuel, grâce aux embarcations à vapeur du service local, des communications avec Tombouctou sont assurées en 5 jours à partir de Koulikoro, c'est-à-dire en 8 jours à partir de Kayes.

Caisse de réserve. — Il convient d'ajouter en terminant que, tout en poursuivant le développement des institutions et des travaux dans la colonie, l'Administration prévoyante a su garantir l'avenir de la colonie contre les éventualités malheureuses, ou contre les dépenses imprévues. Chaque année, en effet, les excédents de recettes réalisés sur les dépenses effectuées sont versés à la Caisse de réserve de la colonie instituée conformément à l'article 98 du décret du 20 novembre 1882, et l'avoir est à l'heure actuelle de 612.071 fr. 34. Déjà on a dû faire appel aux fonds de la Caisse de réserve pendant l'année 1905 et il a été fait, conformément à la décision du Gouvernement général en Conseil du Gouvernement, un prélèvement de 600.000 francs pour contribuer, concurremment avec les ressources ordinaires du budget local de la colonie, à l'exécution des travaux nécessités par le transfert du Gouvernement du Haut-Sénégal-Niger à Koulouba.

Recettes du budget local de 1900 à 1905.

ANNÉES.	PRÉVISIONS.	RÉALISATIONS.	EN PLUS.	EN MOINS.
1900	3.376.835	3.929.391,93	552.506,93	»
1901	3.425.283	3.708.210,38	282.927,38	»
1902	4.246.860	4.443.705,54	196.845,54	»
1903 (1)	»	»	»	»
1904 (1)	»	»	»	»
1905 (2)	5.114.000 (3)	5.696.354,38	582.354,38	»

(1) Le budget de la Sénégambie-Niger était alimenté par les recettes du Gouvernement général, des territoires de la Sénégambie-Niger, de la Mauritanie saharienne, et par les contributions du Sénégal, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey.

(2) L'exercice 1905 n'étant pas clos, les chiffres portés pour 1905 font ressortir la situation budgétaire à la date du 28 février.

(3) Il a été fait un prélèvement de 600 000 francs sur la Caisse de réserve pour couvrir les dépenses occasionnées par le transfert des services du Gouvernement du Haut-Sénégal-Niger à Bamako (travaux de Koulouba).

Détail des recettes du budget.

ANNÉES.	PRÉVISIONS.	RÉALISATIONS.	EN PLUS.	EN MOINS.
		TITRE I.		
		ARTICLE 1. — CONTRIBUTIONS DIRECTES.		
		1° *Impôt personnel.*		
1900	2.353.995	2.612.338,24	258.343,24	»
1901	2.446.273	2.542.979,13	96.706,13	»
1902	3.044.460	3.011.375,81	»	33.084,19(1)
1903-1904	»	»	»	»
1905	3.638.000	3.952.018,50	314.018,50 (2)	»
		2° *Patentes et licences.*		
1900	43.000	83.118,51	40.118,51	»
1901	43.860	59.871,75	59.871,75	»
1902	50.000	67.718,75	67.718,75	»
1903-1904	»	»	»	»
1905	45.000	57.434,50	12.434,50	»
		3° *Patentes de colporteurs et de dioulas.*		
1900	90.000	104.859,38	14.859.38	»
1901	90.000	94.086,31	4.086,31	»
1902	70.000	113.639,00	6.088,86	»
1903-1904	»	»	»	»
1905	120.000	136.253,43	16.253,43	»
		ARTICLE 2. — CONTRIBUTIONS INDIRECTES.		
		1° *Oussourou* (3).		
1900	374.340	439.793,78	65.453,78	»
1901	375.000	389.230,56	14.230,56	»
1902	375.000	381 088,86	6.088.86	»
1903-1904	»	»	»	150.576,77
1905	290.000	139.423,23	»	»

(1) Dégrèvement à la suite de la mauvaise récolte (1901-1902) causée par la sécheresse de l'hivernage.

(2) Au 18 février 1906.

(3) Droit de douane de 1/10 sur marchandises entrant par caravanes, gomme et tissus d'origine française exempts.

ANNÉES.	PRÉVISIONS.	RÉALISATIONS.	EN PLUS.	EN MOINS.
		8° Recettes exercices antérieurs.		
1905	»	290.816,09	290.816,09	»
		9° Produits des bacs.		
Droit supprimé en décembre 1900. Le passage sur tous les bacs appartenant à l'Administration est gratuit depuis le 1er janvier 1901.				
1900	20.000	17.581,099	»	2.418.01
		TITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Prélèvement sur caisse-réserve (travaux occasionnés par le transfert du Gouvernement à Bamako).				
1905	600.000	600.000	»	»

Dépenses.

ANNÉES.	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES.	DÉPENSES EFFECTUÉES.	RECETTES EFFECTUÉES.
1900	3.376.835	3.378.270,45	3.929.341,93
1901	3.425.283	3.350.877,42	3.708.210,38
1902	4.246.860	2 225.516,20	4.943 705,54
1903-1904	»	»	»
1905	5.114.000	4.343.080,34	5.696.354,38

Excédents des recettes sur les dépenses.

1900..	551.671 fr. 48
1901..........................	357.332 fr. 46
1902.	218.189 fr. 52
1903-1904.........	»
1905.....	1.353.274 fr. 04 (au 28 février 1906).

Situation de la caisse de réserve au 1er janvier 1906.

DÉTAIL DES OPÉRATIONS.	MONTANT.
Avoir au 1er janvier 1900......	68,14
Versement effectué en 1900.	292.620,50
— - 1901..	551.071,48
— — 1902.	357 332,96
Versement au 30 juin 1903.....	5.265.77
	1.206.358,91
Prélèvement le 31 décembre 1905 pour les travaux occasionnés par le transfert des services du Gouvernement à Bamako	600.000,00
Au 1er janvier 1906 l'encaisse s'élevait à............	612.071,34

CINQUIÈME PARTIE

INDUSTRIE



CHAPITRE PREMIER

ENTREPRISES INDUSTRIELLES EUROPÉENNES

Les Européens ne se sont pas encore livrés sérieusement à la recherche des rendements industriels à tirer du pays même. En dehors des entreprises faites par l'Administration, l'industrie européenne due à l'initiative privée n'existe pas à proprement parler dans la colonie.

A Kayes et à Kati (cercle de Bamako) ont été installées, par la colonie, des machines à glace qui fonctionnent régulièrement toute l'année, rendant des services très appréciés aux malades hospitalisés dans ces deux localités, ainsi qu'aux Européens qui y habitent. Le prix de la glace est de 0 fr. 30 à Kayes et de 0 fr. 40 à Kati. A Toukoto, station importante de la voie ferrée de Kayes au Niger, le service du chemin de fer fabrique aussi de la glace pour le nombreux personnel de la gare, des ateliers et du buffet. Le même service a également installé dans la même localité une hüilerie dont il tire, chaque année, 80 tonnes d'huile d'arachides, utilisée pour le graissage des machines. Alors que l'huile importée d'Europe revenait à cette administration à des prix extrêmement élevés, l'huile d'arachides ne coûte pas plus de 0 fr. 60 le kilogramme.

Le chemin de fer possède, en outre, à Dinguira et à Toukoto, des fours à chaux, des briqueteries, tuileries, etc., qui utilisent le calcaire si heureusement trouvé dans ces localités pour la fabrication de la chaux nécessaire aux besoins de ce service.

La Société Niger-Soudan a également installé des fours à chaux à Bamako. Elle se sert pour cette fabrication des coquilles d'huîtres qu'on trouve en fort grande quantité dans le Niger.

Elle a utilisé ce produit pour ses propres constructions et elle a fait en même temps des cessions assez importantes au service des travaux du chemin de fer.

Il faut espérer que les sacrifices que s'est, jusqu'à présent, imposés la colonie pour encourager toutes les bonnes volontés, sacrifices qui déjà ont éveillé de nombreuses initiatives, en feront sans tarder surgir de nouvelles et hâteront le progrès de la civilisation dans nos territoires.

Qu'il nous suffise de rappeler que des commerçants de Kayes ont pu installer, dès 1897, pour leur propre compte, des boulangeries et des fabriques d'eau gazeuse qui fonctionnent encore d'une manière très satisfaisante et qui alimentent de leurs produits Kayes et ses environs. Nous ajouterons, pour viser de plus grosses entreprises, que la question de la « houille blanche » s'est déjà posée dans le Haut-Sénégal et Niger où le charbon sera toujours très rare et très cher. Le fleuve Sénégal fournit en effet, près de Médine, le barrage naturel et les chutes du Félou qui en rendent la navigation à peu près impossible, mais qui contiennent une puissante force motrice à utiliser. Les chutes du Félou, moins puissantes encore que celles de Gouina et de Billy, pour ne citer que les plus célèbres, attirent chaque jour l'attention d'industriels sérieux. Le Niger offre également en aval de Bamako les chutes importantes de « Sotuba », de l'utilisation desquelles on s'est récemment occupé. Il est à prévoir que d'ici peu d'années cette énergie disponible se répandra dans les artères de la capitale du Haut-Sénégal et du Niger sous forme de lumière et de force électrique. Mais, au moment où des études hydrographiques sont entreprises pour assurer la navigabilité des deux grandes artères fluviales, aucune concession ne peut être accordée avant qu'on ait statué sur la nécessité d'utiliser ces barrages naturels pour régler le débit de l'eau.

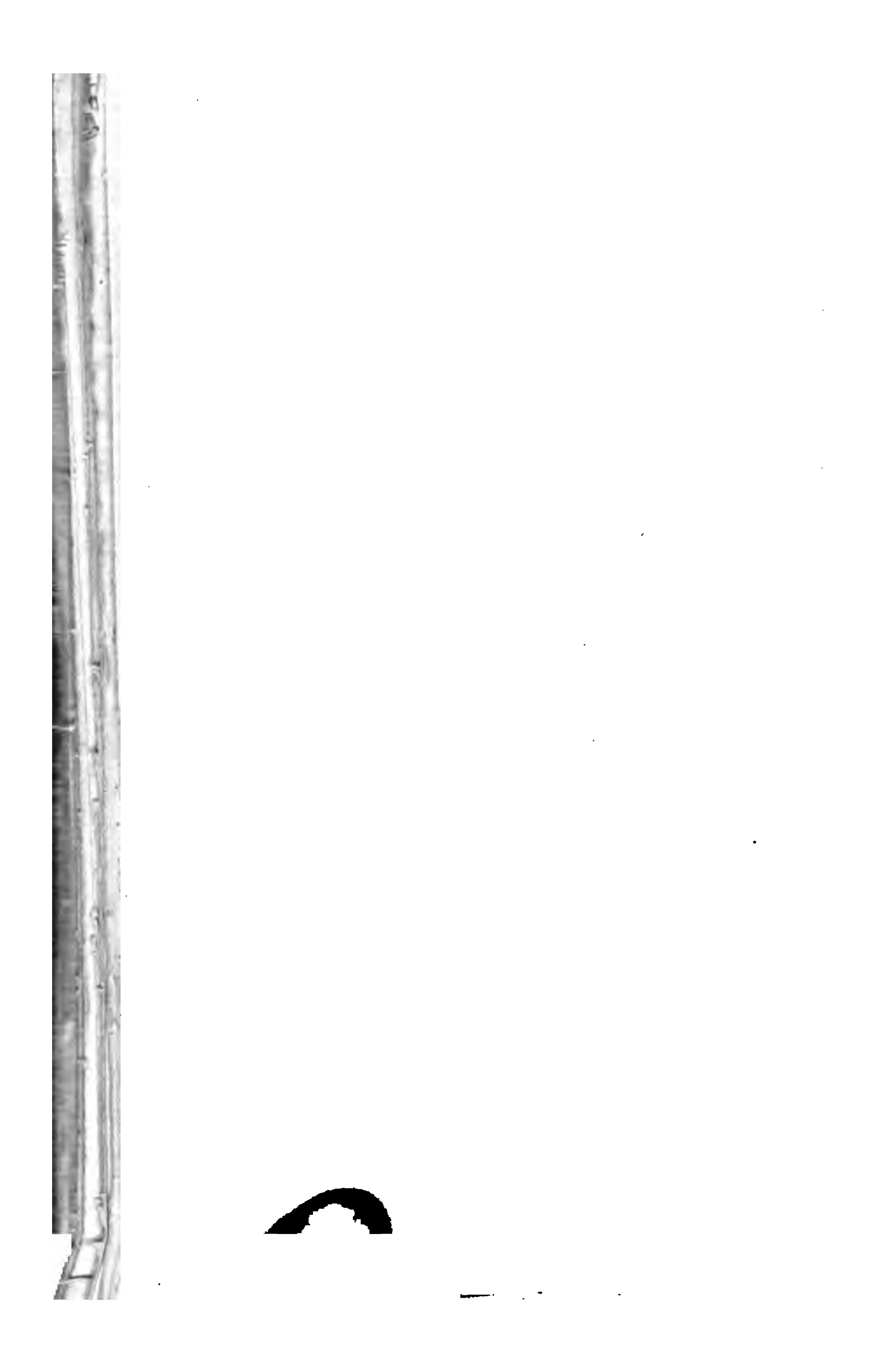
Il convient de signaler, au point de vue de la navigation fluviale, en dehors de la flottille locale dont il sera parlé plus loin, les efforts accomplis par la Société Niger-Soudan qui a lancé en 1903, sur le bief supérieur du Niger, en amont de Koulikoro, un vapeur, le *Georges Legrand*, qui peut transporter 15 à 20 tonnes de marchandises et un petit nombre de passagers. De son côté, la



FOUR A CHAUX.



BAMAKO. — MAISON MARKHA.



maison Devès et Chaumet a mis dernièrement en service un pétrolier, le *Marabout*, destiné à jouer surtout le rôle de remorqueur, qui a pour port d'attache Koulikouro, et transporte les marchandises et les passagers de Koulikoro à Tombouctou.

Exploitations minières. — Les exploitations minières ne comprennent que l'extraction de l'or. Le précieux métal existe dans la région du Bambouck, située entre la rivière Falémé et les montagnes qui séparent cette rivière du Bafing, dans le Lobi, région située dans la boucle du Niger au sud-ouest de Duagadougou et dans la partie du Manding située au sud de Bamako. La situation politique du Lobi et son éloignement n'ont pas encore permis aux prospecteurs de se rendre un compte exact de la richesse de ses placers.

Les mines de Bambouck sont au contraire mieux connues et exploitées depuis fort longtemps par les indigènes ; elles le sont aussi depuis plusieurs années par les Européens.

Les études qui ont été faites ont permis de reconnaître trois catégories de gisements :

1° Alluvions aurifères à la surface du sol, à $0^m,50$ d'épaisseur superficielle ;

2° Couches aurifères recouvertes par des alluvions plus ou moins anciennes dont l'exploitation nécessite le forage de puits jusqu'à une profondeur de 4 à 5 mètres ;

3° Gisement du lit de la Falémé. Sur les bords de cette rivière les indigènes creusent le lit du cours d'eau en plongeant jusqu'à une profondeur de 2 mètres.

Le rendement moyen des couches traitées est de 3 grammes à la tonne de terre extraite.

Au commencement de 1900 une dizaine de permis, dont un seul permis d'exploitation, avaient été accordés. Le nombre des permis sollicités s'élève à 185 répartis comme suit :

Permis d'explorations (Lobi)	22
Permis de recherches (Bambouck).....	146
Permis d'exploitation (Bambouck).....	17

Sur les 17 permis d'exploitation, 14 ont été demandés par la « Société minière du Soudan français ».

Les Sociétés minières qui se sont formées en vue de l'exploitation de l'or sont au nombre de onze :

Société industrielle et commerciale du Soudan français, au capital de	1.400.000	francs.
Société française d'exploration africaine, au capital de	500.000	—
Compagnie française du Haut-Niger, au capital de	400.000	—
Société d'exploration et d'exportation minières de l'Afrique occidentale française, au capital de	250.000	—
Syndicat Ouest-Africain, au capital de	260.000	—
Société minière du Soudan français, au capital de	160.000	—
Société minière et commerciale de Satadougou, au capital de	150.000	—
Société de prospection de la Côte d'Ivoire, au capital de	50.000	—
Société Niger-Soudan.		
Société « La Colonisation française ».		
Société d'Études des Colonies françaises.		

Comme on le voit par ce qui précède, l'industrie européenne est encore réduite, dans notre colonie, à quelques tentatives privées, et il faut reconnaître que le développement de l'industrie n'y a pas suivi le brillant essor du commerce. Il n'est pas à dire cependant que toute entreprise industrielle soit condamnée et que la situation actuelle doive à jamais rester stationnaire. S'il convient de ne pas se faire d'illusion sur les difficultés que peuvent rencontrer les pionniers de l'avenir, il faut aussi avoir confiance dans la force merveilleuse dont peut être capable la réunion d'hommes courageux et intelligents qui seraient disposés à associer leurs efforts et leurs capitaux pour assurer avec patience et esprit de suite l'exécution d'une entreprise. C'est grâce aux efforts successifs de plus de vingt années que la colonie entre actuellement dans une ère de prospérité, que le chemin de

fer relie nos deux grandes artères fluviales, que nous sont ouverts de nombreux débouchés vers nos colonies côtières et que la boucle du Niger, complètement pacifiée, offre un immense champ d'expériences à toutes les branches de l'activité humaine.

Mais les efforts et l'intelligence de l'Européen ne sauraient triompher sans l'existence d'un capital important. La constitution de ce capital est indispensable. On a pu croire en France, à certains moments, que des personnes exerçant un métier ou une industrie, très habiles dans leur partie, ayant beaucoup d'intelligence pratique, n'auraient qu'à venir ici avec un petit capital pour y faire fortune! Des essais de ce genre, aussi bien conduits soient-ils, ne feraient que retarder la solution des questions posées. Les frais considérables du voyage, de transport et de premier établissement auraient vite fait sombrer le petit capital. Le succès n'est possible qu'à des associations de capitaux mis en des mains expertes et sûres, conduites dans le pays par des hommes sérieux à la fois hardis et prudents. Rappelons que les tentatives commerciales ont presque toujours réussi. De la même façon, tous ceux qui, partant de bases raisonnables, ont tenté quelque entreprise industrielle auraient également réussi s'ils avaient montré plus de persévérance et surtout s'ils avaient disposé de moyens d'action plus puissants.

Nous terminerons ce court exposé en citant les entreprises industrielles qui pourraient, semble-t-il, être développées dans la colonie :

Fabrication et épuration pratique du beurre de karité ;
Fabrication de beurre et fromages ;
Tanneries ;
Dévidage du coton pour les besoins indigènes ;
Fabrication d'huiles et de teintures ;
Distillation d'alcools de grains ;
Mouture des différents grains ;
Préparation et métallurgie du fer ;
Exploitation des gisements de calcaires ;
Exploitation des gisements métallifères ;
Fabrication de briques, de poteries, de ciment ;
Fabrication de boissons gazeuses ;

CHAPITRE II

INDUSTRIES INDIGÈNES

Industrie agricole. — Les indigènes, à quelque race qu'ils appartiennent, sont tous plus ou moins agriculteurs. Une partie des récoltes est utilisée pour l'alimentation, l'autre partie est échangée contre des tissus, des bijoux ou du bétail. Les cultures vivrières (mil, riz, maïs,...) sont donc en même temps des cultures industrielles. — La façon donnée au sol est superficielle et généralement insuffisante. L'assolement est peu connu et l'engrais que reçoivent les terres consiste uniquement dans l'excrément des animaux parqués sur les terrains à fertiliser.

Chaque année, avant l'hivernage, on brûle les herbes diverses qui se sont développées dans le champ l'année précédente ; puis, muni de son piochon, ou *daba*, l'indigène retourne la terre à 25 centimètres environ de profondeur. La première averse tombée, il ameublit un peu le terrain, cassant les plus grosses mottes, et procède aux semailles. Lorsque la plante commence à grandir, l'indigène y veille avec le plus grand soin et passe toute sa journée aux champs pour écarter les nombreux ennemis des jeunes pousses : vers, chenilles, criquets, oiseaux.

Après les pluies abondantes, le cultivateur remue un peu le sol pour le débarrasser de l'humidité et aérer les jeunes racines.

Les récoltes ont lieu dans le dernier trimestre de l'année, successivement et dans l'ordre où les semailles ont été faites.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail, exposé par ailleurs, de chacune des cultures ; nous mentionnerons seulement les efforts considérables qui ont été faits ces dernières années pour favoriser la production dans notre colonie de deux matières premières

susceptibles d'alimenter deux industries françaises importantes : celle du coton et celle du caoutchouc.

Les essais cotonniers ont, en effet, été tentés depuis deux années d'une manière très sérieuse :

1° Par les soins de la colonie elle-même ;

2° Par l'Association cotonnière coloniale aidée par l'Administration.

Sans doute les résultats de la campagne 1905 se sont ressentis d'abord de l'époque un peu tardive des semis et ensuite des pluies de l'hivernage qui s'est, en maint endroit, trop prolongé. Ils ont, en tout cas, permis de conclure que deux des variétés américaines (Excelsior et Mississipi) étaient appelées à donner des produits remarquables et que plusieurs autres variétés, s'acclimatant très bien, pouvaient résister vigoureusement au climat et fournir un excellent textile. Ces essais ont de plus surabondamment prouvé que les indigènes comprennent tout l'intérêt qu'ils ont à augmenter leurs bénéfices et à accroître le rendement de leurs champs en modifiant, suivant nos conseils, leurs procédés par trop primitifs. Il a suffi en 1905 de faciliter à l'indigène la vente de sa récolte, et d'accorder quelques primes à titre d'encouragement aux cultivateurs les plus zélés, pour avoir la certitude qu'en 1906 et les années suivantes nous aurons une main-d'œuvre facile et des travailleurs dévoués.

L'extension de la culture du coton dans la colonie du Haut-Sénégal et Niger permettra sans doute d'ici quelques années d'alimenter en partie l'industrie française si intéressante des filatures de coton, tout en assurant sur place à l'indigène une matière première de beaucoup supérieure à celle qu'il récoltait jadis sans soins ni méthode.

La culture du caoutchouc a également pris, depuis plusieurs années déjà, un essor considérable. Grâce aux merveilleux résultats obtenus dans nos écoles pratiques de Banfora, Bobo-Dioulasso, Sikasso, Bougouni et Koutiala, un très grand nombre d'indigènes apprennent et répandent chaque année dans leurs villages les procédés rationnels de culture de la liane gohine ayant pour but l'extraction du latex tout en assurant la conservation et la multiplication des lianes. Les cinq écoles pratiques



LES AVEUGLES.



ROUTE DE KATI.



de caoutchouc fonctionnent sous le contrôle des Commandants de cercle qui déterminent chaque année le nombre d'enfants que doit envoyer chaque village pendant les sessions successives qui durent de quinze à vingt jours et qui ont lieu en général :

1° Du 1er juin au 31 juillet ;

2° Du 1er octobre au 31 décembre.

Les élèves sont, à chaque session, groupés en sections de vingt environ et réunis sous la conduite d'un moniteur. Les divers groupes opèrent dans des centres déterminés, choisis d'avance, sous la surveillance d'un fonctionnaire européen. Ce dernier a pour mission de conseiller à chaque instant les indigènes, de les amener à mieux comprendre leur propre intérêt et les bénéfices qu'ils peuvent retirer en apportant dans leurs procédés de récolte et leurs modes de préparation les soins que nous exigeons d'eux aux écoles pratiques. — Cette œuvre d'éducation et de persuasion qui se poursuit avec une active sollicitude a d'ailleurs fourni déjà de très heureux résultats et le caoutchouc provenant de notre colonie sous forme de plaques minces et transparentes ou bien sous forme de boules (Twioto ou Niggers) se répand avec facilité sur le marché de Bordeaux aux prix rémunérateurs de 9 fr. 50 et 10 francs le kilogramme. Avec l'extension sans cesse croissante que prend l'industrie du caoutchouc dans la Métropole, il est certain que c'est là une ressource de premier ordre et un élément important de revenu pour le Haut-Sénégal et Niger.

Filage et tissage. — La branche la plus importante de l'industrie indigène est celle des cotonnades qui parvient à se maintenir malgré la concurrence des tissus d'importation.

Le coton récolté est soigneusement trié, puis égrené et filé par les femmes dont c'est une des principales occupations. C'est le coton à soies blanches qui est de préférence utilisé pour le tissage courant.

Le filé est remis au tisserand qui en fait des bandes d'une largeur variant de 4 à 20 centimètres et dont la longueur est indéterminée.

Le genre de travail étant à peu de chose près le même partout,

bandes ajustées parallèlement, les unes entièrement bleu foncé, les autres comportant les raies bleu clair déjà signalées. Son prix est aussi d'environ 5 francs.

4° Le Baio est tissé avec des fils blancs venus de France. Il consiste en de nombreuses bandes bleues et blanches étroites ajoutées parallèlement et entremêlées. Les bandes bleues sont tissées avec des fils blancs qu'on a teints au préalable avec l'indigo. Les bandes blanches sont tissées avec des fils blancs et un fil teint en bleu formant un dessin au milieu de la bande blanche.

Le Baio est d'un prix élevé qui ne descend jamais au-dessous de 15 francs.

5° Le Toti est fait en fil blanc; une fois terminé, on le plonge dans une solution d'indigo après avoir eu soin, auparavant, de pincer fortement l'étoffe en certains endroits avec une solide couture. Il advient ainsi que le pagne est fortement imprégné partout, sauf dans les coutures qui, une fois défaites, apparaissent d'un bleu clair, le reste de la pièce étant bleu foncé. Le Toti vaut environ 7 francs.

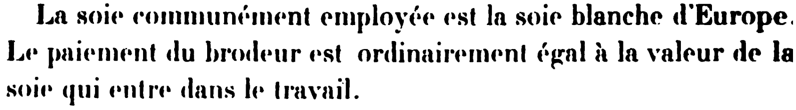
6° L'Outou est tissé avec un fil blanc et un fil bleu et affecte ainsi le genre de nos tissus à raies. C'est le pagne le plus simple; il coûte 5 francs.

Les pagnes, comme les couvertures du Cercle de Ségou, sont l'objet d'une grande exportation à la Côte d'Ivoire et au Sénégal, exportation qui peut être évaluée à un minimum de 50.000 fr.

Couturiers et brodeurs. — Comme on vient de le voir, les pagnes sont formés de bandes juxtaposées qui sont ordinairement cousues par des ouvriers spéciaux.

Les couturiers confectionnent également, en réunissant ces mêmes bandes, des *dolkis* (vêtements recouvrant la partie supérieure du corps, de dimensions plus petites chez la femme que chez l'homme).

Les dolkis, en toile indigène ou d'Europe, sont souvent recouverts de broderies très élégantes, parfois compliquées, mais toujours faites d'après les mêmes modèles et placées à des endroits différents, suivant qu'il a été employé telle ou telle quantité de soie.



La soie communément employée est la soie blanche d'Europe. Le paiement du brodeur est ordinairement égal à la valeur de la soie qui entre dans le travail.

La soie de couleur est peu utilisée, sauf pour des dolkis de couleur, bleus surtout, que l'on garnit de broderies autour du cou et autour de la poche.

Teinture et coloration : Indigo. — Les indigènes apprécient fort les étoffes teintes. La couleur la plus recherchée et la plus commune est obtenue avec l'indigo. Le succès de l'indigo végétal, en dépit de la concurrence que lui font d'autres produits dérivés du goudron, tient à ce qu'il résiste bien et ne brûle pas les tissus qui en sont imprégnés. Il semble donc qu'il doive conserver encore sa supériorité sur l'indigo artificiel.

L'indigo croît à peu près sur tous les points de nos territoires ; il se divise en deux espèces : l'*indigofera tinctoria*, qui n'est autre que celui de l'Inde, et une liane très vigoureuse, connue par les indigènes bambaras sous le nom de *baraba*.

L'indigo est semé à la volée dans des terrains sommairement préparés, au commencement de l'hivernage. La récolte a lieu vers octobre et quand le pied a plus d'un an ; il fournit annuellement trois récoltes. On recueille les feuilles avec grand soin en éliminant surtout les brins de paille qui, dans les manipulations ultérieures, se trouveraient enfermés dans l'indigo et qui, en pourrissant, y détermineraient des fermentations partielles nuisibles.

Les feuilles, une fois récoltées, sont jetées dans un mortier où on les pile sommairement pour les faire s'agglutiner. On obtient ainsi le pain d'indigo qui se vend sur les marchés, après avoir été parfaitement séché.

L'indigo ainsi préparé peut être conservé pendant un an environ, et celui qui a d'un an à dix-huit mois est réputé le meilleur.

Préparation et usage du bain d'indigo. — Pour se servir du pain d'indigo, l'indigène commence par l'émietter ; il humecte ces débris d'une légère quantité d'eau et les abandonne ainsi deux

ou trois jours au bout desquels il met le produit dans un panier et le lave à grande eau. Il verse ensuite sur l'indigo, ainsi approprié, une quantité d'eau contenant de l'alun ou de la soude, suffisante pour le mouiller. Le tout est laissé ainsi pendant trois jours, puis le récipient est rempli avec de l'eau alcaline. Cette dernière est obtenue par le lavage des cendres qui proviennent des bois de baobab, kounkounsira, séréné, nama, etc.

Le bain précédent se couvre, au bout de deux ou trois jours, d'une couche d'écume ; on le bat alors avec une verge pour augmenter l'écume et le bain est prêt à servir.

L'étoffe trempée une première fois acquiert une jolie teinte bleu clair connue dans tout le Soudan sous le nom de *bara*. Pour avoir une teinte plus foncée, on fait subir chaque jour à l'étoffe deux ou trois immersions suivies, chacune, d'un lavage à l'eau claire ; au bout de trois jours consécutifs de ce travail, elle est passée, pendant trois jours encore, dans un bain neuf, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle ait de même subi l'action de huit à neuf bains.

On obtient pour les étoffes des nuances et des dessins variés à l'aide de procédés très simples. Ainsi, comme nous l'avons vu dans l'énumération des variétés de tissus de Ségou, le tisserand serre en certains endroits les fils du tissu en sorte qu'il y a des bandes où les fils sont très serrés et d'autres où ils le sont peu. Les bandes de fils serrés prennent une teinte plus foncée que les autres.

Des dessins originaux sont parfois ajoutés aux raies ci-dessus en faisant dans ces raies des points avec du fil qu'on enlèvera après la teinture, de sorte que les parties du tissu, ainsi mises à l'abri apparaîtront blanches. Pour compliquer encore les nuances, on mélange le filé indigène avec du filé noir européen.

Teinte jaune. — On la prépare avec des feuilles de *nkalama*. Ces feuilles, préalablement séchées, servent à faire une décoction dans laquelle on trempe l'étoffe à teindre. Aussitôt après cette immersion, on met sécher cette étoffe au soleil. Puis on mélange de la cendre quelconque à la décoction dont il vient d'être parlé, et, dans cette boue, on trempe de nouveau l'étoffe que l'on

étend ensuite quelques minutes au soleil pour la laver peu après à grande eau avant qu'elle soit sèche.

Teinte noire. — On teint en noir en passant d'abord l'étoffe dans le nkalama ; puis on l'immerge dans la boue noire que l'on trouve au bord des marigots. La teinte est d'autant plus foncée que les immersions sont plus nombreuses.

Mais ces procédés, très utilisés des Bambaras, des Lozos et des Somonos, ne constituent pas, à proprement parler, une industrie. Ils sont utilisés par n'importe qui, selon ses besoins et ses goûts ; c'est une opération qui appartient plutôt à la vie domestique.

Nous parlerons plus loin de la coloration des cuirs en décrivant cette dernière industrie.

Industrie du bois et du fer. — Construction des pirogues. — Les indigènes riverains de nos grands fleuves Sénégal ou Niger étaient tout naturellement appelés à construire des bateaux plus ou moins grossiers, plus ou moins solides, pour utiliser un moyen de transport commode entre les diverses escales de ces fleuves. Ils y étaient aussi conviés afin de pouvoir tirer parti des produits contenus dans ces fleuves ou attirés par eux : poisson, gibier, animaux sauvages, etc.

Ces indigènes constructeurs seraient arrivés autrefois, d'après les dires accrédités encore aujourd'hui sur les rives du Niger, à construire des barques de proportions surprenantes pouvant, aux grandes eaux, transporter plus de 5 000 barres de sel (plus de 150 tonnes).

Mais ces embarcations étaient d'un maniement difficile et d'un entretien très dispendieux. Aussi, ce système a-t-il subi de nombreuses transformations.

La barque actuelle est formée de deux parties égales faites de planches dont les bords dressés sont solidement cloués après avoir été enduits de pâte de farine de baobab pour rendre les joints étanches. L'assemblage des parties est réalisé par une forte ligature analogue à la couture que pourrait faire un cordonnier pour joindre deux morceaux de cuir ; on emploie comme fil les filaments de l'écorce qui recouvre le pédoncule des feuilles de rônier.



KOULIKORO.



ROUTE DE KATI. — LA CASCADE.



On comprend facilement ce que contient de défectueux cet assemblage. Quel que soit l'équilibre du chargement, en effet. la composante verticale passant par la charnière, qui est toujours proportionnelle au poids total, rend le transport dangereux. Le vent, l'agitation de l'eau, le passage sur les roches ou sur les bancs de sable suffisent à en déterminer la rupture.

Un progrès reste donc à réaliser, c'est d'enseigner aux constructeurs indigènes à clouer entièrement leurs pirogues en supprimant la ligature du milieu.

Mais là n'est pas le seul défaut des pirogues indigènes. Faute de bois coudés pour maintenir les positions respectives du fond et des flancs, ceux-ci, sous le poids du chargement, s'incurvent au point de compromettre gravement la solidité des jointures et surtout de la ligature médiane. Pour cette raison, les barques clouées que construisent actuellement les indigènes ne peuvent avoir un tonnage supérieur à 6 ou 7 tonnes.

Les clous sont fabriqués avec du fer par les forgerons indigènes. Ce fer se vend 1 franc le kilogramme environ.

Les constructeurs de pirogues n'ont guère comme outils que des herminettes et des marteaux. Comme les bois employés sont des bois durs : klaya, céguélé,... et que les ouvriers ne possèdent pas de vrilles, ils se servent de pointes rougies au feu pour introduire convenablement les clous.

Menuisiers. — Ces ouvriers s'occupent de la confection de tous les ustensiles en bois et se servent, à cet effet, de trois outils : une hache pour débiter les arbres, une herminette pour façonner le bois et une sorte de curette tranchante pour évider et polir.

Ils utilisent à peu près tous les bois du pays, mais ne les emploient pas indifféremment: pour les mortiers et les pilons, on se sert de bois durs : khaya, cégoni ; pour les écuelles, des bois légers de touro et de soumané, ce dernier donnant, paraît-il, aux aliments un goût excellent ; pour les planchettes à écrire, on préfère les bois de soumané, séréné et djoun.

Les menuisiers ont parfois aussi la spécialité de raccommoder fort habilement les calebasses et de refermer hermétiquement

les touques de karité ou de miel. A cet effet, ils font de simple coutures comme il a été expliqué plus haut au sujet de pirogues.

Forgerons et orfèvres. — Les forgerons composent la pro fession la plus répandue dans le pays. Ce métier est, dans cer taines races, exercé par une caste particulière qui est toujours quelles que soient l'habileté et l'intelligence des artisans, consi dérée comme inférieure et méprisable.

Les indigènes forgerons se livrent, en général, à tous les tra vaux concernant le fer et le bois. Ils confectionnent et réparen les portes des maisons, avec des serrures et des gonds en bois

Mais le travail du bois n'est qu'une des fonctions accessoire du forgeron. Cet artisan s'occupe surtout de la confection ou d la réparation de tous les objets en métal.

Les forgerons extraient le minerai dans de petits fours bas e le forgent eux-mêmes. « Leurs outils consistent en une mass de fer, plus ou moins lourde et façonnée, qui sert d'enclume ; u jeu de marteaux et un jeu de pinces, enfin des accessoires tel que poinçons et forets rustiques. Le foyer est par terre, le com bustible est du charbon de bois dont on active la combustion ave une manière de soufflet formé de deux outres en peau d mouton.

« Avec cette installation et ces moyens primitifs, on reste con fondu devant le travail produit par ces artisans. Certains sont d véritables ouvriers d'art, auxquels on peut faire confectionner e réparer les objets les plus délicats et qui sont le plus inconnu d'eux. » (Ch. Monteil.)

Tous les instruments nécessaires à la vie agricole et domes tique sont confectionnés par eux. Avec les *haches, hachettes* e *couteaux* ils taillent et coupent les arbustes et le bois qui leu est nécessaire pour la cuisson des aliments et le chauffage e pour la confection de clôtures; ils s'en servent également pou tailler des bambous destinés à faire des taras (lits indigènes) o des sièges. Avec le *daba* (piochon indigène très répandu) il extirpent les mauvaises herbes pour la préparation des terrain

de culture et pour la récolte des tubercules, patates, arachides, etc. Dans les régions caoutchouquifères, les forgerons fabriquent des lames de couteaux spéciales, en forme de gouges, destinées à saigner les lianes. Partout ils savent confectionner des poignards, des sabres et des fers de lances plus ou moins incrustés de cuivre.

Auprès des grands centres, à Kayes en particulier, les indigènes forgerons font des cannes en bois d'ébène qu'ils trouvent en assez grande abondance dans la province du Guidimakha ; ces cannes sont droites ou à manche recourbé, mais toujours ornementées vers la poignée par des incrustations en argent. Ces articles sont appréciés des Européens et ont une valeur variant de 4 à 6 francs. L'Européen se procure aussi facilement des articles de bureau faits d'une manière assez originale et ornementés de la même façon.

Les plus habiles forgerons ne se bornent pas à travailler le fer ou le cuivre ou même l'argent pour les usages décrits plus haut. Ils arrivent à être souvent d'habiles orfèvres. Ils fondent, forgent et travaillent l'or et l'argent et font des bijoux en filigrane d'un travail fort délicat. A Kayes, par exemple, on reste émerveillé devant les bagues, épingles et montures de toutes sortes qui sont l'œuvre de bijoutiers indigènes disposant de moyens aussi primitifs. L'or utilisé par ces artisans provient du Bambouck ou du Bouré, pays aurifères très connus. Quant à l'argent, comme il est rare dans le pays, on le retire de l'argent monnayé, et c'est pour la Métropole une occasion favorable pour écouler la monnaie dépréciée.

Forgerons du Yatenga. — Tel est, dans ses grandes lignes, l'état de la colonie en ce qui concerne le traitement des métaux. Nous ajouterons que dans certaines provinces l'industrie du fer est particulièrement active et que les autres industries n'y existent pour ainsi dire pas : tel est le cas du Yatenga dont le centre principal est Ouahigouya. Là tous les villages un peu importants ont leurs forgerons qui forment un groupe séparé des autres habitants et extraient eux-mêmes le fer qu'ils exploitent.

l'extension de ces trois dernières sections qui ont déjà doté nos ateliers et nos chantiers d'excellents ouvriers. A l'école, en effet, ils apprennent, sous la direction de contremaîtres européens appartenant au service du chemin de fer. à travailler selon nos méthodes en se servant des mêmes outils que les ouvriers européens. Très appliqués à leur travail, les ouvriers sur fer et sur bois arrivent rapidement à confectionner les objets et ustensiles courants de la vie domestique et même à réparer ou à remplacer leurs outils. Nous avons pu envoyer cette année à l'Exposition coloniale de Marseille un ensemble de travaux divers exécutés par les élèves de nos écoles, travaux parmi lesquels on a pu remarquer des assemblages en fer ou en bois parfaits qui révèlent en tout cas chez leurs jeunes auteurs un goût et des aptitudes certaines.

Ajoutons qu'à leur sortie de l'école ces ouvriers nous sont des auxiliaires doublement précieux tant par leurs connaissances techniques que par l'avantage si appréciable qu'ils ont de connaître la langue française.

•

Industrie de la laine. — Cuirs et peaux. — La colonie du Haut-Sénégal et Niger possède dans la partie est et nord-est de la boucle du Niger plus de deux millions de moutons à laine. La région du Macina, très fertile et très propre à l'élevage du bétail, fournit les plus beaux spécimens de ces ovidés bien connus sous le nom de « moutons à laine du Macina ».

Les moutons à laine sont généralement tondus deux fois par an, avant et après l'hivernage. Un mouton de taille moyenne donne à peu près $1^{kg},500$ de laine à chaque tonte. c'est-à-dire 3 kilogrammes par an.

Les indigènes utilisent cette laine pour confectionner des couvertures qui portent le nom de « kasas » et qui sont. comme les tissus de coton que nous avons précédemment décrits. constituées par des bandes de $0^{m},15$ à $0^{m},20$ de largeur.

Les kasas communes sont faites de laine non triée et sont rudes et grossières. Leur poids moyen est d'environ $1^{kg},500$ et leur prix de vente est voisin de 3 francs.

On confectionne des kasas plus soignées que les précédentes



BAMAKO. — LE MARCHÉ.



BAMAKO. — LES COURSES LE 14 JUILLET.

Les régions du Sahel et du Macina sont celles où les travaux en cuir sont les plus originaux et les plus perfectionnés.

Sur place, le prix d'une peau de bœuf varie entre 2 et 5 francs et celui d'une peau de mouton ou de chèvre de 0 fr. 25 à 1 franc.

La colonie a pu expédier à l'Exposition coloniale de Marseille un grand nombre d'articles de sellerie et de maroquinerie fabriqués avec du cuir provenant de peaux de moutons et de chèvres d'un beau grain, tannées par les indigènes de Nioro et de Djenné.

Tannage. — Nous donnons ci-après la façon dont on opère le tannage des peaux dans le cercle de Djenné; nous en empruntons la description à l'ouvrage de M. Ch. Monteil (Monographie de Djenné).

1° On place la peau dans un bain d'eau alcaline semblable à celle indiquée pour la préparation de la teinture d'indigo. Elle y reste de 12 à 24 heures suivant la saison; on l'en retire alors et on la place sur une pièce de bois ne présentant pas d'arête vive. Là, à l'aide d'une côte de mouton ou d'un morceau de bois arrondi, on enlève les poils. Avec soin on débarrasse l'autre côté de la chair ou de la graisse qui pourraient y adhérer.

2° On déterge la peau. A cette fin, on la recouvre du côté où étaient les poils, soit de la pulpe que l'on trouve à l'intérieur des courges non mûres, soit d'une pâte formée de « courge de singe » écrasée; cette cucurbitacée que l'on trouve partout à l'état spontané, est employée aussi pour la nourriture des chevaux; soit encore de fiente de poule.

La peau, ainsi enduite, est roulée de manière à ne mettre en contact que les parties qui ont reçu le détergent, puis placée sous une marmite en terre que l'on expose au soleil.

Une action de deux heures, dans ces conditions, est nécessaire et suffisante; en la prolongeant on risquerait d'abîmer irrémédiablement la peau. Celle-ci, lavée à l'eau tiède, est alors prête pour le bain de tannage.

3° Ce bain est formé de « bouana » (*Acacia Adansonii*) sec ou vert, pilé et délayé dans l'eau froide; la peau y est immergée et on ne l'y laisse pas en repos; il faut continuellement la malaxer

Les régions du Sahel et du Macina sont celles où les travaux en cuir sont les plus originaux et les plus perfectionnés.

Sur place, le prix d'une peau de bœuf varie entre 2 et 5 francs et celui d'une peau de mouton ou de chèvre de 0 fr. 25 à 1 franc.

La colonie a pu expédier à l'Exposition coloniale de Marseille un grand nombre d'articles de sellerie et de maroquinerie fabriqués avec du cuir provenant de peaux de moutons et de chèvres d'un beau grain, tannées par les indigènes de Nioro et de Djenné.

Tannage. — Nous donnons ci-après la façon dont on opère le tannage des peaux dans le cercle de Djenné; nous en empruntons la description à l'ouvrage de M. Ch. Monteil (Monographie de Djenné).

1° On place la peau dans un bain d'eau alcaline semblable à celle indiquée pour la préparation de la teinture d'indigo. Elle y reste de 12 à 24 heures suivant la saison; on l'en retire alors et on la place sur une pièce de bois ne présentant pas d'arête vive. Là, à l'aide d'une côte de mouton ou d'un morceau de bois arrondi, on enlève les poils. Avec soin on débarrasse l'autre côté de la chair ou de la graisse qui pourraient y adhérer.

2° On déterge la peau. A cette fin, on la recouvre du côté où étaient les poils, soit de la pulpe que l'on trouve à l'intérieur des courges non mûres, soit d'une pâte formée de « courge de singe » écrasée; cette cucurbitacée que l'on trouve partout à l'état spontané, est employée aussi pour la nourriture des chevaux; soit encore de fiente de poule.

La peau, ainsi enduite, est roulée de manière à ne mettre en contact que les parties qui ont reçu le détergent, puis placée sous une marmite en terre que l'on expose au soleil.

Une action de deux heures, dans ces conditions, est nécessaire et suffisante; en la prolongeant on risquerait d'abîmer irrémédiablement la peau. Celle-ci, lavée à l'eau tiède, est alors prête pour le bain de tannage.

3° Ce bain est formé de « bouana » (*Acacia Adansonii*) sec ou vert, pilé et délayé dans l'eau froide; la peau y est immergée et on ne l'y laisse pas en repos; il faut continuellement la malaxer

avec les mains. Au bout de deux jours, elle est considérée comme tannée.

4° Reste à lui donner de la souplesse. A cet effet, on la met un peu au soleil après l'avoir préalablement recouverte d'une couche de pistaches pilées et mouillées. Après un temps de cette exposition, on lave la peau à l'eau tiède, on la met un peu au soleil pour éliminer l'excès d'eau puis à l'ombre on la malaxe avec les mains jusqu'à ce qu'elle soit définitivement sèche.

Le cuir est ainsi prêt à servir après 4 à 5 jours de travail; celui de mouton vaut alors 1 franc à 1 fr. 75 et celui de chèvre jusqu'à 3 francs.

Le cuir de bœuf s'obtient d'une manière exactement semblable, mais demande une quinzaine de jours de travail. Il ne vaut pas moins de 25 à 35 francs, car il est rare et ne se vend qu'au détail. Les cordonniers qui l'utilisent ne s'en procurent que juste la quantité qu'il leur faut pour les besoins du moment et le marchand en profite pour le leur vendre le plus cher possible.

Cordonniers. — Ils confectionnent des chaussures variées, des bottes ou des sandales, simples ou ornées de soie, dont certaines ont des semelles de 3 à 4 centimètres d'épaisseur. Le bord et le dessus sont le plus souvent coloriés en jaune, en vert, en bleu ou en rouge.

Mais là ne se borne pas l'industrie du cordonnier; des étuis de couteaux, des fourreaux de sabres, des porte-monnaie, des couvertures de coran sont confectionnés par lui avec beaucoup de variété et souvent une grande originalité. C'est le cordonnier qui fabrique également ces innombrables amulettes contenant les papiers magiques délivrés par les marabouts et les devins et qui préservent de toutes sortes de maladies le Noir qui les porte.

Pour réunir les diverses pièces d'un même tout ils font usage d'une colle obtenue à l'aide de farine de baobab et de la sauce visqueuse du gombo.

Les cordonniers fabriquent aussi certaines parties de sellerie qu'ils enjolivent presque toujours : la bride, la têtière et le poitrail, et quelquefois des tapis de selle.

Très habiles à travailler le cuir de toutes façons, ils arrivent, quand ils possèdent des formes en bois, à faire des chaussures très convenables pour les Européens; leur adresse leur permet de faire, même avec leurs moyens rudimentaires, à peu près tout ce qu'on peut leur expliquer ou leur confier : serviettes, portefeuilles.... le plus souvent très soignés et de bon goût.

Il est certain que le jour où ils disposeront de nos outils européens ils feront d'excellents cordonniers ou peaussiers.

Sellerie. — Le métier de sellier est ordinairement exercé par un ou deux artisans seulement du Cercle, car c'est une spécialité. On ne distingue pas moins de quatre genres de selles différant les unes des autres par des détails de structure. L'ossature est en bois. On la garnit à Djenné de la manière suivante :

« On enroule autour de cette ossature de la peau de bœuf et toute la selle elle-même est faite d'une peau de mouton que l'on enjolive plus ou moins à l'aide de couleurs et de dessins.

« Sous la selle se place un feutre épais, destiné à protéger le cheval. La confection de ce feutre est aussi l'œuvre du sellier et voici comment il procède : il prend de la laine bien propre et en forme une couche circulaire d'une coudée et quatre doigts de diamètre. D'autre part, il prépare de l'eau de savon dans une casserole et la fait mousser en la battant avec des verges. Il recueille une certaine quantité de cette mousse dans une calebasse où, avec quelques tranches de gombo dans la main, il lui donne du liant.

« Quand cette préparation agglutinante est à point, il en asperge lentement et sans excès la couche de laine qui doit en être pénétrée mais non inondée. Il remet en temps voulu une nouvelle couche de laine qu'il traite de même et ainsi de suite jusqu'à l'épaisseur convenable.

« Il place alors ce feutre sur une corde pour le faire sécher lentement et à l'ombre; puis il fait à la partie antérieure de ce tapis une entaille de quatre doigts de long, pour éviter les plis qui se formeraient et blesseraient le garrot du cheval. » (Monteil.)

Une selle et son tapis valent de 8 à 10 francs. On fabrique

aussi quelquefois des selles recouvertes de drap de couleur d'une valeur de 15 à 20 francs.

Vannerie. — Nous dirons quelques mots d'une industrie très répandue dans tout le Soudan, mais qui n'est pas, à proprement parler, pratiquée par des spécialistes. Presque toutes les races utilisent les feuilles du rônier, de l'iphène et du bourgou pour la confection d'articles nécessaires ou utiles à la vie domestique. Les Bambaras sont en général d'excellents vanniers.

La feuille du rônier sert à fabriquer des sacs destinés à contenir des graines ou des produits divers. Elle se rencontre à profusion dans tout le pays ; elle est très souple et suffisamment résistante, bien que plus fragile que l'iphène et le bourgou.

Avec la feuille d'iphène les indigènes confectionnent des éventails et des nattes fines et souples qu'ils savent parfois colorier assez heureusement. Cette feuille est moins cassante que celle du rônier et se prête plus facilement à la confection d'objets délicats.

Les balais et les paniers de toutes formes et de toutes dimensions, destinés à des usages multiples, sont obtenus avec les pédoncules des feuilles de rônier ou d'iphène débités en fines baguettes.

Les feuilles de rônier et d'iphène servent aussi à la confection des chapeaux coniques si communs au Soudan, presque toujours soigneusement bordés de cuir et munis d'une ample jugulaire.

Le bourgou est encore préférable aux feuilles de rônier ou d'iphène, moins résistantes et moins durables. Il sert à fabriquer des sacs très solides pour l'emballage. Pris avant complète maturité, il permet encore la confection de vastes prélarts qu'on place sur les pirogues en guise de toitures.

La modicité de son prix, sa résistance et son imperméabilité font du bourgou une matière première très importante.

L'industrie de la vannerie au Soudan mérite, comme on le voit, de retenir l'attention. Elle pourrait prendre une extension considérable si l'on voulait en faire un commerce d'exportation.

Poteries. — De même que la vannerie, la poterie est une

industrie très répandue au Soudan qui occupe un peu partout les indigènes et surtout les femmes.

L'ouvrière n'a pas de tour. Pour confectionner un vase elle prend un petit moule un peu plus effilé que le fond du vase à préparer; puis elle applique sur ce moule la terre convenablement piétinée et mélangée de poudre de vieille poterie qu'elle façonne avec ses doigts et polit à l'aide d'une planchette. — Quand elle a exécuté une hauteur de 25 centimètres environ, elle recommence de même et continue ainsi jusqu'à terminaison.

Les objets exigent un travail plus ou moins long selon leurs dimensions: les plus grands valent 1 fr. 50 et exigent trois jours de travail.

La race Bambara est celle qui confectionne le plus d'objets d'un usage courant, utilisés avec avantage par les Européens à qui les gargoulettes, les alcarazas divers, les canaris sont des plus précieux surtout quand ils sont loin des centres où l'on fabrique la glace et ne doivent la fraîcheur des liquides qui leur sont nécessaires qu'à l'ingéniosité des moyens auxquels ils savent avoir recours.

Les terres argileuses propres à la confection des poteries se trouvent en nombre d'endroits de différentes couleurs (blanc, blanc jaunâtre, jaune, brun, rouge). Les indigènes emploient de préférence la terre rouge qui est très plastique, se moule bien, et ne fait pas trop rapidement prise avec l'eau.

A défaut de terre rouge qui perd d'ailleurs plus ou moins sa coloration à la cuisson, on donne à tous les objets, bien refroidis, une manière de coloration rouge préparée en délayant dans l'eau la poudre obtenue en écrasant des petits cailloux ferrugineux.



CHAPITRE III

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'INDUSTRIE

Main-d'œuvre. — Dans la Métropole et en général chez les nations civilisées la prospérité de l'industrie dépend de deux éléments essentiels, le capital, qui se trouve entre les mains des directeurs d'ateliers ou d'usines, et la main-d'œuvre fournie par la population ouvrière.

Dans nos pays, quelques rares entreprises agricoles mises à part comme étant dirigées par des Européens, chefs et ouvriers se confondent soit dans la personne de l'agriculteur, soit dans celle de l'artisan. Les capitaux sont rares, les moyens sont rudimentaires et chacun travaille à sa guise. Comme le Noir ne cherche pas à amasser et ne travaille que juste de quoi subvenir aux besoins de sa famille, on comprend facilement que non seulement la surproduction ne soit pas à craindre, mais qu'au contraire la disette se fasse sentir quelquefois, surtout chez l'agriculteur.

L'insécurité qui régnait dans tous nos territoires il y a un quart de siècle, la défiance que nourrit encore l'indigène d'une manière en quelque sorte instinctive vis-à-vis de l'Européen expliquent le peu d'initiative dont il fait preuve dans les arts industriels.

Un obstacle également sérieux vient de l'existence des castes; l'artisan, si intelligent et si habile soit-il, fait partie du bas de l'échelle sociale et se trouve encore en certains endroits méprisé comme un esclave.

Il faut bien reconnaître aussi que les matières premières ne sont pas vraiment abondantes et que l'outillage de l'artisan indigène est absolument insuffisant.

Ces conditions se modifieront évidemment au fur et à mesure du développement de la civilisation et de l'introduction progressive de moyens plus perfectionnés dans toutes les branches de l'industrie telle qu'elle existe aujourd'hui.

Mais le problème tel qu'il se présente repose tout entier sur la possibilité du recrutement des travailleurs, sur leur nombre et sur leur qualité. L'Européen, en effet, ne pourra jamais, sous ce climat des tropiques, exécuter les gros travaux manuels. Il pourra seulement donner une impulsion d'ensemble et commander la main-d'œuvre indigène.

Nous examinerons brièvement cette question de la main-d'œuvre, toujours d'actualité dans les pays nouvellement ouverts à l'activité des Européens et en particulier dans notre colonie du Haut-Sénégal et Niger.

L'Administration et les divers services recrutent facilement aujourd'hui leurs ouvriers par les moyens ordinaires, c'est-à-dire en faisant appel par publicité dans les villes et les villages, en indiquant le nombre de travailleurs demandés, la nature et la durée du travail à accomplir et les conditions générales de l'engagement.

Dans le commerce, la solde d'un manœuvre est d'à peu près 30 francs pour un mois de travail. Les manœuvres du service du chemin de fer sont payés sur le pied moyen de 0 fr. 70 plus la ration.

Ces salaires peuvent à première vue paraître peu élevés ; mais, si l'on tient compte des conditions de l'existence indigène, du bon marché de la vie, on en conclut très vite qu'ils doivent être pour longtemps encore un maximum à ne pas dépasser. Il convient d'ailleurs de remarquer qu'ils ne sont applicables qu'aux seuls manœuvres. Quant aux ouvriers d'art (forgerons, menuisiers, charpentiers, maçons, etc.), leurs salaires atteignent jusqu'à 4, 5 et même 6 francs par jour.

En résumé, la proportion des bons travailleurs recrutés sur un chantier quelconque est faible. Beaucoup changent de maître et d'occupation sans aucune raison sérieuse et quelques-uns ne sont pas d'une honnêteté bien scrupuleuse ; de sorte qu'il est bon de ne les engager qu'en s'entourant le plus possible de sérieuses garanties.

Il est d'ailleurs difficile d'obtenir un engagement de longue durée qu'ils tiennent bien rarement. Il faut qu'ils puissent revenir chez eux au moins deux mois par an, au commencement de l'hivernage pour les semailles. — Ils ne quittent jamais le milieu familial sans esprit de retour.

Un facteur très important dans la question du louage est la nourriture ; la perspective d'avoir de la viande et du sel à chaque repas décide souvent les plus paresseux et les plus récalcitrants. Le salaire a pour l'indigène une valeur bien moins importante que la nourriture. On l'acquitte fréquemment, surtout dans le commerce, en étoffes qui, relativement peu coûteuses pour l'Européen, sont de grande valeur pour l'indigène.

SIXIÈME PARTIE

COMMERCE

CHAPITRE PREMIER

HISTORIQUE

C'est de l'année 1880 que date notre réel établissement au Soudan. Nos malheurs de 1870 n'avaient pas permis de donner une suite immédiate aux grands projets du Gouverneur Faidherbe. qui consistaient en partie dans la jonction du Sénégal au Niger par une voie ferrée. Ce projet fut repris en 1879 par M. de Freycinet, Ministre des Travaux publics, et l'amiral Jauréguiberry, Ministre de la Marine. A la fin de l'année 1880, les premiers crédits nécessaires pour la construction de la voie ferrée Kayes à Bafoulabé étaient votés et cette voie devait être prolongée ultérieurement jusqu'à Bamako.

Jusqu'à cette époque, le commerce du Haut-Fleuve s'était borné à quelques petites opérations de traite entreprises, chaque année, pendant quelques mois, par un certain nombre d'habitants de Saint-Louis, à l'abri de l'aviso chargé d'escorter et de protéger nos traitants, lesquels retournaient à Saint-Louis dès que le coup de canon annonçant la fermeture de la traite avait sonné, avec quelques chalands et pirogues de gomme, de plumes de parure, de l'or de galam. Pendant tout le reste de l'année, le commerce qui se faisait autour de nos petits forts de Bakel et de Médine était à peu près insignifiant.

Mais avec l'occupation du Haut-Fleuve, les idées changent et les maisons du Sénégal n'hésitent pas, sinon à créer du premier coup des opérations, du moins à ouvrir des comptes à des traitant ouoloffs qui viennent résider autour de Médine où s'approvisionnent des dioulas indigènes qui évitent ainsi un long voyage vers Saint-Louis.

A ce moment, seuls les points de Médine et de Bakel sont connus du commerce : on y traite surtout de la gomme dont le trafic est rémunérateur. De l'intérieur on ne sait encore que ce que nous ont appris le livre de Mage et les rapports récents du capitaine Galliéni.

Cependant, on construit à Médine ainsi qu'à Kayes qu'on a choisie de préférence à la précédente ville à cause des facilités de navigation. C'est là que sont cantonnées les troupes, que sont édifiés les magasins, les ateliers et qu'on débarque tout le matériel du nouveau chemin de fer.

Quelques petits commerçants blancs viennent alors s'établir autour de cette agglomération : Léo, Bihard frères, Schlèber, Schirr sont les premiers. L'apport de ces commerçants n'est pas bien gros, peut-être 12 à 15 000 francs chacun. Puis la maison Grilhaud les suit de près avec une soixantaine de mille francs environ, tandis que les maisons de Saint-Louisse décident à s'établir définitivement dans le Haut-Fleuve.

De celles-ci, la maison Maurel et Prom vient la première. Elle achète au vieux Sambala son ancien tata qui soutint en 1857 l'assaut d'El-Hady-Omary, qui devient alors l'entrepôt général de cette maison.

Les maisons Rabaud, Buhan et Teissere, Delmas et Clastres, Merle, etc., les suivent bientôt, installent des comptoirs, ouvrent des crédits à des agents ouoloffs.

Telle est la situation jusqu'en 1890. Mais à ce moment la prise de Ségou, suivie de près par celle de Nioro, affirmant notre puissance et la chute de l'empire toucouleur, ouvrirent toutes grandes les portes de l'intérieur. C'est d'abord vers le Sahel, c'est-à-dire vers le pays de la gomme, que se portent les efforts du commerce. Les traitants de Médine vont tous créer des succursales à Nioro. La concurrence y est bientôt telle que d'aucuns vont s'installer à la frontière Nord, auprès de petits postes de douane établis pour la perception de l'oussourou.

Cependant la préoccupation du commerce ne s'étend toujours qu'aux mêmes produits : gomme, plumes, or, et si les dioulas (colporteurs indigènes) viennent plus nombreux s'approvisionner à Médine des tissus qu'ils vont revendre à l'intérieur, nulle mai-

son n'a songé encore à aller s'établir sur notre ligne d'étapes, entre Kayes et Ségou.

L'initiative en revient à quelques hommes s'intéressant aux essais coloniaux qui commencent à attirer de plus en plus l'attention et qui s'associent pour former un petit capital confié à un employé qui va fonder à Kita, sous le nom de Syndicat du Soudan français, le premier comptoir de l'intérieur géré par des Européens.

A cette époque, la maison Devès et Chaumet, qui possède déjà une flotte pour assurer ses relations entre Saint-Louis et la Métropole, crée la Compagnie des « Messageries fluviales » pour relier Kayes au Sénégal, tandis qu'elle commence à créer des comptoirs dans l'intérieur.

MM. Peyrissac et C[ie] suivent de près.

Citons encore à la même époque une société hollandaise (Compagnie commerciale du Soudan français) qui vient reprendre les essais infructueux de la Compagnie « Flers exportation » et s'établit à Kayes et à Kita.

En 1898 seulement une maison de commerce ose s'établir sur les bords du Grand Fleuve à Bamako. Ce sont trois jeunes gens énergiques, actifs, intelligents, MM. Gilium, Pillet et Colas qui, à frais communs, veulent monter une opération en ce point.

La mort de deux d'entre eux est venue briser les espérances qu'on fondait sur cette jeune association qui a été l'origine de la Compagnie Niger-Soudan.

L'année 1899 marque une date importante dans l'évolution du commerce soudanais. Le caoutchouc recueilli et acheté sur les bords du Niger assure de beaux bénéfices à ceux qui ont compris les premiers l'avenir de ce produit.

La maison Maurer tout d'abord se lance sur la rive droite du Niger et achète du caoutchouc pour l'exportation. Peu à peu toutes les maisons du Sénégal se décident à suivre son exemple. Quelques nouveaux établissements se créent également ; les gros bénéfices réalisés sur ce produit attirent tous les commerçants, et nombre d'employés qui peuvent se procurer quelques capitaux n'hésitent pas à abandonner leurs maisons de commerce afin de trafiquer pour leur compte. C'est véritablement une fièvre du caoutchouc qui s'empare de tous.



SIDI TORRADE (grand chef maure).



PARURE EN OR (travail indigène).

Sociétés minières.

Société minière et commerciale de Satadougou, 64, rue de la Victoire, Paris. — *Léon Moufflet*, 164, rue de Courcelles, Paris. — *Compagnie française du Haut-Niger*, 15, rue Grange-Batelière, Paris. — *Société française d'exportation africaine*, 43, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris. — *Société minière du Soudan français*, 53 *bis*, rue Saint-Lazare, Paris.

CHAPITRE II

VOIES COMMERCIALES

Pour bien saisir dans son ensemble la situation commerciale du Soudan, il importe d'étudier séparément son commerce intérieur et son commerce extérieur.

1° Commerce extérieur

I. *Importations.*

Les importations ont lieu :

A. Par le fleuve Sénégal. C'est par cette voie qu'en dehors du matériel et des approvisionnements destinés au service de l'État et de la colonie, les principaux articles d'importation, tels que les produits manufacturés, tissus de coton et guinées, sel marin, conserves, produits d'alimentation, entrent sur nos territoires. On a pu calculer que pendant la période des hautes eaux il est débarqué annuellement sur les quais de Kayes environ 25.000 tonnes de matériel et de marchandises.

Tissus. — Ils sont l'objet d'un trafic très important. Ils se composent, en général, de cotonnades à bon marché parmi lesquelles la guinée bleue tient une large place. Ce sont les *guinées françaises* de fabrication lyonnaise ; les *guinées de l'Inde française* connues sous le nom de filature fabriquée à Pondichéry ; les *guinées de provenance belge ou hollandaise* dites schandora qui sont, après celles de l'Inde, les plus en usage. En dehors de ces tissus courants il faut signaler la toile des Vosges et le liménéas de Toulouse qui sortent des filatures françaises.

Les bassins, sucretons, indiennes et calicot aux couleurs voyantes sont fabriqués à l'étranger, principalement à Manchester ou Bombay.

L'importation de ces diverses espèces de tissus (près de 500.000) représente une valeur approximative de 4 millions de francs dans laquelle la France entre pour plus de la moitié.

Alimentations conserves. — Elles comprennent surtout les farineux alimentaires (farine, riz, pâte), des viandes et poissons conservés, des graisses; des légumes et des fruits conservés, certaines denrées coloniales (thé, café, sucre, poivre) et enfin quelques boissons et spiritueux formant une valeur totale d'environ 1.600.000 francs.

Sel marin. — Le trafic de ce produit augmente d'année en année. Il provient de Port-de-Bouc près de Marseille ou de Gandiole; le premier, de meilleure qualité, atteint le prix moyen de 4 francs le sac de 30 kilogs; le second est vendu à Kayes au prix moyen de 20 francs la barrique de 250 kilogs. Quant au sel aggloméré, il vaut 6 francs la caisse de 30 kilogs, rendue à Kayes. On a pu calculer que les importations de sel marin de sdiverses provenances représentaient un chiffre de 4.000 tonne d'une valeur de 500.000 francs environ.

Matières brutes et diverses. — Les autres articles d'importation sont représentés par les matières brutes et les ouvrages en métaux. Ces divers articles représentent un peu plus de 4 millions, non compris le matériel du chemin de fer, de l'État et de la colonie.

En résumé, le montant total des importations par la voie du Sénégal est d'environ 10 millions.

B. Par les frontières sahariennes.

Le commerce d'importation par les frontières sahariennes porte presque exclusivement sur le sel gemme de Tichit et de Taoudénit et sur le bétail.

Comme on l'a vu tout à l'heure, par suite de l'augmentation

des importations de sel marin par le fleuve Sénégal, le trafic du sel gemme venant du Sahel a diminué dans ces derniers temps. Cette crise était d'ailleurs prévue et elle n'a rien d'inquiétant.

Quant au bétail, il est assez difficile de donner le chiffre des importations, mais il est certain qu'il augmente de jour en jour par le fait même de la dépréciation du sel gemme.

Quant à la gomme, il en sera parlé plus loin à propos des exportations.

C. Par les frontières du Sud et par la Côte d'Or anglaise.

Les importations dans la colonie de marchandises ou de produits provenant de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et des colonies étrangères de Sierra-Leone et de Libéria portent sur quelques articles de traite, des tissus, de la verroterie, de la bimbeloterie, le tout d'origine étrangère, dont la valeur ne dépasse pas 300.000 francs. Par contre, la kola donne lieu à un trafic fort important. Elle provient de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire, de Sierra-Leone et de la Côte d'Or anglaise et représente une valeur totale de près de 900.000 francs.

II. *Exportations.*

A. Par le fleuve Sénégal.

Caoutchouc. — L'exportation de ce produit devient de plus en plus considérable. De 250 tonnes en 1902, elle a atteint près de 600 tonnes en 1903, 750 tonnes en 1904 et un millier de tonnes environ en 1905. Si l'on évalue à 6 francs en moyenne le cours du caoutchouc à Kayes, on voit que la valeur de ce produit représente une somme de 6 millions par an. Les plus grosses quantités de caoutchouc sont produites par les régions de Sikasso, Bobo-Dioulasso, Bougouni, Kouliala et San. On a indiqué dans la notice relative à l'Agriculture les mesures prises par l'Administration pour protéger, développer et améliorer ce produit.

Or. — On peut estimer à 400 kilogrammes au moins les quantités d'or exporté de la colonie dans ces derniers temps, ce qui

représente, au taux ordinaire de 2 fr. 60, une somme supérieure à 1 million. Cet or provient du Bambouck, du Manding et du Lobi. La production ne fera qu'augmenter avec le perfectionnement des procédés d'extraction et de lavage.

Ivoire. — L'ivoire qu'on trouve dans la colonie est fourni par le Kaarta Binet, région intermédiaire entre les cercles de Nioro et de Kita, par le sud du cercle de Sikasso et par le cercle de Koury. On peut estimer à 30 tonnes environ le stock expédié en 1905 ; ce qui, au prix moyen de 10 francs le kilogramme, donne une valeur approximative de 300.000 francs.

Gomme, *Arachides*, *Riz*, etc.
Voir la « Notice Agricole ».

Plumes de parure. — Elles sont fournies par l'aigrette, l'autruche et le marabout et peuvent entrer en ligne de compte dans les exportations pour une somme supérieure à 250.000 francs.

La cire. — L'importation de la cire pourrait devenir pour la colonie une source importante de revenus, car les abeilles s'y rencontrent en très grande quantité, mais il semble que jusqu'ici les indigènes ne se soient livrés à l'apiculture qu'en vue de la récolte du miel. Ce produit pourra trouver dans l'avenir une place avantageuse sur les marchés de la Métropole.

B. Par les frontières sahariennes.

En échange du sel et de la gomme importés dans la colonie par les Maures, ceux-ci en importent des grains et des tissus ainsi que divers autres produits qu'ils ne peuvent se procurer dans le Sahel. On peut évaluer à environ 500.000 francs l'importance de ce trafic.

C. Par les frontières du Sud et par la Gold Coast (Côte d'Or anglaise).

On a vu plus haut que le gros article d'importation par les frontières du Sud était la kola. Elle s'échange contre du sel, des

animaux, des tissus du pays, etc., et il en résulte un mouvement commercial qui doit atteindre à peu près 800.000 francs par an. Il en est de même pour la Côte d'Or; la valeur totale des exportations vers cette colonie peut être évaluée à 800.000 francs environ. Ce dernier courant se fait surtout avec le Mossi et le Lobi.

En résumé, l'ensemble du commerce extérieur atteint le chiffre approximatif de 25 millions.

2° Commerce intérieur

Ce commerce est des plus actif entre les différentes régions de la colonie. Il comprend :

1° Les transactions intérieures sur les produits importés soit de France ou de l'étranger, soit des colonies françaises (Sahara, Côte d'Ivoire); dans ce dernier cas elles ont en général pour objet :

Au nord, l'échange de sel contre des céréales et des kolas; au sud, échange des kolas contre des sels et des bestiaux ;

2° Le commerce uniquement intérieur, de marché à marché, portant le sel, les céréales, le poisson, le bétail, etc.

Les principaux articles d'importation qui ont été énumérés plus haut rayonnent, dès leur entrée dans la colonie, vers ces diverses parties. Les uns, principalement les tissus, sont expédiés par les grandes maisons européennes à leurs succursales de l'intérieur où ils sont ensuite vendus, achetés directement aux frontières par les dioulas. Nous avons également indiqué plus haut les grandes voies de communication par lesquelles pénétrait et se développait le commerce local.

Les places de commerce les plus importantes de la colonie sont les suivantes :

Kayes. — Cette ville est toujours le grand entrepôt des produits de la colonie à l'importation comme à l'exportation. C'est également le plus grand marché pour les produits indigènes.

Médine. — L'essor pris par Kayes a presque fait disparaître ce marché auquel la dépréciation de la gomme a porté un coup

funeste. Une seule maison de commerce française (Maurel et Prom) possède encore à Médine un agent européen.

Kita. — L'achèvement du chemin de fer de Kayes au Niger a également diminué l'importance de cette place qui demeure cependant un gros marché indigène par lequel s'effectue le mouvement de transit avec la Haute-Guinée.

Bamako. — Bamako est le deuxième centre commercial du Haut-Sénégal et Niger; il vient à ce point de vue immédiatement après Kayes, et grâce à sa position géographique au centre de routes commerciales très fréquentées, grâce aussi aux moyens de transport qu'il possède depuis l'achèvement du chemin de fer, il est destiné à un avenir très brillant. La plupart des maisons de commerce du Sénégal y sont représentées et de nouveaux comptoirs y ont été créés récemment, qui portent à 21 le nombre des établissements de commerce de cette place.

Les commerçants indigènes viennent en très grand nombre s'y approvisionner. Il en est résulté que le mouvement des transactions, qui en 1901 était de 600.000 francs, atteignait en 1903 1.400.000 francs, en 1904 2.500.000 francs et en 1905 plus de 3 millions.

Il faut signaler au nord du cercle de Bamako le gros marché de *Banamba* où viennent s'approvisionner la plus grande partie des caravanes sahéliennes et qui est le centre de l'élevage des races chevaline et bovine du Bélédougou. *Koulikoro*, point terminus du chemin de fer de Kayes au Niger et point où commence la navigabilité du grand fleuve, est destiné à devenir un point de transit important. Il faut encore mentionner les marchés de Nyamina, Ségou, San, Djenné, Tombouctou, etc.

Sikasso. — Cette ville a vu en peu de temps tripler son commerce, les exportations et le caoutchouc y étant devenus de jour en jour plus considérables. La plupart des grandes maisons de commerce y sont représentées. Il convient enfin de signaler, dans l'ancien deuxième territoire militaire, le grand centre de Bobo-Dioulasso et les marchés de Léo, Tenkodogo, Gaoua, etc.

CONCLUSION

Des renseignements qui précèdent il résulte la constatation pendant la dernière période quinquennale du mouvement des importations et des exportations qui, de 15 millions de francs, non comprises les importations de l'État et de la colonie, s'élèvent actuellement à près de 23 millions.

Ces heureux résultats sont dus à l'entière sécurité qui n'a cessé de régner dans toute l'étendue de la colonie, ouvrant ainsi au progrès et au travail les vastes régions de l'ancien deuxième territoire militaire, et aussi au perfectionnement de notre outillage économique dont le chemin de fer du Sénégal au Niger est le facteur le plus important. Si l'on considère, d'autre part, que le Soudan est encore loin d'exploiter toutes les richesses qu'il renferme, on peut concevoir pour l'avenir les plus belles espérances qu'il ne manquera pas de réaliser.

SEPTIÈME PARTIE

PROGRÈS DE LA COLONISATION

CHAPITRE PREMIER

PROGRÈS DES INDIGÈNES

La politique coloniale de la France. — La politique suivie dans nos colonies doit être basée sur les grands principes d'humanité et de liberté. Essayer, à force de patience et de persuasion, de réduire la distance qui nous sépare des indigènes en les amenant peu à peu à notre civilisation, tel est le but généreux et noble qui a toujours séduit les Français. Il faut d'ailleurs rendre aux Français cette justice qu'ils se lient facilement avec les indigènes et savent acquérir sur eux cette autorité morale indispensable pour faire suivre leur exemple. Nous devons reconnaître aussi que c'est avec un zèle passionné que fonctionnaires et officiers se sont toujours dévoués à la propagation de la langue et des idées françaises.

Il nous est donc naturel de doter chacune de nos colonies d'une organisation juridique et politique adaptée aux besoins du pays et se rapprochant autant que possible de celles de la Métropole. Mais ce n'est pas là l'œuvre d'un jour. Une transformation préalable est nécessaire. Une certaine culture des esprits s'impose. Cette culture exige la création indispensable d'écoles destinées à recueillir la jeunesse indigène, et où des maîtres français s'efforcent d'obtenir un terrain propre à recevoir le germe de nos idées et de nos institutions.

Convaincre nos nouveaux sujets français de la supériorité de notre enseignement, leur inspirer le désir de venir dans nos écoles, et leur donner l'envie de faire plus intimement connaissance avec notre civilisation, telle est l'œuvre délicate dont nous avons assumé la responsabilité partout où se trouvent de bons

Français, mais là surtout où nous avons installé nos maîtres d'école.

C'est ainsi que s'expliquent la transformation profonde et les résultats rapides obtenus à l'école.

Les développements qui suivent, relatifs à notre colonie du Haut-Sénégal et Niger, vont nous montrer les progrès réalisés dans ces dernières années par les indigènes au contact des écoles.

Création des écoles. — Rappelons tout d'abord que les années 1903 et 1904 nous ont vu faire de sérieux efforts et des sacrifices importants en vue de réorganiser, de compléter et d'étendre le programme de l'instruction publique dans notre colonie, et que c'est à partir de maintenant qu'ils recueilleront les bénéfices de ces nouveaux établissements : écoles primaires, écoles pratiques d'agriculture, écoles de filles, orphelinats, etc.

Les indigènes aux écoles primaires. — Dans les centres importants où existent des écoles primaires, dirigées par des instituteurs européens de carrière et des moniteurs indigènes, les élèves reçoivent les premiers éléments : lecture, écriture, calcul, dessin, leçons de choses, ce qui leur permet de traiter les questions courantes de la vie indigène, et de se mettre en relation avec les Européens. Dans les villes commerçantes de Kayes et de Médine, par exemple, nombreux sont les enfants qui sortent de nos écoles avec une bonne instruction primaire et sont capables de seconder ou de remplacer plus tard leurs parents dans le commerce, celui de la gomme en particulier. En février 1905, nous avons pu rendre à leurs familles 5 élèves de l'école de Médine, 4 de l'école de Kayes, qui auraient passé brillamment les examens du certificat d'études primaires en France.

Écoles de filles. Orphelinats. — Si l'éducation et l'instruction des garçons nous permettent de constater d'aussi importants progrès, nous en attendons d'aussi heureux de nos écoles de filles et orphelinats. Récemment créés et placés sous la direction d'institutrices européennes, ils ont pour but de donner aux

jeunes filles, outre une instruction élémentaire analogue à celle donnée aux garçons, des connaissances pratiques d'hygiène et d'économie domestique. Les jeunes filles y apprennent aussi le blanchissage, le repassage, la couture et la cuisine et deviennent des ouvrières capables de gagner utilement leur vie.

Écoles régionales. — Au-dessus des écoles primaires, nous avons créé les écoles régionales de Tombouctou, de Ségou, de Bobo-Dioulasso et de Bafoulabé, où les élèves déjà préparés dans les écoles primaires reçoivent d'instituteurs européens une instruction supérieure qui leur permet d'être admis dans les écoles professionnelles ou normales de Kayes et de Saint-Louis.

École des fils de chefs. — A Kayes, à l'école des fils de chefs, la plus ancienne de la colonie, les fils des indigènes les plus influents acquièrent une instruction primaire très complète. De retour dans leur pays d'origine, grâce à leur autorité et à leur savoir, ils contribuent à la propagation de nos idées et à l'extension de notre politique. Des emplois leur sont réservés dans notre administration soit comme interprètes, soit comme écrivains auxiliaires.

Progrès professionnels. — A côté de cette instruction théorique, les indigènes reçoivent aussi un enseignement pratique, professionnel ou agricole. C'est dans ce but que fonctionnent l'école professionnelle de Kayes et les subdivisions agricoles de Koulikoro, Banfora et Bobo-Dioulasso.

A Kayes, une première section, très importante, forme des moniteurs pour nos écoles. Quelques-uns d'entre eux vont affronter incessamment les examens de l'école normale d'instituteurs de Saint-Louis, et ont de sérieuses chances de succès.

Les autres sections de l'école professionnelle de Kayes forment des élèves télégraphistes, qui deviennent de précieux auxiliaires pour nos bureaux de poste, ainsi que des ouvriers à fer et à bois, des maçons, des tailleurs de pierre et des agriculteurs, possédant tous, outre leurs connaissances techniques spéciales, une instruction élémentaire suffisante.

Progrès agricoles. — Nous devons faire une mention spéciale des progrès des indigènes en agriculture, progrès dus surtout à nos écoles de Koulikoro, de Banfora et de Bobo.

A Koulikoro, l'enseignement porte sur la culture des diverses plantes alimentaires indigènes : manioc, mil, patates, et une attention toute particulière est donnée en outre à la culture du coton. Les progrès des indigènes sont des plus notables, et il n'est pas douteux que, dans un pays où les habitants se consacrent à peu près uniquement à l'agriculture et à l'élevage, les procédés rationnels enseignés contribuent à accélérer le développement agricole de ces régions.

Mais il est un produit important, à la culture duquel les noirs soudanais ont apporté la plus appréciable amélioration : c'est le caoutchouc. Il y a encore cinq ou six ans, on déplorait partout l'imprévoyance et la maladresse des indigènes qui pratiquaient dans les lianes de trop nombreuses et trop fréquentes saignées, extrayant le latex jusqu'à épuisement des lianes, sans se soucier de la reproduction des espèces.

Depuis la création de nos deux écoles pratiques de Bobo et de Banfora, les indigènes savent obtenir une préparation plus judicieuse et plus complète des produits. Plus de trente moniteurs sont sortis de ces écoles, après un séjour de quelques mois, apportant à leurs congénères les procédés de culture sage et raisonnée du latex, assurant à la fois la conservation et la multiplication des lianes.

Ces progrès n'ont d'ailleurs pas échappé à nos voisins de la Nigéria, à qui nous avons pu, sur la demande officielle du gouvernement anglais, envoyer deux de nos moniteurs dans le but de propager chez eux le même enseignement.

Une moyenne de 1.200 élèves fréquentent à l'heure actuelle les quarante écoles de notre colonie, et reçoivent les bienfaits de l'instruction française. L'amour de l'école a si bien pénétré les masses que les parents amènent d'eux-mêmes leurs enfants à nos écoles laïques.

Progrès moraux et sociaux. — Mais notre tâche eût été incomplète si nous avions négligé chez les noirs la culture morale.



KAYES. — BATIMENT DU GÉNIE.



FEMMES BAMBARAS PRÉPARANT LA CUISINE SUR LE NIGER.

Le principe de la liberté des individus apparaît de plus en plus sacré. Nos élèves sentent ce qu'il y avait d'odieux et de barbare dans la vie de leurs pères, sur qui planaient les dangers continuels du meurtre, du pillage ou de la réduction en esclavage.

Les sanglantes chevauchées de Samory ou de Rabah trouvent leur condamnation chez les enfants de ces derniers, élèves de notre école des fils de chefs.

Certain que les terres cultivées seront respectées par nous et ne seront jamais aliénées, l'indigène vit heureux dans le village de ses ancêtres où régnaient autrefois la terreur et l'insécurité.

Sentiments vis-à-vis de la France. — Nous nous efforçons de faire comprendre aux indigènes le but humanitaire poursuivi par la France et l'utilité de nos découvertes scientifiques, mais c'est encore, pour certaines choses, l'étonnement béat des premiers temps de l'occupation.

La science de nos médecins est admise dans les villes et villages et les noirs ne s'étonnent plus à la vue de l'instrument le plus simple, une montre, une boussole, qui était jadis pour eux un *gri-gri*, c'est-à-dire quelque chose de mystérieux et de diabolique. Ils savent désormais que tout cela est le fruit de notre travail et de nos recherches. Ils prennent part eux-mêmes à la construction et à la mise en mouvement de ces merveilles : télégraphe, téléphone, locomotive, sans cependant en comprendre le mécanisme. Et, ainsi, s'affirmera chez eux le sentiment que nous leur sommes supérieurs par l'intelligence et le talent.

Progrès matériels. — Si les progrès intellectuels et moraux des indigènes sont relativement considérables, leurs progrès au point de vue matériel (habitation, vêtement, nourriture, hygiène) sont moins sensibles.

Habitation. — Sûrs que leurs travaux auront une existence durable, ils s'appliquent cependant à faire des constructions et des logements plus confortables et plus solides. Si le sol permet d'en extraire la pierre, ils bâtissent, dans les villes où ils sont en contact avec les Européens, des habitations en maçonnerie, soit pour leur propre famille, soit pour les louer aux Européens.

Mais, dans les villages et les campagnes, la case primitive, soit ronde avec une toiture de paille, soit carrée avec une terrasse ou argamasse, ne s'est pas modifiée.

Il n'est pas douteux que le jour où les communications seront plus répandues, que le bois, la pierre et le fer se trouveront en plus grande abondance dans les divers centres, les indigènes construiront des logements plus spacieux et plus solides. Leurs ouvriers, sortant de nos écoles pratiques, sont capables d'en assurer l'exécution, car ce sont eux qui fournissent la main-d'œuvre pour toutes nos constructions européennes. Mais ces dernières sont encore pour eux beaucoup trop coûteuses et ne répondent pas encore à leurs goûts, leurs habitudes et leurs besoins.

Vêtement. — En ce qui concerne le vêtement, les indigènes n'ont eu aucunement le désir de suivre la mode européenne. Il faut bien reconnaître, d'ailleurs, que leurs *boubous*, amples et flottants, sont beaucoup mieux en rapport avec les exigences du climat que les nôtres. Ils n'auraient donc aucun avantage à en changer la légèreté et la commodité.

Mais des améliorations notables sont à signaler au point de vue de l'abondance et de la qualité des vêtements. Un certain nombre de peuplades noires n'avaient, il y a quelques années, que de simples *limpés*, ou guinées sommaires tombant de la ceinture à la partie supérieure des genoux. C'est encore la tenue rudimentaire des enfants. Mais l'aisance, due au travail ainsi qu'à notre heureuse influence, a répandu partout l'usage de vêtements plus complets.

Dans les grands centres, où depuis longtemps l'indigène est très amplement vêtu, c'est la variété, la solidité, le brillant, voire même la finesse des tissus qui sont l'objet de leurs désirs. Les tissus ordinaires teints, qui portent l'appellation générique de *guinées*, de provenance française, sont demandés de plus en plus, ainsi que ceux de provenance hollandaise. A Kayes, le commerce en est considérable. D'autres tissus de coton français trouvent également leur écoulement dans nos pays; tels sont les toiles des Vosges et le liménea de Toulouse. Les produits étran-

gers sont aussi recherchés pour la confection des vêtements; basins, indiennes, sucretons et calicots de provenance anglaise se vendent particulièrement à cause de leur bon marché et de leurs couleurs voyantes.

Nourriture. — Quant à la nourriture indigène, elle n'a pas été l'objet de grands changements, et cela à cause des conditions climatériques et géologiques particulières à ces pays. Le maïs et surtout le mil sont les deux produits qui y réussissent le mieux; ils exigent peu de soins des indigènes et se contentent de terrains médiocres. Aussi, la base de la nourriture indigène est le *couscous*, qui constitue un élément nutritif de premier ordre. Habitués de tous temps à ce mets spécial, les noirs ne trouvent rien qui puisse lui être supérieur dans les meilleures préparations de l'art culinaire français. Ils paraissent cependant assez friands du pain que nous mangeons, mais ils s'en passent bien volontiers et ne le considèrent pas comme un aliment indispensable.

Le manioc, la patate, la pomme de terre, qui sont au programme des études de nos écoles d'agriculture, semblent se répandre dans le pays, mais il est à présumer que c'est dans un avenir assez éloigné que ces produits deviendront des éléments importants de leur nourriture.

A noter, cependant, dans les villes, le goût prononcé des indigènes pour les sirops d'importation et la limonade gazeuse. Il y a là un débouché sérieux pour un commerçant qui installerait une fabrique de liqueurs à Kayes ou à Bamako.

Hygiène et santé. — Les avantages les plus précieux qu'aient retirés les indigènes de notre présence parmi eux sont dus à l'amélioration de l'hygiène et par suite de la santé des individus, questions qui ont toujours été l'objet de notre attention et de notre sollicitude.

A Kayes fonctionnent normalement un conseil sanitaire et une commission d'hygiène. La première de ces assemblées s'occupe de la police sanitaire maritime. La deuxième étudie les questions de salubrité publique et d'hygiène générale des agglomérations.

Un officier du corps de santé des troupes coloniales, tout en donnant ses soins aux Européens, est chargé du dispensaire où les indigènes trouvent en tout temps les soins médicaux dont ils comprennent de plus en plus l'efficacité et dont ils viennent en foule solliciter les bénéfices.

Le service médical est aussi régulièrement assuré dans les cercles, et des dispensaires fonctionnent régulièrement à Ségou, Bamako, Bobo-Dioulasso; un certain nombre d'emplois de médecins de colonisation vient d'être créé. Les autres postes non pourvus de médecins possèdent des caisses de médicaments, renouvelées, aussi souvent qu'il est nécessaire et la distribution, au fur et à mesure des besoins, est assurée par les soins des commandants de cercle.

Les indigènes prennent aujourd'hui facilement le chemin de nos infirmeries, hâtant leur guérison et évitant souvent la propagation des maladies contagieuses.

Ajoutons enfin que des progrès considérables ont été faits dans les centres importants en ce qui concerne l'hygiène et la salubrité publique.

La mise en état de propreté des rues, des habitations et de leurs dépendances est l'objet d'un service régulier et d'une surveillance constante.

Certaines dispositions accompagnées de sanctions administratives règlent le maintien de la salubrité générale, notamment en ce qui concerne les dépôts d'ordures, le service des vidanges, l'abatage des animaux et leur séjour dans les parcs situés à l'extérieur de la ville.

En résumé, l'administration locale s'efforce, depuis un certain nombre d'années, d'organiser un service médical et d'assistance publique dans la colonie. Ce service donne déjà de bons résultats en ce sens que les noirs comprennent les bienfaits de la science médicale, mais il faudra encore un temps considérable pour compléter cette organisation encore embryonnaire, si on compare le nombre de nos ambulances et de nos médecins à l'étendue du territoire de la colonie et au nombre de ses habitants.

Progrès des exploitations indigènes. — Cueillette des pro-

duits naturels forestiers. — Les produits naturels forestiers du Soudan sont la gomme et le caoutchouc.

La gomme est fournie par plusieurs espèces de Mimosées du genre Acacia. dont les principales sont : l'*Acacia Adansonii* ou gommier rouge, l'*Acacia albicans*, *gracilis*, *speciosa*, *tomentosa* et *verek*, variété de l'*arabica*. La sécrétion gommeuse est due, paraît-il, à une infection microbienne. et ce sont les arbres les plus maladifs qui produisent davantage.

La plus grosse partie de la gomme qui est exportée de nos territoires vient de la zone forestière du Jambre, à la limite sud du Hodh, dont la capitale est Oualata.

Le Sahel possède quelques forêts de gommiers. très éloignées les unes des autres et dont les plus importantes sont situées, la première à trois jours de marche au nord de Nioro (*forêt de Chamère*), la deuxième au sud de Bassikounou, à 150 kilomètres environ au nord de Sokolo.

D'une manière générale, toutes les forêts de gommiers (*kraba*) qui couvrent une partie du désert sont regardées par les Maures comme des endroits sacrés, où l'étranger ne saurait pénétrer impunément, et où le bris d'un arbre attire sur le coupable un châtiment terrible, voire même la mort.

Les cercles de Tombouctou et d'Issa-Ber produisent aussi de la gomme, en particulier les provinces du Kissou et du Gourma. Sa valeur et sa qualité sont supérieures à celle du Sahel, connue plus spécialement sous le nom de gomme de Galam.

La récolte a lieu deux fois par an : la première, effectuée dès la chute des feuilles, fin octobre. donne uniquement la gomme blanche ou jaune clair ; la deuxième, de mars à mai, ou grande récolte, donne la grosse blonde et la petite blonde.

La gomme rouge foncé, couleur résine, est sécrétée en fin de récolte : elle provient des dernières exsudations.

La concurrence faite, depuis 1900. à nos gommes par celles d'Abyssinie et d'Égypte a malheureusement tué au Soudan ce genre de commerce, qui, pendant près d'un demi-siècle, procura aux tribus maures de la rive droite du Sénégal de grosses ressources. De 2.002 tonnes en 1900, l'exportation est descendue progressivement à 1.175 en 1904.

Médine, à 11 kilomètres de Kayes, qui était le centre de tous les arrivages, a de ce fait perdu beaucoup de son importance commerciale. Presque tous les comptoirs tenus par les Européens ont fermé leurs portes, et tout le trafic de la gomme est passé aux mains d'un gros traitant indigène. N'ayant que peu de frais généraux et se contentant de petits gains, celui-ci arrive néanmoins à réaliser certains bénéfices.

Le quintal de gomme, qui valait à Médine en 1900 de 60 à 70 francs, se paie maintenant de 25 à 30 francs.

Caoutchouc. — Si l'exploitation de la gomme, par suite de la concurrence que nous venons de signaler, baisse d'année en année, celle du caoutchouc, au contraire, ne cesse de progresser depuis 1900. Les zones de production ont été déterminées en 1899, au cours d'une mission botanique, par M. Auguste Chevallier. D'une manière générale, l'aire géographique du caoutchouc s'étend entre le 9° 30 et le 12° de latitude Nord. L'arbre à caoutchouc du Soudan, appelé par les indigènes *gohine* ou *goi*, est un Landolphia. Il abonde surtout dans les cercles de Sikasso, Bobo-Dioulasso, Bougouni, Koutiala et San. On en trouve en petite quantité dans le sud des cercles de Satadougou, Kita et Bamako. La saignée des lianes peut se faire à deux époques : soit au moment de la floraison, de novembre à février inclus, soit à l'époque de maturité des fruits, de mai à juillet inclus. Les indigènes recueillent le latex dans des tessons de calebasse placés sur le sol au-dessous de l'incision, ou tenus à la main quand celle-ci est trop élevée. Ils le versent ensuite dans un vase clos ou dans une bouteille pour éviter son exposition à l'air, ce qui entraînerait une coagulation trop précipitée en favorisant le développement de ferments putrescibles.

A défaut d'agents chimiques, les indigènes n'emploient comme coagulants que des végétaux, notamment le *da* et le *niama*, qu'on trouve presque partout dans la brousse. Les commandants de cercle ont été au début les initiateurs des indigènes. Depuis, des écoles pratiques de caoutchouc, dont nous aurons l'occasion de parler plus loin, ont été créées dans les centres producteurs et ne cessent de donner les meilleurs résultats. Les indigènes,

intéressés maintenant à la conservation des lianes, créent autour de leurs villages, en vue du repeuplement de l'espèce, des pépinières. De plus, les mesures prises cette année pour empêcher toute adultération du caoutchouc ne tarderont pas à réaliser au point de vue qualité l'unité que l'on cherche, et à créer une véritable qualité commerciale dite du Soudan.

Culture. — On peut évaluer approximativement à 2.400.000 hectares la superficie des cultures au Soudan. C'est peu, si l'on compare ce chiffre à l'étendue même de la colonie, environ 90.000.000 d'hectares, mais c'est beaucoup si l'on envisage la densité de la population qui ne dépasse guère 4.500.000 habitants.

Les terrains de culture sont ordinairement situés autour des villages; d'ailleurs, les indigènes s'installent toujours dans des endroits fertiles, où ils pourront, sans trop de peine, tirer de la terre tous leurs moyens de subsistance. Dans les provinces montagneuses du Manding ou du Bambouck, habitées par les populations malinkés, les champs sont, comme les villages, accrochés au flanc des montagnes ou situés dans les vallées.

La période propice à la culture est l'hivernage qui commence fin mai et dure cinq mois. Dans ce laps de temps, le noir sème et récolte tout le grain dont il aura besoin dans l'année.

Nous distinguerons les produits agricoles ou vivriers des produits industriels. Les vivres que l'indigène tire de la terre et qui entrent dans son alimentation sont :

Parmi les grains : le mil (gros et petit), le fonio, variété de petit mil ressemblant à la semoule, le maïs, le riz;

Parmi les farineux : les niébés;

Parmi les plantes à tubercules et les rhizomes : la patate, l'igname, le manioc.

Ajoutons, pour être complet, l'arachide, le da ou oseille du pays, et le blé, qui pousse dans la région des grands lacs du Niger (Faguibine, Kissou, etc.).

Les régions agricoles les plus riches de la colonie sont : la vaste plaine du Bélédougou, le *grenier à mil du Soudan*, qui s'étend sur la rive gauche du Niger, de Bamako à Nyamina, sur une longueur d'environ 140 kilomètres; la région de Ségou, de

Djenné et de Mopti, enserrée par le Niger et la Bani, productrice surtout de riz. Ce sont des régions relativement peuplées et habitées par des populations intelligentes qui s'adonnent à l'agriculture.

Les cultures industrielles tentées par l'indigène sont : le coton, qui pousse presque partout à l'état naturel, l'indigo, le tabac, et certaines variétés de plantes textiles, comme le *gombo* (*Hibiscus esculentus*), le dafou (*Hibiscus cannabinus*) et le dadia kessé.

On peut dire que l'agriculture est en honneur dans presque toute la colonie. L'indigène, tranquille dans son village, n'ayant plus désormais à craindre les pillages, s'adonne en paix aux travaux des champs.

Élevage. — Il comprend les populations chevaline, asine, bovine et ovine, qui suffisent amplement aux besoins de nos territoires. Les Peulhs et les Bambaras sont de bons éleveurs et leurs troupeaux leur rapportent d'excellents revenus. Malheureusement, ils ne savent pas pratiquer les croisements, ou, du moins, n'y attachent aucune importance, cette question ne les intéressant guère.

De nos possessions de la Côte occidentale, le Soudan est certainement celle qui possède les meilleures ressources en animaux de selle, de bât ou de boucherie, qui trouvent leur écoulement dans les colonies voisines de la Guinée et de la Côte d'Ivoire, et dans la Gold-Coast et le Togoland.

Animaux de selle. — La population chevaline peut être évaluée à 64.000 sujets. Envisagés sous le rapport de la taille, du sang et des lignes, les chevaux se rattachent à trois espèces différentes :

1° Le cheval de Ségou, de taille moyenne (1^m41), de robe baie ou gris pommelé, au dos convexe, est plutôt fait pour la fatigue que pour la course. Il est solide et endurant. Le Bélédougou est le centre d'élevage le plus renommé. On compte au moins 6.000 chevaux dans toute l'étendue du cercle de Bamako. Les seuls villages de Touba et de Mésséhélé en possèdent l'un 1.500 et l'autre 500. La production chevaline est aussi bonne dans le cercle de Ségou ;

2° Le cheval maure est petit de taille, de belle épaule et a beaucoup de sang. C'est le cheval de vitesse. Mais il exige des soins nombreux et supporte difficilement les longues étapes. Son ossature est faible. Il est souvent blessé. Les chevaux les meilleurs appartenant à ce type sont fournis par les Ouled Nacers, les Sidi Mahmoud, les Meschdouf.

3° Le cheval du Macina, improprement appelé ainsi, est originaire du Yatenga. Il est acheté et élevé dans le cercle de Bandiagara par les Foulbés du sud avoisinant le Yatenga. Les autres centres d'élevage sont Gondo et Saraféré, à l'est et au nord de Bandiagara.

Les chevaux qu'on trouve dans le Liptako, le Yaga, le Djilgodi, le Dargol et dans le nord de la Boucle appartiennent à la même espèce.

Ce type est de grande taille, il mesure 1^m,50 à 1^m,55. Le signalement qu'on peut en donner est celui-ci : haut sur jambes, reins très longs, membres un peu grêles, aplombs souvent faussés, manque de muscles. Le bai et l'alezan avec des balzanes blanches sont les robes dominantes.

Telle est, ainsi présentée, la race chevaline du Soudan. Le croisement du cheval maure avec la jument bien charpentée et résistante de Ségou donnerait, semble-t-il, un bon produit ayant à la fois de la vigueur et du sang.

Animaux de bât. — Citons l'âne, le bœuf porteur et le dromadaire.

1. — L'âne est commun partout. Il résiste mieux que le cheval à la chaleur et se nourrit de tout ce qu'il rencontre. Il se passe de grain. A ce titre, son alimentation est facile et ne coûte rien. Le climat sec de nos régions convient parfaitement à sa nature. Il est petit et à poil blanc ou fauve, avec une raie cruciale noire sur le dos. On le voit partout sur toutes nos routes, marchant en file indienne, et bâté soit de pièces de guinée, soit de barres de sel. C'est le moyen de transport le plus employé par les colporteurs indigènes.

L'âne est surtout commun dans la région de Tombouctou et du Sahel; dans le Mossi, dans les cercles de Bamako, Sikasso,

Segou et Djenné. Il peut porter de 50 à 75 kilogs de marchandises.

2. — Le bœuf porteur, de race peulhe, rend aussi d'excellents services. Il est originaire du Macina d'où les Peulhs l'ont importé dans le Sahel. Les Maures l'ont domestiqué; ils s'en servent concurremment avec l'âne et le chameau comme bête de somme. Ce bœuf est très dur à la fatigue, pas difficile à nourrir puisqu'il mange ce qu'il trouve en route et peut transporter des fardeaux de 100 et même 125 kilogs.

3. — Le dromadaire, ou chameau à une bosse, est l'animal du désert. Il est aussi propre à la course qu'à la charge. Dans la région de Tombouctou, le dromadaire, dressé spécialement pour les allures rapides, s'appelle *méhari*.

Le dromadaire, aussi bien que le chameau en Asie, rend d'incomparables services partout où le cheval et l'âne ne peuvent ni marcher ni vivre. Ses larges pieds ne s'enfoncent pas dans le sable. Il est fait uniquement pour les régions désertiques et ne peut s'acclimater ailleurs. L'humidité et les pluies ne conviennent pas à sa nature. Il supporte aussi difficilement les trop fortes chaleurs. Il faut au dromadaire un climat sec, un sol plat, sablonneux et fortement imprégné d'efflorescences salines. Le sel, en effet, est indispensable à sa nourriture, à son existence. La faculté qu'il a de pouvoir s'abreuver pour quelques jours est excessivement précieuse, si l'on envisage la rareté des puits ou des oasis dans les steppes immenses où il vit. Il peut porter 300 kilogrammes.

Les Kountas et les Bérabiches utilisent le dromadaire comme animal de bât, pour le transport des barres de sel de Tichitt à Nioro et de Taoudéni à Tombouctou. Les Bérabiches ont de jolis troupeaux et sont des éleveurs renommés. On évalue à 15.000 le nombre de dromadaires dans la région saharienne et à 40.000 dans celle du Sahel.

Animaux de boucherie. — Races bovines. — On distingue, suivant les régions, quatre espèces différentes de bœufs ou vaches :

1° Race peulhe, dont nous avons parlé plus haut. Est plutôt

une race de transport ou de trait qu'une race laitière ou de boucherie. L'élevage de ces bœufs se fait dans tout le Macina, y compris Ségou et Djenné, et dans le Haut-Niger.

2° Race bambara. Produit les meilleurs élèves et la meilleure viande de boucherie. Est en même temps une race laitière. Les plaines inondées du Niger fournissent à cette race d'excellents pâturages. Les troupeaux sont nombreux entre Mopti et Tombouctou.

3° Race mandingue. De petite taille, au pelage rouge foncé, est commune dans le Kaarta. Elle est très répandue dans les cercles de Kayes et de Bafoulabé. Donne de bonne viande, mais peu de lait.

4° Race kassonké. Remarquable par sa sobriété, supporte facilement les rigueurs de la saison sèche. Les herbes desséchées, les émondes de la brousse, suffisent à sa nourriture. Taille moyenne, au poil jaune ou blanc, aux yeux noirs et aux cornes longues et recourbées. Région d'habitat : provinces du Khasso et du Bambouck. Cette dernière race n'est pas laitière et peu propre à la boucherie.

Races ovines. — 1° Mouton blanc du Macina. C'est le mérinos du Soudan. Les Foulbés emploient sa toison à la confection des couvertures. On ne trouve ce mouton que dans le Bélédougou, les cercles de Ségou et de Djenné, les bords du Niger de Ségou à Tombouctou, et surtout dans le Macina.

2° Mouton peulh. Est remarquable par sa taille élevée et son poil court et non frisé. C'est le mouton dit de case, ou mouton-chèvre aimé des Peulhs, des Bambaras et des Sarracollets. Race excellente pour la boucherie. Il est répandu un peu partout dans la colonie.

3° Mouton maure. Est une race grossière et pauvre en viande. Donne une laine frisée et à reflets moirés.

4° Mouton mandingue. Race essentiellement petite et de boucherie, trapue et à laine courte. Pelage généralement noir, parfois mélangé de blanc. Est commun dans les vallées du Bakhoy, du Bafing et du Baoulé.

Industries indigènes. — L'industrie indigène n'a guère fait

de progrès depuis cinq ans. Elle est toujours limitée au seul travail des forgerons qui sont en même temps bijoutiers et fabricants de bibelots divers, des tisserands et des cordonniers.

Forgerons. — Les forgerons confectionnent partout des instruments aratoires nécessaires aux indigènes, des armes.

Dans les grandes villes, quelques-uns se spécialisent dans le travail de l'or et de l'argent. Ainsi, à Kayes, les bijoutiers fabriquent des bagues, bracelets, broches, etc., en filigrane d'or d'un cachet spécial. Ils utilisent aussi l'ébénier, qui croît assez abondamment dans le Guidimaka, pour faire des cannes droites ou à manche recourbé, des articles de bureau très recherchés des Européens. A Tombouctou, les forgerons fabriquent des lances curieuses et des bijoux. Comme dans les sociétés antiques, le forgeron occupe le dernier degré de l'échelle sociale. Il fait partie d'une caste méprisée.

Les tisserands les plus renommés de nos territoires sont : dans le cercle de Kayes, ceux des provinces du Guidimaka et du Kaméra. Ils confectionnent des pagnes (vêtements dont les femmes s'enveloppent le corps) très recherchés sur les marchés de Rufisque et de Dakar.

Les tissus de Bamako sont exportés en Guinée et à la Côte d'Ivoire.

Ségou fabrique des pagnes et des boubous brodés (vêtements pour hommes). Des couvertures de coton à rayures, et à dessins variés, sont renommées partout et exportées dans les colonies voisines, même jusque dans le Sud algérien.

A Djenné et Bandiagara, on trouve de grandes et belles couvertures dites du Macina, en laine blanche, unies ou teintes en couleur. De même, les couvertures du Tioki (cercle de Tombouctou) et les boubous brodés en soie, article spécial de Tombouctou, sont à remarquer pour leur finesse.

Les cordonniers font des bottes, des sandales, des coussins, des selles. Ils s'entendent parfaitement à tanner les peaux et à façonner des cuirs ouvrés qui dénotent une certaine habileté professionnelle.

Nous citerons parmi les plus industrieux ceux de Bamako et

de Djenné, qui emploient des maroquins d'un très beau grain à la confection de couvertures de livres, d'étuis à coran, de fourreaux de sabre, etc.

Dans la région du Sahel, l'industrie maure est très en honneur. Pendant l'hivernage, époque à laquelle les Maures pasteurs descendent dans nos territoires pour y faire paître leurs nombreux troupeaux, les Mauresques passent leur temps à façonner des *tiogous* (tapis en peaux d'agneaux mort-nés, de laine frisée noire), des nattes curieuses dites de Oualata, faites en fibres de rônier (*Borassus flabelliformis*), des ouvrages en cuir : peaux de bouc, coussins, porte-monnaie, etc.

Un mot aussi pour les filassiers, qui utilisent les filasses et les écorces des arbres à la confection de cordes et au calfatage des embarcations. Les centres les plus prospères de cette industrie sont Kayes, Bamako, Ségou et Nioro.

On trouve sur le marché de Bamako des hamacs.

Telle est, ainsi présentée, l'industrie soudanaise.

CHAPITRE II

PROGRÈS DES EUROPÉENS

Progrès du peuplement français et européen. — Le Haut-Sénégal et Niger n'étant, comme d'ailleurs tout le groupement de l'Afrique occidentale, qu'une colonie d'exploitation, les progrès du peuplement français et européen, depuis 1900, ne peuvent être que de peu d'importance.

La dureté du climat, qui ne permet au Blanc aucun effort physique continu, l'éloignement de la côte qui s'oppose actuellement à la rapidité et au bon marché des transactions commerciales, la longue durée de la saison sèche (7 mois environ) pendant laquelle le sol reste improductif : telles sont les principales causes qui empêchent l'expansion rapide de la population européenne dans nos territoires.

La colonisation, étant intimement liée à la valeur des richesses naturelles d'un pays, se porte de préférence vers les meilleures de nos possessions d'outre-mer, où un climat plus clément et des avantages spéciaux faits aux colons font espérer une prompte réussite. D'ailleurs, la mise en valeur de la colonie ne fait à peine que commencer, et les progrès du peuplement français pendant cette période quinquennale ont été assez sensibles pour que nous ne manquions de les enregistrer avec plaisir. A l'exception de deux ou trois étrangers, sujets hollandais ou anglais, agents de maisons de commerce, la colonie n'est peuplée que d'éléments français ; aussi n'établirons-nous aucune distinction entre la population française et étrangère.

Le recensement de 1899 accusait une population européenne de 850 individus, dont 798 militaires, fonctionnaires, religieux et 52 commerçants ou colons.



LA TABASKI. — LA PRIÈRE.



LA TABASKI. — SACRIFICE DU BOUC.

Le recensement du 1[er] mai 1905 donne les résultats suivants que nous consignons dans le tableau ci-dessous :

MILITAIRES.	FONCTIONNAIRES.	COMMERÇANTS.	COLONS.	ECCLÉSIASTIQUES.		FEMMES d'Européens.	TOTAL.
				Religieux.	Religieuses.		
600	176	129	5	41	18	20	989

Observation. — Il n'y avait au Soudan en 1899-1900 que *quatre* femmes d'Européens.

L'augmentation de la population blanche est donc de 139 et porte principalement :

Sur les commerçants et colons, soit pour ceux-ci. 82
Sur les femmes d'Européens. soit.............. 16

Le nombre des militaires et fonctionnaires reste sensiblement le même (22 en moins).

Extension des concessions de terres aux Européens et changements dans les modes de concession. — Le retard apporté pendant ces dernières années à la réglementation définitive du régime des terres rurales a empêché la délivrance de nombreuses concessions. Néanmoins, il en a été octroyé quelques-unes *à titre provisoire*, avant la mise en vigueur du décret du 23 octobre 1904. Depuis, nous avons reçu cinq demandes, dont quatre ont été accueillies favorablement : celles-ci, inférieures à 200 hectares, ont été faites pour des terrains situés dans la région du Moyen-Niger, en vue de l'installation de rizières. Les demandes antérieures au décret du 23 octobre dernier, et auxquelles il a été donné suite, sont au nombre de quatre : un terrain caoutchouquifère de 500 hectares dans la région de Sikasso, une concession de 75 hectares à Mopti pour la culture du riz, et deux aux environs de Bamako, d'une étendue respective de 190 et 200 hectares, en vue d'essais cotonniers. La superficie des concessions rurales délivrées depuis l'origine ne dépasse pas 4 000 hectares.

C'est, comme on le voit, peu de terres distribuées dans une colonie aussi vaste que la nôtre. Ce n'est pas que les demandes

aient manqué, mais, avertie par l'expérience du Congo et redoutant l'agiotage, l'autorité supérieure n'a accordé aucun crédit aux demandes d'une superficie trop considérable (500.000, 75.000, 50 000 et 25 000 hectares) faites presque toutes par des personnes n'ayant même jamais visité la colonie. Il est évident que l'exploitation de concessions de cette importance exigerait des capitaux que peu de sociétés seraient en mesure de fournir. Il n'y a que des compagnies à charte qui, se substituant à l'État, telles aux XVIIe et XVIIIe siècles, nos grandes compagnies des Indes et du Canada, pourraient mener à bien des entreprises de ce genre. Mais nous avons condamné depuis longtemps ce système qui n'est plus en harmonie avec nos idées et nos lois : il est, en effet, évident ue la constitution de grandes compagnies créerait à l'heure actuelle une dualité entre elles et l'État, et cette dualité est incompatible avec le mode de colonisation que nous avons adopté.

Avant la publication du dernier décret, les concessions ne pouvaient être accordées qu'*à titre temporaire* par le Gouverneur général et jusqu'à 10.000 hectares, suivant les dispositions du décret du 20 juillet 1900. Les demandes supérieures à ce chiffre étaient octroyées par un décret spécial sur le rapport du Ministre des Colonies, après avis de la commission des concessions coloniales. Un cahier des charges était imposé au concessionnaire.

Antérieurement à cette date, le mode de délivrance de concessions territoriales était simplement régi par l'arrêté 454 du 8 octobre 1898. Les demandes étaient reçues jusqu'à 20 hectares par les administrateurs. Au-dessus de cette étendue et jusqu'à 800 hectares, le Lieutenant-Gouverneur statuait. Enfin, lorsque la superficie dépassait 800 hectares, le dossier de la demande était soumis à l'approbation du Ministre. Ces concessions étaient vendues aux enchères, sur un prix de base de 5 francs l'hectare, pour tous les terrains s'étendant dans un rayon de 25 kilomètres autour des villes et villages ; au delà de cette limite, le prix était de 0 fr. 50 l'hectare. Quant aux terrains situés sur les bords des fleuves, rivières, marigots, lacs et étangs, la mise à prix était de 2 francs l'hectare, jusqu'à une profondeur de 10 kilomètres.

Le décret du 23 octobre 1904 qui, maintenant, est seul applicable dans toute l'étendue de l'Afrique occidentale, donne tous pouvoirs aux Lieutenants-Gouverneurs d'accorder des concessions d'une étendue inférieure à 200 hectares et aux conditions déterminées dans chaque cas par l'acte de concession lui-même, suivant le lieu, la nature du sol et l'exploitation à entreprendrs. Cette liberté, laissée aux Gouverneurs pour la passation des contrats, ne peut, selon nous, que donner d'excellents résultats. En effet, cette espèce de charte permet au colon de débattre avec l'Administration les conditions de cession et d'exploitation des terrains qu'il demande. Une réglementation fixe, avec des clauses aussi nombreuses que sévères, ne saurait convenir à la colonie du Soudan, où la richesse et la nature du sol varient d'une province à l'autre.

Si les concessions agricoles n'ont été jusqu'à présent que peu sollicitées, par contre l'aliénation dans les villes ou chefs-lieux de terrains à bâtir a augmenté considérablement depuis 5 ans. Il a été délivré 170 titres de propriété dans l'ensemble de la colonie, dont 35 à Kayes et 70 à Bamako. C'est dire assez l'extension que cette dernière ville a prise depuis 1900. Les acquéreurs ont été surtout des négociants, représentants de maisons de commerce, et aussi, çà et là, quelques indigènes, en tout 25. Ce nombre est assez éloquent, car il prouve que le sentiment de la propriété tel qu'il existe chez les peuples civilisés, *indissolublement lié aux idées de travail et d'épargne*, commence à prendre naissance chez les noirs.

Le mode d'achat des concessions urbaines n'est pas régi par un décret, mais par un arrêté local pris en Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du décret du 23 octobre 1904, sur le domaine public et les terres domaniales en Afrique occidentale française. Tous les terrains sont vendus aux enchères publiques sur des prix de base qui varient suivant l'importance des villes. Le mètre carré vaut, à l'enchère, à Kayes, à Bamako, à Koulikoro, 1 franc. Dans les localités de Médine, Kita, Ségou, Sikasso, Kati, Bobo et Tombouctou, le prix de base est de 0 fr. 50. A Bafoulabé, Satadougou, Nioro, Goumbou, Sokolo, Bougouni, Bandiagara, Djenné, Koury, Koutiala, Oua-

gadougou. il est de 0 fr. 25. Partout ailleurs, le prix du mètre est de 0 fr. 10.

Progrès de la main-d'œuvre. — Abondance, prix, qualité. — Pour les raisons que nous avons indiquées plus haut. il n'existe pas. dans la colonie, en dehors des soldats ouvriers de la Direction d'artillerie et du génie. de main-d'œuvre européenne.

Pour y suppléer, il a été créé, depuis quelques années, des écoles professionnelles où, sous la direction d'ouvriers d'art militaires. les indigènes sortant de l'école primaire apprennent. suivant leurs aptitudes, un métier : charpentiers. menuisiers. serruriers. maçons. etc. Ces écoles professionnelles ont donné jusqu'à présent les meilleurs résultats. et il est facile, dans les centres de quelque importance, de trouver les ouvriers nécessaires à la construction de maisons ou de bâtiments.

Voici un aperçu des salaires alloués dans la colonie aux diverses corporations d'ouvriers :

Service du chemin de fer :

Hommes d'équipes, poseurs, apprentis, divisés à ce point de vue en cinq classes	0.70 à 2.30
Chefs de gare. chefs de train. chauffeurs	2,80 à 3.30
Mécaniciens. forgerons. menuisiers, maçons, trois classes	2,80 à 4.50
(Mécaniciens et chauffeurs touchent, en outre, dans tous les déplacements sur une machine. une légère indemnité kilométrique.)	
Contremaîtres	4.50 à 5,00
Maîtres (très bons ouvriers de toutes professions). quatre classes	5,00 à 6.50

Ouvriers employés par la Direction d'artillerie, le Service administratif, le Service local particulier :

Carriers	1,50
Maçons et apprentis (gâcheurs)	0,75 à 4.50
Ouvriers menuisiers	3,00

Menuisiers	4,00 à 5,00
Bourreliers	3,50 à 5,00
Armuriers, contremaîtres	4,50
Ouvriers à fer (les maîtres)	5,00 à 6,50
Jardiniers	0,75 à 1,00
Bouchers, aides-boulangers	1,50
Boulangers	2,00 à 3,00

Les écoles professionnelles de Koulikoro et de Banfora ne forment que des ouvriers agricoles.

Mais toutes ces corporations sont-elles capables de se substituer entièrement, dans l'exécution des travaux, aux Européens, et peut-on espérer dans un avenir rapproché trouver ici des entrepreneurs? Nous ne le croyons pas, malgré tout le développement que prendra l'instruction qui ne peut évidemment que contribuer à l'affinement de la race.

On avait pensé en 1899 (Ministère des Colonies) à employer au Soudan les exclus métropolitains au service des travaux publics et des exploitations agricoles. En laissant de côté le prestige moral de notre race qui ne saurait, sous peine de déchéance, souffrir d'abaissement aux yeux des indigènes dont nous devons exiger le respect, on ne pourrait songer à utiliser cette main-d'œuvre européenne à des travaux aussi pénibles. Ni les ramasseurs d'alpha espagnols, ni les endurants Maltais ne pourraient même travailler la terre au Soudan. Les Chinois, venus dans la colonie en 1883 et en 1899, pour des entreprises publiques, ne tardèrent pas à succomber les uns après les autres. Ceux qui purent être rapatriés en temps voulu furent les seuls qui échappèrent à la mort.

Concluons donc que le problème de la main-d'œuvre euro péenne ne sera jamais résolu ici.

Cultures, élevage, exploitations forestières, exploitations minières, industries. — L'absence de colons, le petit nombre de concessions délivrées et pour la plupart encore en friches, nous obligent à ne dire que peu de choses du progrès des cultures. En effet, un seul Européen, jusqu'à présent, s'est confiné entièrement dans la culture. Disposant de modestes capitaux, il

s'est contenté d'exploiter 75 hectares de terres qu'il a converties en rizières. Les bénéfices qu'il a tirés depuis deux ans de son exploitation l'ont suffisamment récompensé de ses peines pour qu'il sollicite la délivrance d'une nouvelle concession de plus grande importance. Deux autres Européens vont suivre son exemple.

L'Administration. heureusement. s'est substituée à l'initiative privée en installant des stations agronomiques et des jardins d'essai. Telles sont les stations de Koulikoro et de Banfora, le jardin de Kati. etc.

La station agronomique de Koulikoro, située sur les bords du Niger, à 3 kilomètres environ du village de ce nom, et traversée par le marigot de N'Doubougou, a été installée en cet endroit en 1902. Elle couvre une superficie d'environ 400 hectares, qui ont été convertis en terres de culture.

Cette station, dirigée par un ingénieur agronome, comporte une ferme-école. un village de culture modèle, un jardin botanique.

La ferme-école a pour but de former, parmi les indigènes, des agriculteurs, en leur enseignant des méthodes pratiques de culture et d'élevage. Les indigènes attachés à cette ferme. une trentaine environ, sont d'anciens élèves sachant lire, écrire et compter. Plus tard. ils seront pour la colonisation des auxiliaires précieux.

Le village de culture, tel qu'il est organisé, a pour but d'enseigner aux indigènes la culture rationnelle des céréales, des plantes vivrières et industrielles de la colonie. Il est peuplé par une centaine de familles d'anciens captifs libérés provenant des différents cercles, à l'amélioration du sort desquels l'Administration s'intéresse tout particulièrement.

Dans le jardin botanique sont rassemblées toutes les plantes utiles de la colonie, en vue de leur multiplication. On y tente également l'acclimatement des espèces exotiques, envoyées soit par le jardin colonial de Nogent. soit par celui de Hann.

La station agronomique de Banfora, non loin de Bobo-Dioulasso, forme des moniteurs pour les écoles pratiques de caoutchouc créées à Bobo, Bougouni, Sikasso, Koutiala. Dans ces



BAMAKO. — LA TABASKI.



BAMAKO. — RUE MAGE.

écoles pratiques, qui ne fonctionnent qu'à deux époques de l'année, du 1er juin au 31 juillet et du 1er septembre au 30 novembre. on apprend aux indigènes des villages producteurs de caoutchouc les procédés de récolte et de coagulation du latex et les soins à donner aux lianes, en vue de leur production.

Dans tous les villages, la population est tenue de planter chaque année dix lianes par habitant. C'est l'organisation de réserves destinées à remédier au dépeuplement inévitable de l'espèce. De son côté, la station de Banfora, qui organise des pépinières. a semé, pendant l'hivernage de 1904, 160.000 graines de gohine. dont les plants seront mis en place cette année.

Élevage. — La question de l'élevage n'a pas davantage préoccupé les colons et pourtant les éléments ne manquent pas, le Soudan étant, nous l'avons vu, une des plus riches colonies de la Côte Occidentale en bétail et en chevaux.

L'exportation de ces animaux en Guinée, à la Côte d'Ivoire et à la Côte de l'Or procure aux indigènes une source importante de revenus. En effet, les provinces de la vallée du Niger et de la Boucle, le Bélédougou, le Kaarta et le Macina nourrissent de nombreux troupeaux de bœufs, de moutons et de chevaux. Les épizooties dans ces régions sont plus rares qu'ailleurs et l'élevage que pratiquent les indigènes donne d'assez bons résultats. Malheureusement, ils ne connaissent rien aux croisements, à la sélection, ou s'en désintéressent complètement.

L'Administration supérieure, reconnaissant l'intérêt d'améliorer la race chevaline et de pourvoir désormais aux besoins de la remonte en Afrique occidentale sans avoir recours à l'Algérie, a décidé la création à Koulikoro d'un service de haras. Cet établissement, qui est actuellement en formation, comprend :

Un dépôt d'étalons, une jumenterie d'essai, un atelier de baudets, une annexe d'élevage de poulains et pouliches.

Les étalons sont répartis, pendant la saison de monte, dans six stations. Les saillies sont gratuites et des primes sont accordées aux meilleurs éleveurs.

La population chevaline de la colonie dépassant 60.000 sujets,

il est facile de voir l'intérêt que présente l'étude de cette question.

Pour ce qui est des espèces bovine et ovine, il sera difficile, tout comme pour les chevaux, de les améliorer avec des croisements étrangers au pays, nos races françaises ne pouvant supporter le climat soudanais et succombant promptement à des maladies infectieuses. Neuf mérinos, achetés en 1899 par l'Administration à Rambouillet et envoyés au jardin de Kati pour des essais de croisement avec les moutons à laine du Macina, n'ont pu s'acclimater. Cinq seulement arrivèrent à Kati et ne tardèrent pas à mourir les uns après les autres (inflammation du foie et anémie).

Pour conclure, disons qu'en matière d'élevage la sélection des races du pays est la seule méthode qui soit à préconiser pour la reproduction ou la création de types nouveaux.

Exploitations forestières. — Bien que le pays soit assez boisé dans certaines parties, notamment sur la rive droite du Niger et dans le Haut-Sénégal, de Toukoto à la limite de partage des eaux des bassins du Sénégal et du Niger, la colonie ne renferme pas de forêts proprement dites.

Les essences précieuses qu'on trouve dans les régions équatoriales font défaut ici et il n'y a pas, à proprement parler, d'exploitations forestières. Néanmoins, les différents services de la colonie, notamment le chemin de fer et l'artillerie, qui ont à leur disposition des scies mécaniques actionnées par la vapeur, utilisent différents bois pour la construction.

Parmi les bois durs susceptibles d'être employés en charpente et en menuiserie, citons :

NOM BAMBARA	NOM OUOLOFF
Le Guéno	Vène
Le Diala	Kaya (*Kaya Senegalensis*)
Le Danga	Lingué
Le Si	Karité (*Bassia Parki*)
Le Dougoura	Dimb
Le Golama	Guedji
Le Kobi	Carapa Touloucouna.
Le Bounkou	Bombax Buenopotenze

Parmi les bois tendres, recherchés surtout pour la construction des chalands ou des pirogues, il faut mentionner :

NOM BAMBARA	NOM OUOLOFF
—	—
Le Sounsou	Alom
Le Sô	Sô
Le Sanan	Santou
Le Zomboro	Sidem

Exploitations minières. — Les exploitations minières ne comprennent que l'extraction de l'or. Le précieux métal existe au Bambouck, région comprise entre la Falémé et les montagnes qui séparent cette rivière du Bafing et du Sénégal, et au Lobi, province située dans la Volta, au sud-ouest de Ouagadougou. La situation politique du Lobi et son éloignement n'ont pas encore permis aux prospecteurs de se rendre compte exactement de la richesse de ces placers.

Les mines du Bambouck sont, au contraire, mieux connues et exploitées depuis fort longtemps par les indigènes.

Si l'on en croit les récits anciens, les Portugais, visitant la côte du Sénégal, au XIVe siècle, seraient venus jusqu'à Farabana et auraient relaté, les premiers, la présence de l'or en cet endroit.

En 1858, le général Faidherbe fit entreprendre, sans succès, dans la Falémé, quelques sondages.

En 1878, des chercheurs d'or, séduits par les récits de leurs devanciers, viennent parcourir le pays et passer des traités avec les chefs du Tambaoura. Leur déception, fut amère, car, au lieu de l'El Dorado qu'ils avaient rêvé, de cette vallée d'or où l'on n'avait qu'à se baisser pour ramasser le métal, ils ne trouvèrent qu'indigènes se livrant à un orpaillage grossier dans le lit de la Falémé, et exploitant les sables aurifères à la batée.

Depuis, les études qui ont été faites de cette région ont permis de reconnaître trois catégories bien distinctes de gisements :

1° Alluvions aurifères à la surface du sol, à $0^{m},50$ d'épaisseur superficielle (Kéniéba, Farabana, Atella, Sondoudiala);

2° Couches aurifères recouvertes par des alluvions plus ou

moins anciennes, dont l'exploitation nécessite le forage de puits jusqu'à une profondeur de 4 à 5 mètres en moyenne ;

3° Gisements du lit de la Falémé, depuis Satadougou jusqu'à Sénoudébou.

Les gisements sont plutôt pauvres que riches. Leur étendue est médiocre et les plus considérables n'atteignent guère plus d'un kilomètre carré, sur une épaisseur souterraine de 30 à 50 centimètres.

Les puits aurifères sont ordinairement de 3 à 5 mètres sur $0^m,80$ de diamètre. Sur les rives de la Falémé, les indigènes creusent le lit de la rivière en plongeant sous l'eau entre trois perches jusqu'à une profondeur de $1^m,50$.

Le rendement moyen des couches traitées à la calebasse est d'environ 3 grammes par tonne de terre extraite. Le rendement maximum ne dépasserait pas 5 à 6 grammes.

Au commencement de 1900, une dizaine de permis, dont un seul d'exploitation, avaient été accordés. Actuellement, le nombre de permis sollicités s'élève à près de 200 répartis comme suit :

Permis d'exploration (Lobi)	22
Permis de recherches (Bambouck)....................	150
Permis d'exploitation (Bambouck)..................	17

Sur les 17 permis d'exploitation, 14 ont été sollicités par la « Société minière du Soudan français ».

Les sociétés minières qui se sont formées en vue de l'exploitation de l'or sont au nombre de onze :

	CAPITAL.
La Société minière et commerciale de Satadougou..................................	150.000 fr.
La Société française d'exploitation africaine.	500.000 —
Société d'exploration et d'exploitation minières de l'Afrique occidentale française	250.000 —
Compagnie française du Haut-Niger	400.000 —
Société minière du Soudan français	100.000 —
Société industrielle et commerciale du Soudan français..................................	1.400.000 —

Syndicat Ouest-Africain	260.000 fr.
Société de prospection de la Côte d'Ivoire	50.000 —
Société Niger-Soudan.	
Société « la Colonisation française ».	•
Société d'Études des Colonies françaises.	

Ces sociétés n'ont, pour la plupart, pas entrepris encore de travaux sérieux, et jusqu'à présent on ne peut retenir que ceux de la Société minière et commerciale, qui exploite à Satadougou (Falémé) deux concessions de 400 hectares chacune.

Industries. — L'industrie européenne n'existe pas encore à proprement parler au Soudan. En dehors de l'administration, rien n'a été tenté par l'initiative privée.

La colonie a installé à Kayes et à Bamako des machines à glace qui fonctionnent régulièrement toute l'année. Le chemin de fer fabrique aussi à Toukoto de la glace pour le nombreux personnel de la gare, des ateliers et du buffet. Il a installé également à Mahina, sur la ligne, une huilerie dont il tire chaque année 45.000 kilogrammes d'huile d'arachides, utilisée pour le graissage des machines. Cette administration possède encore à Dinguira et à Toukoto des fours à chaux, des briqueteries, tuileries, etc.

Il ne faut pas espérer voir l'industrie prendre ici un grand développement : l'installation d'usines ou de machineries, la nécessité d'y employer beaucoup de salariés européens, et les aléas dont il faut tenir compte pour des entreprises de ce genre, exigeraient de gros capitaux. Aussi, préférera-t-on envoyer dans la Métropole les produits du cru destinés à alimenter l'industrie, comme le coton, le karité.

Voies de communication (chemins de fer, routes, canaux). — L'impulsion donnée depuis cinq ans aux travaux d'utilité publique a été considérable, et l'année 1904 a vu l'achèvement du chemin de fer du Soudan qui relie désormais le bassin du Sénégal à celui du Niger. Le point terminus de la voie ferrée se trouvait, au 1er janvier 1900, au kilomètre 193, gare de Badumbé. La longueur de la ligne étant de 553 kilomètres, la construction a donc

porté sur 360 kilomètres, soit la pose de 72 kilomètres de rail par an.

L'exécution de ces travaux a demandé 23 années et a coûté 53 millions.

L'éloignement de la côte, les caprices d'un fleuve dont l'insuffisance de crue ne permettait pas au matériel transporté chaque année par des cargo-boats de Bordeaux d'arriver jusqu'à Kayes, les épidémies de fièvre jaune, comme celles de 1881 et 1900, qui amenèrent la cessation pendant plus de six mois, et précisément à l'époque des hautes eaux, de tout mouvement de bateaux entre Kayes et Saint-Louis, sont autant de causes qui expliquent la longue durée des travaux. A ces causes, s'en ajoutent d'autres d'un ordre différent. Notre installation à Kayes en 1881, qui n'est que le premier pas de la conquête de cet immense pays, coïncide précisément avec le premier coup de pioche de la ligne. La difficulté de pouvoir mener de front les opérations militaires et les travaux du chemin de fer qui nécessitent des crédits énormes (24 millions en 1883) font que, les premières années, les travaux sont sacrifiés aux exigences de la situation politique. En outre, la rigueur d'un climat qui n'était pas connu, jointe au manque d'hygiène et de confort, causèrent des vides extrêmement nombreux dans les rangs du personnel européen.

L'année 1892, époque à laquelle les travaux furent remis au génie, ferme sinon l'ère des difficultés, du moins celle des tâtonnements. La voie ferrée qui, à cette époque, ne dépassait pas Mahina (116 kilomètres), était à reprendre entièrement, les travaux d'infrastructure exécutés jusqu'alors ne présentant aucun caractère de durée. Pendant ce temps, les commandants Marmier et Joffre poursuivaient l'étude du tracé de la ligne, l'un de Mahina à Kita, et l'autre de Kita au Niger.

C'est, comme on le voit, une grande œuvre à laquelle la France vient d'attacher son nom et qui constitue actuellement une des pages les plus glorieuses de l'histoire de la colonisation.

Le trafic général a suivi, depuis cinq ans, une marche ascendante. Nous donnons ci-dessous les chiffres des recettes et du tonnage (commerce et État).



VUE DU CHEMIN DE FER.



LE FARAKO.

I. — RECETTES.

ANNÉES	AU TITRE du commerce.	AU TITRE de l'État.	AU TITRE de la colonie.	TOTAL des recettes.
1900	260.908,31	173.479,27	42.798,37	477.185,95
1901	216.361,05	120.945,26	57.387,12	394.693,43
1902	424.198,42	251.439,49	81.849,16	757.447,07
1903	696.357,58	310.912,69	102.732,83	1.110.003,10
1904	1.408.491,69	407.645,94	157.916,15	1.974.053,78

II. — TONNAGE DES MARCHANDISES.

ANNÉES	AU TITRE du commerce.	AU TITRE de l'État et de la colonie.	TOTAL
1900	8.795	1.697	10.492
1901	8.028	1.047	9.075
1902	5.008	1.692	6.600
1903	6.263	1.375	7.638
1904	12.701	1.739	14.440

Routes terrestres. — Les efforts de l'Administration ont porté non seulement sur l'achèvement du chemin de fer, mais aussi sur l'amélioration des voies de communication. Grâce à des crédits annuels d'environ 100.000 francs, il a pu être ouvert, depuis cinq ans, des routes nouvelles, notamment dans l'ancien deuxième territoire.

Les principales routes carrossables sont : la route de Kayes à la Falémé; l'ancienne route des convois qui longe presque partout le chemin de fer; les routes de Kita à Nioro et à Siguiri; de Bamako à Banamba, Ségou, Sikasso, Bougouni et Siguiri; de Ségou à San, Koutiala, Sikasso; de Sikasso à Bobo-Dioulasso.

Malheureusement, l'entretien de ces routes coûte fort cher. N'étant pas empierrées, l'abondance des pluies de l'hivernage

les ravine, et beaucoup de ponts en bois établis sur des marigots torrentueux sont emportés.

Il n'est pas de cercles ou de localités, là où n'existent pas encore de routes proprement dites, qui ne soient reliés par une piste assez large et bien entretenue. Les moyens de communication sont ainsi rendus faciles dans toute l'étendue de la colonie.

Routes fluviales. — Il n'en saurait être de même des voies fluviales que forment les fleuves Sénégal et Niger, dont les lits, par suite de l'extrême sécheresse, se trouvent trois mois durant presque sans eau. La navigation est alors arrêtée. Vienne la saison des pluies, ces fleuves, en raison des bancs de sable et des barrages rocheux qui, de place en place, obstruent leur lit, créent des obstacles à la navigation à vapeur. Les missions hydrographiques des lieutenants de vaisseau Mazeran et Le Blévec, chargés depuis 1902 d'étudier à ce point de vue l'un le Sénégal et l'autre le Niger, ont déjà donné des résultats appréciables. Le Sénégal, notamment, a été balisé depuis Podor jusqu'à Kayes; des pyramides en maçonnerie indiquent aux bateaux le chenal par où ils doivent passer. Des signaux, des voyants, des feux leur montrent les écueils à éviter. Des instructions pratiques, intitulées *Avis aux Navigateurs*, donnent à ceux-ci des indications précises sur la représentation de tous ces signaux.

Ces travaux, exécutés en 1903-1904, ont permis aux cargo-boats de gros tonnage venant directement de Bordeaux de monter sans encombre jusqu'à Kayes et d'effectuer pour la première fois plusieurs voyages entre Saint-Louis et Kayes. Il en est résulté, pour le commerce, des résultats appréciables. Les quais de Kayes ont été améliorés, et une grue d'une force de 5.000 kilogrammes, destinée à faciliter le déchargement du gros matériel, y a été installée.

La mission hydrographique du Niger s'est renfermée surtout dans l'étude de la carte du fleuve et le calcul des coordonnées géographiques. Les rapides de Sotuba, en aval de Bamako, et le moyen de les rendre franchissables, ont retenu aussi son attention. Actuellement, elle poursuit les essais de navigation à va-

peur sur deux vedettes : la *René Caillé* et la *Davoust*, construites spécialement à cet effet en France. Ces bateaux ont une longueur de 16 mètres et un tirant d'eau maximum de 30 centimètres.

On peut dire que, grâce à tous les travaux exécutés depuis cinq ans dans la colonie, les distances sont rapprochées. En 1900, on mettait encore par étapes régulières 35 jours pour aller de Kayes à Tombouctou; 7 jours suffisent maintenant pour franchir les 1.500 kilomètres qui séparent ces deux villes. De semblables résultats en disent plus que tous les commentaires.

Progrès du commerce : produits d'exportation. — Le commerce, branche importante de l'activité économique, a pris, depuis 1900, un essor considérable.

De 15 millions il y a cinq ans, le commerce extérieur est passé à 20 millions et demi de francs. Ces progrès sont dus à la fois à la découverte et à l'exploitation de nouvelles régions caoutchouquifères, et à l'achèvement de notre chemin de fer de pénétration.

Nous classerons les produits d'exportation en deux catégories : la première comprend les produits dont l'exportation actuelle donne lieu à un trafic relativement important, et la deuxième ceux dont on pourra bientôt tirer parti grâce à l'amélioration des moyens de communication et à l'abaissement des tarifs de transport.

Première catégorie. — Les produits actuels d'exportation sont :

Le caoutchouc,
La gomme,
L'or,
L'ivoire,
Les plumes de parure,
La cire.

Caoutchouc. — Nous avons déjà fait connaître le caoutchouc du Soudan au point de vue botanique et indiqué l'aire géogra-

phique de sa dispersion. Nous complétons ces renseignements par quelques chiffres que nous empruntons aux statistiques. Le tableau ci-dessous indique les quantités exportées dans la dernière décade :

ANNÉES	NOMBRE de tonnes.	ANNÉES	NOMBRE de tonnes.
1895...........	49	1900...........	350
1896...........	105	1901...........	301
1897...........	121	1902...........	331
1898...........	199	1903...........	651
1899...........	365	1904...........	750

Le cours, sur nos marchés d'Europe, du caoutchouc soudanais, pendant la période d'avril 1903 à avril 1904, prix des bons twists, a oscillé entre 8 fr. 40 et 9 fr. 75 le kilogramme.

Gomme. — Pour les raisons que nous avons exposées dans un des chapitres précédents, le commerce de la gomme a diminué d'importance. La baisse de prix de ce produit, en Europe, a porté un coup préjudiciable à notre commerce, qui depuis 1902 se voit privé d'une somme autrefois importante de revenus.

L'exportation en 1899 (2.002 tonnes) représentait, au prix de la mercuriale de Médine, une somme de 1.401.416 francs. Les 1.175 tonnes exportées l'an dernier valaient, selon le prix de la même mercuriale, 352.500 francs, soit une baisse sur la valeur actuelle de la gomme de 470.000 francs.

Or. — Il est assez difficile de déterminer la valeur de nos placers par les quantités d'or sortant de nos territoires. En effet, les indigènes sont les seuls qui se livrent à l'exploitation du précieux métal, qu'ils extraient des couches superficielles.

Or on peut poser en principe que les alluvions superficielles sont les moins riches et que, pour rencontrer le filon, il faut nécessairement arriver aux couches alluvionnaires anciennes, où l'or se trouverait associé à des quartz ou à des schistes méta-

morphisés. Il n'y a donc que l'industrie européenne qui soit à même d'exploiter ces alluvions, et on doit regretter que, parmi les nombreuses sociétés qui ont sollicité des permis, aucune n'ait encore entrepris à cet effet des travaux sérieux.

L'or de la colonie est exporté sous forme d'anneaux pesant depuis 5 grammes jusqu'à 150 grammes.

Le tableau comparatif ci-après indique la progression constante du mouvement d'exportation de l'or depuis dix ans.

ANNÉES	QUANTITÉS exportées (kilogrammes).	ANNÉES	QUANTITÉ exportées (kilogrammes).
1895...........	10	1900...........	125
1896...........	47	1901...........	191
1897...........	90	1902...........	250
1898...........	128	1903...........	277
1899...........	82	1904...........	300

Ivoire. — L'ivoire exporté est fourni *uniquement par les défenses d'éléphants*. Ce pachyderme est assez commun dans certaines régions de nos territoires, mais il est peu chassé par les indigènes qui n'osent, généralement, soit par superstition, soit par crainte, s'attaquer à lui. Il est vrai de reconnaître que leurs armes (fusils à pierre) sont peu faites pour cette chasse. Dans le Gourounsi, les indigènes chassent l'éléphant avec des flèches empoisonnées qui, paraît-il, déterminent instantanément la mort.

Les différentes zones d'habitation de l'éléphant sont :

1° Kaarta Biné. Provinces du Bakono, du Bagué, du Fofana (est chassé) ;

2° Cercle du Bougouni. Cantons du Guanan, du Buandiaka, sud du Tiémala, du Niénendougou, du Baoulé;

3° Sud du cercle de Sikasso, notamment dans les nombreuses mares formées par la Comoé et la Léraba (est chassé);

4° Sud du cercle de Koutiala, dans les marigots du Banifing (n'est pas chassé);

5° Cercle de Koury, centres : Boromo, Ouahabou, Yaba, Djeba et Gourou;

6° Résidence de Dori. Province de Yaga (peu chassé);

7° Gourounsi. Dans les mares avoisinant Léo.

L'exportation de l'ivoire pendant ces cinq dernières années a porté sur les quantités suivantes :

Années	1900................	10 tonnes.
—	1901................	17 —
—	1902................	40 —
—	1903................	18 —
—	1904................	22 —

Le kilogramme d'ivoire vaut environ dans la colonie :

2 fr. »,	défenses de	1 à 15 kilogrammes.
4 fr. 50,	—	15 à 25 —
6 fr. 50,	—	au-dessus de 25 kilogrammes.

A Kayes, le kilogramme de bel ivoire se paie couramment 10 francs. Il atteint parfois un prix plus élevé.

L'ivoire est généralement exporté sur le marché d'Anvers, où son achat varie entre 17 et 19 francs le kilogramme.

Les dents d'hippopotame, qui donnent un ivoire de qualité inférieure, sont aussi achetées sur le marché d'Anvers.

Les « plumes de parure » exportées de la colonie sont fournies par l'autruche, l'aigrette et le marabout.

L'autruche vit à l'état sauvage dans le nord du Sahel et à l'intérieur de la boucle entre Tombouctou et Say. Elle est très commune dans le Hombori et dans les îles nombreuses que forme le Niger entre Gao et Say. Les indigènes de ces régions l'ont domestiquée et la laissent vivre dans une demi-liberté.

Le commerce annuel de la plume d'autruche représente à l'exportation une somme d'environ 50.000 francs.

La plume gracieuse et ténue de l'aigrette et la plume duveteuse et moelleuse fournie par la queue du marabout sont devenues depuis 1900 l'objet d'un trafic des plus important. L'aigrette se rencontre sur les rives du Niger et dans les marais en aval du lac Débo. Elle affectionne également les rives du Bain.



KOULIKORO. — L'ANNEXE DE LA DIRECTION D'ARTILLERIE.



BAMAKO. — LA RÉSIDENCE.

Djenné et Mopti sont les centres les plus renommés pour la chasse de cet oiseau. L'époque propice est du 15 août au 15 novembre.

Il a été exporté en France depuis cinq ans pour une valeur de 540.000 francs d'*aigrette*. Voici d'ailleurs le détail par année de cet important commerce :

Années	1900...........	60.000 francs.
—	1901...........	55.000 —
—	1902...........	75.000 —
—	1903...........	150.000 —
—	1904...........	200.000 —

Le marabout est très commun sur les bancs de sable du Niger. Ses plumes sont achetées à Paris 150 francs le kilogramme. Elles sont utilisées dans la fabrication des éventails de luxe.

Cire. — La cire figure depuis 1902 dans nos articles d'exportation. La France étant actuellement tributaire de l'étranger d'une quantité annuelle de 300 tonnes de cire, on voit l'intérêt qu'a le Soudan à favoriser cette nouvelle branche de commerce. Les chiffres que nous relevons à l'exportation sont pour l'année 1902 de 2.000 kilogrammes, en 1903 et 1904 : 10.000 et 5.000 kilogrammes.

La cire vaut dans nos cercles de 0 fr. 50 à 0 fr. 75 le kilog. A Kayes, le prix varie, suivant la qualité, de 1 fr. à 1 fr. 75.

Les Bambaras sont, en général, de bons apiculteurs. Les cercles de Bougouni, Djenné, Koutiala, Koury, Sikasso, Bobo sont les plus renommés pour leurs ruches d'abeilles. Les chefs de case des pays bambaras de Goumbou exploitent jusqu'à 30 ruches, beaucoup de 10 à 15. Dans toute l'étendue du cercle de Koury, on rencontre des essaims domestiqués, mais c'est chez les Bobos de la Boucle et de la rive gauche occidentale de la Volta que l'apiculture est le plus en honneur. Il n'est pas rare de trouver chez un chef de case bobo 50 et même 80 ruches.

Lorsque tous les indigènes connaîtront la valeur marchande de la cire, on pourra compter sur l'exportation annuelle de 35 à 40 tonnes de ce produit.

Les produits que nous venons de faire connaître sont les seuls

qui donnent lieu actuellement à un mouvement d'exportation. En effet, leur valeur première, sauf pour la gomme, permet de contre-balancer largement les frais qu'occasionne leur transport d'un point quelconque de la colonie jusqu'à nos ports de la métropole. Le commerçant trouve toujours dans la vente de ces produits une rémunération avantageuse, à l'abri des fluctuations (baisse, coups de bourse, etc.) que subissent en tout temps nos marchés européens.

Mais il existe encore d'autres produits dont la colonie pourra, dans un avenir plus ou moins éloigné, tirer un parti avantageux. Ce sont : le coton, le karité, la laine, les peaux.

Les essais cotonniers que nous poursuivons dans la colonie depuis 1903, à l'instar des Allemands au Togo, permettent d'espérer que bientôt, grâce à des tarifs réduits de transport, ce textile ne tardera pas à prendre sur le marché du Havre une place avantageuse.

Quant à l'exportation du karité, de la laine et des peaux, le mouvement commercial, qui déjà commence à se dessiner, nous promet avant peu une nouvelle source de revenus.

Progrès du commerce avec la France, des importations de marchandises françaises. — Les importations dans la colonie sont supérieures aux exportations ; cette constatation, semble-t-il, peut être généralisée à toutes les colonies où le commerce commence à se développer. Les besoins nouveaux ou les obligations que crée aux naturels d'un pays la civilisation qu'ils subissent, la nécessité où sont les Européens de consommer les produits alimentaires venant de la métropole, enfin le transport de matériel et de matières qu'on ne trouve pas sur place sont autant de causes qui expliquent ce fait. Cette situation qui favorise le commerce métropolitain n'est pas à dédaigner.

L'importation des marchandises françaises se fait par la voie du fleuve Sénégal. Elle comprend :

Les tissus, les produits alimentaires, le sel marin, les matières brutes, les ouvrages en métaux, les importations de l'État et de la colonie. Le tableau ci-après donne la valeur de ces importations pendant la dernière période quinquennale (commerce et État).

IMPORTATIONS

DES MARCHANDISES FRANÇAISES (1900-1904).

ANNÉES	TISSUS	PRODUITS ALIMENTAIRES	SEL MARIN	MATIÈRES BRUTES	OUVRAGES en MÉTAUX, POUDRE	IMPORTATIONS de L'ÉTAT et de la colonie	MONTANT ANNUEL des importations
1900	1.773.402	985.271	115.061	392.029	624.446	2.890.300	6.780.503
1901	1.300.000	1.250.000	170.000	700.000	975.000	2.699.500	7.694.500
1902	2.131.000	1.110.500	240.000	1.200.0[illegible]0	1.250.000	2.800.000	8.731.500
1903	2.210.000	1.350.000	375.000	1.500.000	1.900.000	3.100.000	10.435.000
1904	2.240.000	1.576.000	480.000	1.678.000	2.522.352	2.142.700	10.639.032
	10.254.402	6.271.771	1.380.061	5.470.029	7.271.798	13.632.500	44.280.561

Tissus. — Les tissus de marque française sont :

1° Les guinées dites de France, marque Carrel de Lyon, en coton bleu. Elles sont peu recherchées à cause de leur cherté. Leur prix est de 7 fr. 50 la pièce, à Kayes.

2° Les guinées de l'Inde, fabriquées par la Société française Savanah, dont le siège social est à Bordeaux. Ces tissus sont de trois marques. La marque X vaut 6 fr. 50 la pièce, à Kayes.

Les marques H (Savanah) et G (Guébélé) se vendent 6 fr. 25 la pièce.

3° Tissus divers en coton, dont le liménea de Toulouse et la toile des Vosges.

L'indigène, ne regardant que le prix et non la qualité, achète plus volontiers les cotonnades anglaises, belges ou hollandaises, de beaucoup meilleur marché que les marques de fabrication française. Aussi l'étranger fait-il à nos tissus une grande concurrence. La valeur moyenne des importations annuelles des cotonnades étrangères est d'environ 1.500.000 francs. Ce sont pour les trois quarts des calicots ; le reste est formé surtout de roume, de basin, de liménea, de suereton et d'indiennes.

Produits alimentaires. — Nous donnons ci-après le détail de l'importation, pour l'année 1904, des produits d'alimentation :

Farines, riz, pâtes	200.000 fr.
Viandes et poissons conservés, graisse, etc.	180.000 —
Légumes et fruits de conserve	96.000 —
Denrées coloniales : thé, café, sucre, épices	500.000 —
Boissons, spiritueux	600.000 —

Sel marin. — Le sel marin brut, consommé dans la colonie, provient de Marseille ou de Gandiole (Sénégal).

Le sel gemme, de provenance de Tichitt et de Taoudéni, importé du désert par les Maures, et qui faisait forcément prime autrefois sur tous nos marchés, alors que les moyens de communication peu faciles empêchaient la diffusion du sel marin, est maintenant délaissé par les indigènes à cause de sa cherté.

Actuellement, le sac de sel de 25 kilogrammes se vend à Bamako de 10 à 12 francs, alors que la barre de sel gemme de même poids vaut encore de 32 à 40 francs.

Le chemin de fer a déversé l'an dernier de gros stocks de sel dans toute la région de Bamako-Koulikoro (Niger).

Si l'on remarque que la moyenne des importations annuelles de sel gemme des régions sahariennes est de 3.200 tonnes, et que nos importations atteignent déjà 4.000 tonnes, on voit toute l'importance que prend le commerce du sel.

Aussi bien croyons-nous utile, pour compléter ces renseignements et montrer les progrès de l'importation de cette denrée de première nécessité, de donner ici la statistique de la valeur des importations de 1895 à 1899 :

Années	1895................	29.717 fr.
—	1896................	28.775 —
—	1897................	27.190 —
—	1898................	48.034 —
—	1899................	110.017 —

De 1899 à 1904, les importations se sont élevées à 1.380.061 fr.

Matières brutes. — Rentrent dans cette catégorie :

1° Les bois de construction......	350.000 fr.	en 1904.
2° Les matériaux divers, chaux, ciment, houille, pétrole, fer, métaux..................	1.328.000 fr.	—

Ouvrages en métaux. — Montant de l'importation en 1904.

Outils divers, coutellerie, ferronnerie, quincaillerie, machines, articles de Paris......... Poteries, verroterie, bimbeloterie, compositions diverses........................... Armes, poudre, munitions................	2.522.352 fr.

Importations de l'État et de la Colonie. — Leur valeur est indiquée plus haut. Elles comprennent, d'une part, les vivres importés par le service colonial pour la subsistance des troupes, les munitions et artifices, et, d'autre part, le matériel du chemin de fer : rails, ponts métalliques, machines, wagons, etc.

Tout ce commerce d'importation que nous venons de faire

connaître a lieu seulement pendant quatre mois de l'année, de juillet à octobre, époque pendant laquelle le Sénégal est accessible aux bateaux à vapeur de petit et de moyen tonnage.

Progrès des communications maritimes avec la France, du pavillon français dans la navigation. — La colonie n'étant pas en relations directes avec la métropole, nous ne dirons rien des communications maritimes. Cependant, à l'époque des plus hautes eaux, ordinairement du 15 août au 15 septembre, les gros vapeurs de la « Participation maritime » (Société des armateurs de Bordeaux), jaugeant jusqu'à 2.500 tonneaux, peuvent remonter le Sénégal jusqu'à Kayes, mettant ainsi directement le Soudan en relations avec la France.

Tous les bateaux visitant le port de Kayes portent le pavillon français.

Répétons encore que, grâce aux travaux de balisage du fleuve entrepris en 1903-1904, la navigation à vapeur présente moins de difficultés. Ces améliorations ne peuvent que contribuer à augmenter les transactions commerciales de la colonie avec la métropole.



CHEF BAMBARA.



LE FÉLOU.

CHAPITRE III

PROGRÈS ADMINISTRATIFS

Jusqu'en 1896, le service administratif avait assuré l'administration, l'ordonnancement et le fonctionnement de la comptabilité du budget local, concurremment avec les services de même nature du budget colonial.

Cette réunion d'attributions finissait peu à peu, à mesure que croissait l'importance du budget de la colonie, par constituer une lourde charge pour un personnel souvent trop réduit et dont la tâche était déjà considérable.

De plus, par la nature même des choses, les intérêts des deux budgets se trouvaient parfois en opposition.

Par suite, en effet, d'une situation spéciale au Soudan où une partie de l'impôt rentrait en nature, le service local devenait propriétaire de grains, d'animaux de boucherie, de chevaux, etc. D'autre part, le service colonial avait besoin de mil, de riz et de viande fraîche pour ses rationnaires, de denrées pour ses troupes. L'administration militaire trouvant à s'approvisionner, dans les magasins du budget local, des éléments nécessaires à son fonctionnement, ce dernier devenait son fournisseur et lui cédait à des prix avantageux, et en même temps rémunérateurs, des denrées et des animaux. Il en résultait une économie pour le budget de l'État, qui aurait payé plus cher au commerce et aurait été moins assuré de pouvoir opérer son ravitaillement en temps utile, et un avantage pour la colonie, qui arrivait ainsi à la transformation en numéraire du produit des contributions.

Dans ces conditions, il était indispensable de séparer les deux services, de les faire représenter par des personnalités distinctes

afin de mieux sauvegarder des intérêts communs et de permettre la libre discussion des deux côtés.

A partir de cette époque, il fut créé un service local financier, dirigé par un sous-commissaire, ordonnateur du budget local. Cet état de choses fut conservé jusqu'au 1er janvier 1900, date à laquelle fut créé un budget autonome du Haut-Sénégal et Moyen-Niger, ayant pour ordonnateur le Délégué permanent du Gouverneur général à Kayes.

Le 1er janvier 1903, le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française fut réorganisé. Les pays de protectora qui dépendaient du Sénégal et les territoires du Haut-Sénégal et Moyen-Niger furent groupés en une unité administrative et financière nouvelle, sous le nom de *territoires de Sénégambie et du Niger*.

Depuis le 1er janvier 1905, la partie des territoires de la Sénégambie-Niger qui constituait jadis l'ancien Soudan reprit son autonomie et forma la colonie du Haut-Sénégal et Niger, qui comprend en outre l'ancien deuxième territoire militaire. Le premier et le troisième territoire militaire formèrent une unité administrative, avec un budget spécial appelé « budget annexe du territoire militaire », et fonctionnant sous le contrôle du Gouverneur de la colonie.

Réformes dans l'administration. — La nouvelle colonie du Haut-Sénégal, créée par le décret du 18 octobre 1904, sort à peine de la période des tâtonnements et naît en quelque sorte à la vie administrative. Les contributions et taxes locales sont perçues en vertu d'arrêtés locaux, par les administrateurs et le personnel des Affaires indigènes. Il n'existe pas de percepteurs relevant du Trésorier-payeur de la colonie ou, comme au Sénégal, de receveurs régionaux.

Ayant à administrer une immense étendue de territoire avec un personnel très restreint, il était indispensable de rompre avec la législation métropolitaine faite pour des pays civilisés, et de rechercher les moyens de percevoir légalement l'impôt, tout en supprimant les formalités administratives, si encombrantes même en France où nous avons plusieurs siècles de civilisation. C'est

ainsi que l'impôt personnel établi par les arrêtés des 2 juillet et 4 novembre 1903, est perçu sur rôle indiquant le nom de chaque village et celui de son chef, avec mention du nombre des contribuables et du taux de l'impôt. Les rôles sont collectifs et établis, suivant les lieux, par provinces ou par cantons.

De même les patentes et licences des commerçants et des colporteurs sont perçues en vertu d'un arrêté local du 14 novembre 1903. Pour les négociants européens, les patentes et les licences consistent en un droit fixe calculé suivant la nature et l'importance du commerce. C'est en somme la législation adoptée en France, mais il n'en est pas de même pour les patentes de dioulas ou colporteurs. La loi du 15 juillet 1880 prévoit en France un droit fixe de 20 francs par collier et 20 francs par voiture, 15 francs par bête de somme et 8 francs par balle. Il existe également un droit proportionnel suivant le rayon dans lequel se déplace le colporteur. Il ne pouvait en être de même dans la colonie du Haut-Sénégal et Niger, où les dioulas se servent de bœufs, d'ânes et de porteurs pour leurs marchandises et où leur rayon d'action ne peut être contrôlé. D'autre part, le dioula constitue l'unique commerçant pour bien des villages indigènes. Il part avec des kolas, par exemple, et les échanges contre du mil. Ces kolas, qui, dans la Haute-Guinée, pays de production, ont une valeur relativement faible, se trouvent, par le seul fait de leur transport dans les cercles du Nord, avoir doublé ou triplé de valeur.

Enfin, l'échange contre du bétail, du mil, des bandes de coton ou des couvertures, qui sont revendus à un prix plus élevé hors des pays d'élevage ou de production, modifient encore la valeur des marchandises transportées. Il était donc nécessaire de ne pas tenir compte des marchandises, mais de s'attacher uniquement à la valeur des objets de trafic au lieu où la patente était prise. C'est dans cet esprit qu'a été conçu l'arrêté du 14 novembre 1903. La patente des dioulas, dont le taux varie avec la classe, est proportionnelle à la valeur des marchandises, y compris celle des animaux porteurs. Elle est délivrée par les administrateurs, commandants de cercle, et est valable pour un an

dans toute l'étendue de la colonie, à partir du jour de l'établissement de la patente.

Les marchandises transportées et leur évaluation sont mentionnées sur la patente et, dans le cas où la valeur des marchandises est devenue supérieure au chiffre porté lors de l'établissement de la patente, les agents de l'administration en élèvent la classe et font payer le supplément au dioula. Ces surtaxes sont indiquées sur la patente et le récépissé constatant le versement y est épinglé.

En dehors des impôts directs, il est perçu, comme impôt indirect, l'oussourou ou taxe sur les caravanes. Cette taxe, qui existe sur les territoires du Soudan depuis 1891, n'est que la reproduction d'un impôt perçu par les chefs indigènes au temps de leur indépendance, et qui consistait à prélever une partie des marchandises des caravanes qui venaient trafiquer sur leur territoire ou qui ne faisaient que le traverser. Ce droit, perçu actuellement en vertu des décisions du 18 mars 1893 et 30 décembre 1893, s'élève à 1/10e pour les caravanes venant du Sahel et à 1/20e pour celles entrant par Tombouctou et la frontière du Sahara.

La gomme et les guinées françaises importées par le nord sont exemptées de tout droit. Cet impôt, qui n'est exigé que pour les caravanes venant de territoires non soumis à notre domination, constitue en réalité un droit de douane.

Il est perçu généralement en nature et, depuis quelques années, sa quotité diminue progressivement par suite de la misère des populations du désert et de la diminution du nombre des caravanes venant du Maroc, du Sud algérien et de la Tripolitaine.

D'autres recettes tombent dans la caisse du service local et portent sur les produits de la poste et des télégraphes, sur les droits de place sur les marchés, droits d'emmagasinage des poudres du commerce, droits sur les mandats d'articles d'argent, sur les concessions de mines, sur le pacage et l'abatage des animaux. La majeure partie de ces recettes est constituée par des droits qui, en France et dans certaines colonies, sont perçus par les communes en vertu de la loi de 1884. Il n'en est pas de même dans la colonie du Haut-Sénégal et Niger où les municipalités ne

sont pas encore constituées. Il était donc tout naturel qu'assurant dans les villes et villages les services incombant aux municipalités, la colonie fût dédommagée de ces dépenses par la perception de droits qui, en réalité, ne sont que la compensation du service rendu.

Ces impôts sont perçus, sauf pour les produits de la poste et des télégraphes. ainsi que les droits sur les articles d'argent, par le personnel des administrateurs des cercles et les commis et adjoints des Affaires indigènes.

Il existe actuellement 21 cercles dans la colonie du Haut-Sénégal, ayant chacun à leur tête un administrateur. Dans quelques cercles très étendus, des résidents, qui dépendent d'ailleurs entièrement de l'administrateur, administrent sous la surveillance de ce dernier une portion du territoire du cercle.

A côté de chaque administrateur se trouve une agence spéciale, destinée à assurer les opérations de recettes et de dépenses des divers budgets dans les centres de la colonie, sauf à Kayes, où il existe un trésorier-payeur. En résumé, l'agence spéciale centralise toutes les recettes, même celles effectuées par le Service des Postes, et assure également toutes les dépenses du matériel et du personnel en résidence dans le cercle.

Toutes les pièces de recettes ou de dépenses doivent porter l'attache de l'administrateur. Elles figurent dans la comptabilité de l'agence et, chaque mois, un exemplaire de tous les états de recettes ou de dépenses, avec les pièces à l'appui, est adressé au Gouverneur avec une copie du livre-journal et du bordereau des dépenses. Cette comptabilité est vérifiée dans les bureaux du chef-lieu. On examine, en outre, si les dépenses engagées correspondent aux crédits mis à la disposition des administrateurs, s'il n'existe pas de dépenses exagérées, si, d'autre part, les recettes sont justifiées par les bulletins de versement et, cette opération accomplie, l'agent spécial est débité ou crédité suivant le cas par un mandat rattaché aux divers chapitres du budget et émis sur la caisse du trésorier-payeur de Kayes. En un mot, les recettes et les dépenses des cercles sont régularisées, et ce n'est qu'à ce moment qu'elles figurent dans la comptabilité du Trésor et du bureau des Finances de la colonie.

Cette organisation toute spéciale permet de faire fonctionner les divers services fiscaux de la colonie avec un personnel très restreint. C'est ainsi qu'il existe, pour 21 cercles, 20 administrateurs, 72 adjoints ou commis, 7 officiers hors cadres, 10 sous-officiers. Ces derniers sont, pour la plupart, employés comme télégraphistes. Si l'on considère la superficie du territoire de la colonie qui est environ de 83.000.000 d'hectares, la population qui s'élève à 4 millions, on reste étonné du petit nombre d'agents employés à l'administration des cercles et à la perception de l'impôt. Et il n'est pas tenu compte dans les chiffres ci-dessus de l'influence du climat sur les Européens, ni des maladies et congés qui immobilisent constamment une partie des fonctionnaires de la colonie.

En dehors des agences spéciales qui ne centralisent que les opérations portant sur des valeurs en numéraire, il existe dans chaque cercle un magasin du service local, tenu par un commis des Affaires indigènes, et où sont reçus les approvisionnements en mil, riz, sel, bœufs, moutons, cauris provenant de l'impôt. Ces magasins ont une comptabilité spéciale, et ce n'est qu'après la réalisation de ces produits, résultant soit de cessions de services à services ou de ventes à des particuliers, que l'agent spécial ou le Trésorier-payeur, suivant le cas, fait figurer en recette, au titre impôt, le montant des ventes effectuées.

De cet exposé rapide sur le fonctionnement des services financiers et fiscaux de la colonie, il résulte que les rouages administratifs sont très simplifiés, tout en demeurant appropriés aux besoins de la population. Il eût été, en effet, anormal d'établir des rôles d'impôt et de les mettre à la disposition des contribuables en vue de réclamations appelées à être jugées par des tribunaux administratifs. Il faut bien se pénétrer de cette idée que les populations du Soudan ne sont soumises à notre domination que depuis une période très courte et que, d'autre part, elles sont loin d'avoir le degré de civilisation des populations indo-chinoises ou même de celles de Madagascar.

Enfin, l'absence de numéraire dans certains cercles rend difficile la perception de l'impôt, et encore aujourd'hui la colonie est obligée d'entretenir à grands frais un personnel de bergers pour le gardiennage de son bétail.

L'organisation actuelle répond donc parfaitement au degré de civilisation des populations, et les ressources budgétaires permettent d'entretenir le service des travaux, l'assistance médicale dans les cercles, les écoles primaires ou régionales, les écoles pratiques de caoutchouc ou d'arts et métiers, les marchés, les routes.

Il est certain que le principe de l'impôt, qui n'est pas encore compris par beaucoup d'indigènes, finira par être admis lorsqu'ils auront pu se convaincre que l'ère des pillages est passée, que la sécurité des transactions commerciales existe partout et que le faible impôt qui leur est demandé est affecté uniquement à la mise en valeur de leur pays et à l'amélioration intellectuelle et morale des populations.

Le tableau ci-dessous des chapitres du budget 1905 donnera un aperçu du montant des recettes et de leur affectation :

RECETTES

Impôt personnel	3.638.000	francs.
Patentes et licences	45.000	—
Patentes de dioulas	120.000	—
Oussourou	290.000	—
Produit des Postes et Télégraphes	150.000	—
Droits sur les mandats d'articles d'argent.	5.000	—
Droits de place sur les marchés	160.000	—
Produit des amendes, confiscations et cadeaux	25.000	—
Droit d'emmagasinage des poudres du commerce	1.000	—
Droits de concession, redevance des mines	10.000	—
Recettes diverses et éventuelles	70.000	—
Recettes des exercices antérieurs	»	
Prélèvement sur la caisse de réserve	600.000	—
Recettes en atténuation de dépenses	»	
Total	5.114.000	francs.

DÉPENSES

Chapitre	1.	Contributions et dettes exigibles	600.000 francs.
—	2.	Gouvernement du Haut-Sénégal et Niger	198.320 —
—	3.	Administration des cercles	900.915 —
—	4.	Dépenses d'administration (matériel)	111.000 —
—	5.	Services financiers	290.000 —
—	6.	Justice indigène et instruction publique	237.800 —
—	7.	Postes et Télégraphes	559.880 —
—	8.	Imprimerie du Gouvernement	28.020 —
—	9.	Police et prisons	346.640 —
—	10.	Service sanitaire et assistance publique	142.272 —
—	11.	Travaux publics	640.408 —
—	12.	Agriculture	127.682 —
—	13.	Transport de personnel et de matériel	222.000 —
—	14.	Dépenses diverses	108.862 —
—	15.	Dépenses des exercices antérieurs	»
—	16.	Transfert des services du Gouvernement à Bamako	600.000 —
—	17.	Avances à régulariser	»
		Total	5.114.000 francs.

PROGRÈS BUDGÉTAIRES

Depuis 1896, les prévisions budgétaires ont une augmentation sensible. Le budget de 1896 s'élevait à la somme de 2.666.478 fr., celui de 1905 atteint le chiffre de 5.114.000 francs.

Le tableau suivant fera ressortir, depuis 1896, les augmentations prévues aux divers titres de recette :

TITRES DE RECETTE	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Impôt personnel	750.000	1.560.000	1.600.000	1.940.000	2.353.995	2.446.273	3.044.460
Patentes et licences	50.000	50.000	25.000	75.000	43.000	43.860	50.000
Oussouron	450.000	500.000	500.000	500.000	374.340	375.000	375.000
Quote-part dans les douanes du Sénégal	150.000	250.000	250.000	250.000	250.000	250.000	417.000
Droits de statistique	5.000	5.000	5.000	2.000	»	»	»
Produits des Postes et Télégraphes	50.000	40.000	40.000	55.000	75.000	75.000	80.000
Emmagasinage des poudres	500	500	500	500	500	150	400
Droits de place sur les marchés	30.000	65.000	65.000	100.000	90.000	90.000	120.000
Amendes	60.000	80.000	50.000	30.000	25.000	20.000	20.000
Concessions	5.000	5.000	5.000	20.000	20.000	10.000	5.000
Recettes accidentelles	15.000	15.000	15.000	40.000	30.000	20.000	40.000
Produit des bacs	10.000	20.000	20.000	25.000	20.000	»	»
Quote-part du Soudan dans les douanes de la Guinée	»	»	20.000	»	»	»	»
Quote-part du Soudan dans les douanes de la région sud	»	»	20.000	»	»	»	»
Droits à l'importation	»	»	10.000	»	»	»	»
Patentes de Dioulas	»	»	100.000	100.000	90.000	90.000	90.000
Droit de 1 0/0 mandats articles argent	»	»	15.000	15.000	5.000	5.000	5.000

PROGRÈS MONÉTAIRES, DU CRÉDIT

Banques coloniales. — Depuis cinq ans, notre monnaie s'est répandue un peu partout. La création de routes nouvelles et de marchés, l'exécution de gros travaux, comme la construction du chemin de fer, exigeant une main-d'œuvre considérable, l'extension prise par le commerce du caoutchouc qui, chaque année, amène dans la colonie des acheteurs de plus en plus nombreux, enfin l'obligation pour l'indigène d'acquitter son impôt en numéraire n'ont pas peu contribué à cette diffusion rapide.

Néanmoins, il s'en faut que notre monnaie (pièces de 5 fr., pièces divisionnaires) ait pénétré dans toute la colonie.

Trois causes l'expliquent :

1° Insuffisance du stock d'argent en circulation.

2° Manque de subdivision de notre système monétaire.

3° Préférence marquée par l'indigène pour le troc.

En effet, en dehors des chefs-lieux de cercle, le noir échange plus volontiers ses produits contre des marchandises ou des monnaies factices. Ainsi, dans la région du Niger, de Bamako à Tombouctou, à Zinder et Dori, la monnaie courante est le *cauri* qui nous vient du Sokoto et du Dahomey. Ces coquillages ont pour les noirs un avantage que ne possède pas notre monnaie : ils sont doués d'une grande divisibilité. Le cours moyen est de 980 pour 1 franc. Dans un pays comme celui-ci, où la vie coûte peu et où les besoins de l'indigène sont très restreints, l'adoption d'une monnaie des plus réductible s'impose d'elle-même. Le cauri remplit cette condition, puisqu'il donne la facilité de faire de multiples opérations. Ainsi, avec 100 cauris (environ 10 centimes) une femme va au marché et achète tout ce qu'il lui faut pour préparer son couscous : elle donne, par exemple, 5 ou 6 cauris pour du piment, 30 pour un morceau de karité, etc. Elle s'est procuré tout ce qu'il lui fallait, et à bon compte.

Notre centime, qui vaut déjà 10 cauris, ne peut permettre de semblables opérations, et l'essai qui en a été fait à Ségou et à Tombouctou (5 à 10.000 francs) n'a pas donné les résultats qu'on attendait. La perte en est facile et, comme il représente aux yeux

de l'indigène une certaine valeur, celui-ci lui préfère les coquillages. Dans les régions où le cauri ne circule pas, les indigènes utilisent pour leurs échanges des morceaux de sel, des kolas, des bandes d'étoffe.

Au Mossi, on emploie encore comme monnaie des tringles de cuivre importées de Salaga.

Il est juste de dire que les indigènes troquent volontiers le sel et le grain contre du bétail ou des tissus, ces marchandises étant de celles dont ils ne peuvent se passer.

L'insuffisance de développement du commerce et de l'agriculture fait encore de ces produits des matières de première nécessité. La valeur du métal, au contraire, tient uniquement à l'emploi même qu'on en fait. Or, il apparaît clairement aux yeux des populations qui ne sont pas en contact immédiat avec nous qu'elles n'ont nul besoin de notre argent, tandis que le sel, le mil, les étoffes leur sont indispensables.

Ainsi font les sociétés encore dans l'enfance et au début de leur évolution. L'usage de l'argent n'est possible dans les transactions commerciales et le cours ordinaire de la vie qu'avec le progrès dans les idées et les habitudes économiques.

Les monnaies métalliques doivent leur valeur à une convention et nous savons que l'adoption d'un système monétaire chez les peuples latins ne s'est faite qu'à la longue.

Pour compléter ces renseignements, nous ajouterons que l'augmentation déjà constatée du numéraire est due aussi à l'émission récente dans la colonie de billets de la Banque du Sénégal, dont le Trésor assure la garantie. Cette mesure a eu pour effet de retenir beaucoup de métal au Soudan.

L'absence de toute banque oblige le Trésor à délivrer des traites directement sur le Caissier payeur central à Paris. Le montant de ces traites s'élève annuellement à près de 3 millions de francs.

A différentes reprises, notamment en 1898 et à l'époque du rattachement du Soudan au Gouvernement général, il a été question d'installer à Kayes une succursale de la Banque du Sénégal. Le but de cette installation était de faciliter les transactions commerciales entre la colonie et la métropole. Mais, le

Trésor n'ayant pu consentir à assurer à la Banque les couvertures nécessaires comme contre-partie de ses tirages en France, aucune suite ne fut donnée à ces projets. Cette importante question mériterait d'être étudiée à nouveau.

CRÉATIONS DIVERSES : ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES, HOPITAUX, MONUMENTS PUBLICS, EMBELLISSEMENT DES VILLES

Établissements scientifiques. — Un crédit de 20.000 francs a été inscrit au budget de 1905 pour l'installation, à Ségou, d'un laboratoire de bactériologie vétérinaire, à la tête duquel se trouve M. le vétérinaire Cazalbou, qui poursuit dans toute l'étendue de l'Afrique occidentale l'étude des maladies à trypanosomes.

A l'heure actuelle, les nombreuses et patientes recherches de cet officier ont abouti à l'identification de quelques-unes de ces « maladies à tsé-tsé ».

L'existence de la « Mbori » a été constatée dans le Sahel et dans toute l'étendue de la Boucle, sur la rive gauche du Niger. Elle sévirait aussi à Zinder et au Tchad. Cette maladie infectieuse frappe le dromadaire, le cheval et l'âne. Le virus de Mbori paraît être un virus atténué du Surra, qui depuis un temps immémorial règne à l'état endémique dans l'Hindoustan sur le cheval.

La *Soumaya* existe à l'état permanent dans la région du Macina, sur le bœuf à bosse et le cheval.

Le « Baléri » et peut-être le « Nagana », le fameux trypanosome de Bruce, ont été constatés dans la Haute-Volta et sur les bords du Bani.

Trois chiens inoculés de Soumaya viennent d'être envoyés à l'Institut Pasteur, qui possède déjà le trypanosome de la Gambie et celui de la Mbori.

Le Soudan étant un des plus riches pays d'élevage de l'Afrique continentale, on ne peut se dissimuler l'intérêt que présente pour la colonie la solution de cet important problème des différentes épizooties à trypanosomes.

Hôpitaux. — Il n'existe dans la colonie qu'un hôpital régulier, situé à Kayes et placé sous la direction d'un officier supérieur du corps de santé des troupes coloniales.

Les soins aux malades sont assurés, concurremment avec le Directeur, par des officiers et un pharmacien du corps de santé, assistés d'infirmiers coloniaux européens et indigènes.

Cet hôpital possède à Kati, près de Bamako, une annexe, véritable sanatorium construit sur un plateau élevé, où sont reçus tous les malades provenant de la colonie et dont l'état de santé ne permet pas l'acheminement immédiat sur Kayes. Cette formation sanitaire sert aussi à l'hospitalisation des Européens de la ville militaire de Kati et de Bamako, nouveau chef-lieu de la colonie.

En dehors de ces deux points, il a été créé à Koulikoro, Ségou, Bandiagara, Goumbou, Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Koutiala, Tombouctou, Dori. Gao. des infirmeries et ambulances que dirigent des médecins à poste fixe.

Le personnel médical du corps de santé colonial est évidemment insuffisant pour l'étendue de nos territoires. Aussi a-t-on pensé à recruter en France des médecins civils, dits médecins de colonisation, engagés pour une durée minimum de cinq ans. Ces médecins, actuellement au nombre de trois, ont été affectés aux cercles de Bamako, Djenné et Sikasso, localités comptant actuellement un grand nombre de commerçants et colons. Les circonscriptions de Bobo-Dioulasso et de Nioro ne tarderont également pas à recevoir les médecins qui ont été prévus.

Des dispensaires bien installés permettent aussi aux indigènes de Kayes, Kati, Bamako, Ségou, Tombouctou, Sikasso et Bobo de recevoir tous les soins désirables. Ces dispensaires sont très fréquentés par la population de ces villes et par celle des agglomérations voisines. L'assistance médicale indigène ainsi organisée a surtout pour but de combattre la variole qui, chaque année, au retour de la saison sèche, cause tant de ravages dans nos villages.

Avec le concours des médecins de colonisation, dont le rôle consiste, par de fréquentes tournées, à répandre parmi nos populations indigènes les bienfaits de la vaccine, nous arriverons certainement à triompher de ce terrible fléau.

Monuments publics. — Établissements. — Il n'y a pas de monuments publics dans la colonie.

On exécute en ce moment de gros travaux à Bamako, pour la construction de l'hôtel du Gouverneur et des bureaux et bâtiments destinés au nouveau siège du Gouvernement.

Un service de voirie basé sur l'hygiène coloniale, et assuré par des agents voyers, a été créé dans les villes de Kayes et de Bamako. Des avenues plantées d'arbres et des rues nouvelles ont été ouvertes à la circulation.

A Kayes, des bornes-fontaines distribuant l'eau dans les maisons ont été installées dans tout le quartier européen.

A Bamako, des travaux d'adduction, destinés à l'alimentation en eau de la ville, ont été entrepris au commencement de l'année. Ils sont poussés avec la plus grande activité.

Enfin, dans certains cercles on travaille à la construction de nouvelles résidences, où nos administrateurs et fonctionnaires trouveront plus de confortable et de bien-être.

APPENDICE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

POSITION GÉOGRAPHIQUE DE KAYES

Kayes est situé à 14°29'6" de latitude nord et à 13°,37,30 de ongitude ouest du méridien de Paris.

STATION MÉTÉOROLOGIQUE

La station est une dépendance de l'hôpital militaire; le pharmacien est chargé du relevé des observations.

L'hôpital est bâti sur le *Plateau* de Kayes, à une distance de 2 kil. 500 de Kayes-Ville.

Le *Plateau* est l'étendue de terrain limitée au nord par la ville de Kayes, à l'est par le fleuve Sénégal, au sud et à l'ouest par les marigots de *Paparah* et *Vialla*, qui longent la montagne du *Fouty*.

L'hôpital est situé à la pointe extrême sud-est de ce plateau.

L'abri renfermant les instruments est placé dans le jardin potager, à l'est d'un magasin et au sud-est du pavillon de la pharmacie, à 10 mètres environ du premier et 30 mètres du second. Il est ainsi protégé des vents de nord-ouest qui règnent une grande partie de l'année.

Un emplacement au nord-nord-ouest de l'ancien pavillon des sœurs serait préférable.

La construction de cet abri laisse un peu à désirer. Il est bâti sur un sol bitumé, recouvert de sable, impropre par conséquent à la culture d'un gazon. La toiture, en chaume et en planches, couvrant presque complètement les instruments, empêche le libre accès de l'air autour d'eux. En outre, ceux-ci, trop près du sol sablonneux, subissent l'influence de la réverbération.

Pour donner plus de valeur aux observations météorologiques, il serait nécessaire de reconstruire l'abri d'après les indications de M. Angot, données dans ses *Instructions météorologiques* et

de le placer dans un endroit moins protégé des vents dominants (la direction de ceux-ci étant nettement déterminée par la moyenne des cinq dernières années).

INSTRUMENTS

La station est pourvue :

1° D'un baromètre à mercure Fortin placé dans le laboratoire de chimie ;

2° D'un baromètre enregistreur Richard ;

3° D'un thermomètre Fronde ;

4° D'un thermomètre à mercure à maxima ;

5° D'un thermomètre à alcool à minima ;

6° D'un thermomètre enregistreur Richard ;

7° D'un psychromètre ;

8° D'un pluviomètre de Bobinet ;

9° D'une girouette mobile.

Tous ces instruments sont, à l'heure actuelle, en parfait état.

La station ne possède le baromètre Fortin que depuis un an ; les pressions enregistrées avant le 1er janvier 1906 sont inexactes (le baromètre enregistreur n'était pas réglé depuis quelques années).

TEMPÉRATURE

La température moyenne annuelle est de 29°.44 (température déduite des températures maxima et minima).

La moyenne annuelle des minima est de 22°,3, celle des maxima de 36°.6, soit un écart moyen de 14°.3.

La moyenne mensuelle des maxima la plus élevée est de 42° en avril et mai, celle des minima la plus basse est égale à 16°.6 en janvier. Les mois d'avril et mai sont les mois les plus chauds de l'année ; le mois de janvier est le plus frais. La température s'élève progressivement de janvier à mai, décroît en juin, tout en restant supérieure à la moyenne annuelle, devient sensiblement égale à cette moyenne en juillet, août et septembre, croît à nouveau en octobre, pour décroître jusqu'en décembre.



La moyenne mensuelle la plus élevée a été de 35°,8 en mai 1904, la plus faible 23°,4 en janvier de la même année, soit un écart de 12°,4.

La température minimum absolue a été de 10° le 2 janvier 1905, la température maximum absolue a été de 48°,5 le 30 avril 1902. L'écart extrême est de 38°,5.

Pendant les mois de mars, avril, mai et juin, la température reste toujours supérieure à la moyenne annuelle ; pendant les mois de décembre, janvier et février, elle reste toujours inférieure à cette moyenne. Pendant les autres mois, la température est sensiblement égale à la moyenne annuelle, sauf pour le mois d'octobre, qui est toujours un peu plus chaud.

PRESSION BAROMÉTRIQUE

La moyenne des 24 heures est de 759 mill. 96. La moyenne mensuelle la plus élevée a été de 765 mill. 3 en novembre 1904, la plus faible 754 mill. 1 en avril et mai 1905.

La pression barométrique la plus faible qui ait été enregistrée est de 751 mill. 1 les 20 et 21 mars 1905, la plus forte 769 millimètres le 31 décembre 1904. L'écart extrême est de 17 mill. 9. La pression barométrique ne figure pas parmi les éléments caractéristiques des saisons, par suite de son inexactitude.

HUMIDITÉ RELATIVE

La moyenne annuelle de l'humidité relative est de 48.67. La moyenne mensuelle la plus élevée a été de 82 en août 1904, la plus faible de 15.4 en février 1903. L'écart extrême moyen est de 66,6.

Le maximum d'humidité relative (100 p. 100) a été atteint 5 jours par an en moyenne, le minimum (0 p. 100) pendant 6 jours en 1905.

Les mois de juillet, août et septembre sont les mois les plus humides de l'année. Février est le mois le plus sec.

PLUIE

La moyenne de l'eau tombée annuellement est de 737 millimètres ; le nombre de jours de pluie est de 58.

La plus grande quantité d'eau tombée a été de 1 m. 071,95 en 1905 ; le nombre de jours de pluie 67.

L'année 1902 a été la moins pluvieuse avec 513 mill. 8 d'eau et 48 jours de pluie. La plus grande quantité d'eau tombée en un jour a été de 120 millimètres pendant la tornade du 25 septembre 1902 ; le 13 septembre 1903, il est tombé 101 mill. 6 d'eau. Le mois de juillet 1905 a été le mois le plus pluvieux. La presque totalité de l'eau tombée annuellement est celle tombée pendant les mois de juin, juillet, août, septembre et octobre, la majeure partie pendant les tornades.

Il est assez rare de voir tomber la pluie pendant toute une journée ; quelquefois, vers la fin de l'hivernage, une pluie fine tombe par temps calme pendant plusieurs heures.

En janvier et février, il a été enregistré quelques gouttes de pluie pendant plusieurs jours, avec temps couvert (petit hivernage).

NÉBULOSITÉ

La moyenne annuelle de la nébulosité est de 3°.1 ; le ciel est souvent clair.

Le mois d'août, pendant lequel l'hivernage bat son plein, est le mois le plus souvent couvert, le mois de mars celui pendant lequel le ciel est le plus souvent sans nuages.

On a enregistré 174 fois le ciel sans nuages et 86 fois le ciel couvert (8 à 10). Les cirrus et les cirro-stratus sont les nuages les plus fréquents, sauf pendant la saison des pluies, où le ciel est couvert d'énormes cumulus et cumulo-nimbus.

Les brouillards secs sont très fréquents pendant la saison chaude et la saison fraîche ; ils obscurcissent très souvent l'horizon ; la montagne du « Fouty » disparaît au sommet, derrière le brouillard sec. Pendant l'hivernage et fréquemment le lendemain du passage d'une tornade, l'horizon est très clair.

VENTS

FRÉQUENCE

Calme	294		
Nord-ouest	178	Est	108
Ouest	92	Nord-est	83
Ouest-nord-ouest	81	Est-nord-est	47
	351		238

Les vents de nord-ouest, ouest, ouest-nord-ouest, est, nord-est, est-nord-est sont les plus fréquents.

Viennent ensuite les vents de nord-nord-ouest = 58 et de nord = 38 qui soufflent en même temps que les premiers.

Les vents de nord-ouest, ouest, ouest-nord-ouest soufflent fréquemment pendant les mois de juin, juillet, août, septembre et octobre, à l'exclusion des autres vents (218 contre 23). Ils soufflent également pendant les mois de mars, avril et mai, en même temps que les vents de nord-est (87 contre 53).

Les vents de nord-est, est-nord-est, est soufflent, en outre, fréquemment pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février.

Le vent d'est est, en général, un vent sec et chaud, par suite de son passage à travers le Sahel, où il emprunte sa température aux couches atmosphériques surchauffées.

Pendant les tornades sèches, le vent souffle de l'est et de l'est-nord est. Pendant les tornades pluvieuses, il souffle du sud-est, sud-sud-est.

VITESSE DES VENTS

La vitesse moyenne des vents, enregistrée approximativement de 0 à 6 (0 pour le calme parfait et 6 pour un vent en tempête), est faible et égale à 1.

La vitesse maximum du vent est atteinte pendant les tornades : le vent souffle en rafales, avec une force variant de 5 à 6 ; toutefois, les gros arbres ne sont pas déracinés, quelques tuiles sont enlevées aux toitures des habitations ; c'est la rafale, non la tempête.

Dans la détermination de la vitesse moyenne du vent, la vitesse du vent pendant les tornades intervient très rarement. Les tornades passent, en effet, sur Kayes à peu près aux mêmes heures, entre 5 et 6 heures du soir et entre minuit et 3 heures du matin. Ces heures ne correspondant pas aux heures d'observation, la vitesse du vent pendant la tornade n'est pas enregistrée.

En outre, les vents sont très intermittents; ainsi, pendant la saison fraîche et sèche, le vent d'est souffle fréquemment bonne brise entre midi et 2 heures, rarement jusqu'à 2 heures, et les vitesses ne sont pas enregistrées. L'installation d'un anémomètre enregistreur comblerait cette lacune.

Le calme parfait règne souvent lorsque le ciel est pur.

TORNADES

La moyenne des tornades est de 46, toutes pendant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre.

Les tornades se présentent sous deux formes :

1° La tornade sèche ;

2° La tornade pluvieuse ou tornade proprement dite.

Les premières sont les précurseurs de la saison des pluies, les secondes sont les caractéristiques de cette saison.

Les tornades sont des orages de courte durée et, quoique ne présentant pas de caractères particuliers, elles méritent une courte description.

1° La *tornade sèche* vient de l'est, de l'est-nord-est, assez rarement du sud-est ; elle est caractérisée par un vent violent, avec éclairs et tonnerre. Elle marche en ligne droite, est de courte durée (1/2 heure environ) et peut être enregistrée (= vent fort).

Une demi-heure avant le passage d'une tornade sèche, le ciel se couvre à l'horizon dans la partie est-nord-est, est-sud-est : peu après, de gros cumulus et cumulo-nimbus surmontent cette zone couverte et arrivent jusqu'au zénith. Le calme absolu règne. Bientôt apparaît à l'horizon un gros nuage de sable que

soulève le vent de la tornade, en traversant le Sahel : ce nuage, nettement dessiné, limite l'étendue de la tornade ; à son arrivée, le vent souffle brusquement et avec violence, les éclairs sont fréquents, le tonnerre gronde. Le thermomètre baisse brusquement d'une quinzaine de degrés, l'état hygrométrique s'accroît, le baromètre ne subit, en général, aucune variation. Après le passage de la tornade, le calme règne à nouveau, les éclairs de chaleur persistent.

Le lendemain du passage d'une tornade, la température est moins élevée que la veille, l'état hygrométrique un peu supérieur. Les tornades sont fréquentes l'après-midi.

2° *Tornade pluvieuse ou tornade proprement dite.* — La tornade pluvieuse est une tornade sèche à laquelle s'ajoutent la pluie et l'orage. Elle vient généralement du sud-sud-est-sud-est et, comme la tornade sèche, marche en ligne droite ; sa durée est également courte : 1/2 heure à une heure, rarement plus d'une heure.

Quand une tornade doit s'abattre sur Kayes l'après-midi, le temps est lourd, la chaleur paraît excessive, le ciel se couvre à l'horizon dans le sud-est, le tonnerre gronde dans le lointain. Peu à peu de gros cumulus et cumulo-nimbus apparaissent et couvrent le ciel dans la région du sud-est, sous la forme d'un vaste secteur : la tornade est encore incertaine. De gros cumulus apparaissent quelquefois dans la région directement opposée au secteur. Très rapidement les nuages s'étendent et gagnent de plus en plus le zénith ; l'horizon est complètement noir. A ce moment, la tornade est à peu près certaine. Presque aussitôt, d'ailleurs, le tonnerre gronde plus fortement, et, en quelques minutes, la tornade éclate. Pluie, vent violent, éclairs, tonnerre se déchaînent à la fois.

L'eau tombe en abondance et sous la forme de grosses gouttes ; le vent, quoique violent, n'atteint pas son maximum de vitesse, les gros arbres sont assez rarement déracinés, quelques tuiles sont enlevées aux toitures. La foudre est tombée deux fois en 1905.

Pendant la tornade, la température baisse d'une dizaine de

deur, voisines l'une de l'autre à leur apparition, paraissent s'en éloigner chaque jour. L'une disparaît le 21.

Le 15 novembre, à 2 h. 15 du soir, une nouvelle tache (f), plus grosse que les précédentes, apparaît dans l'hémisphère boréal. Elle semble formée par plusieurs taches.

Le lendemain, au lever du soleil, elle occupe le bord oriental de l'hémisphère austral, d'une largeur égale au 1/10 du diamètre du disque solaire. Elle évolue comme les précédentes et disparaît le 29. La tache (e) a disparu le 27.

Le 25 novembre, un nouveau groupe de taches (g), beaucoup plus important, fait son apparition dans l'hémisphère austral, très près du pôle, mais du côté occidental. Il est formé de huit taches, placées bout à bout. Deux d'entre elles paraissent s'écarter un peu des autres. Comme les précédentes, chaque matin, tout en restant dans le bord occidental, elles se rapprochent de plus en plus du centre du disque solaire, acquièrent le 1er décembre, dans son voisinage, leur maximum de grandeur et d'éclat. A ce moment elles ont une longueur égale au 1/4 du diamètre. Puis elles s'en éloignent de plus en plus, occupent l'hémisphère boréal le matin, deviennent de moins en moins nettes et se confondent avec le disque solaire le 4 décembre, pour ne plus apparaître.

LES SAISONS

L'année météorologique se divise en trois saisons, nettement distinctes : la *saison chaude*, la *saison des pluies ou hivernage* et la *saison fraîche*.

Les saisons chaude et fraîche sont en même temps sèches.

Cette division de l'année en trois saisons découle de la comparaison de la valeur mensuelle à la valeur annuelle des principaux éléments météorologiques : température, humidité relative, pluie, tornades et vents dominants.

Ces saisons sont bien distinctes, le passage de l'une à l'autre est assez brusque ; toutefois, le mois de juin marque bien la transition de la saison chaude à la saison des pluies. Il est à la fois chaud, humide et pluvieux. Le mois d'octobre est aussi un

peu plus chaud que les autres mois de la saison. Il semble continuer la saison chaude, interrompue par la présence des pluies.

Saison chaude et sèche (mars, avril, mai). — Pendant les mois de mars, avril, mai : 1° La température est manifestement supérieure à la moyenne annuelle (période chaude). La moyenne de la saison est de 33°,43.

Le mois de mai, avec une moyenne de 35°,02, est le mois le plus chaud de la saison et de l'année. C'est pendant le mois de mai que le maximum de la température est atteint.

Le maximum absolu a été de 48°,5 en 1902.

2° Le degré d'humidité relative est inférieur à la moyenne annuelle (période sèche). La moyenne de la saison est de 32°,28.

3° La quantité d'eau tombée est presque négligeable.

Ces constantes caractérisent bien une saison chaude et sèche.

Ce n'est que pendant les années très pluvieuses, comme 1905, qu'il tombe un peu d'eau.

Pendant la saison sèche, le fleuve atteint son minimum de niveau, la navigation est interrompue, les marigots qui entourent Kayes sont à sec. Les vents de nord-ouest, ouest-nord-ouest et nord diminuent : viennent ensuite les vents d'est, nord-est, est-nord-est ; les autres vents soufflent très rarement.

Pas de tornades, pas d'orages. Le ciel est rarement couvert. Les cirrus et les cirro-stratus sont les nuages les plus fréquents.

Brouillards secs. La végétation, abondante pendant l'hivernage, disparaît peu à peu ; la brousse est désertique en mai.

Saison humide et pluvieuse. — Hivernage. Pendant les mois de juillet, août, septembre :

1° La température est inférieure à la moyenne annuelle : les mois de juin et d'octobre ont une température un peu supérieure à cette moyenne.

La moyenne de ces mois est sensiblement égale à la moyenne annuelle (période tempérée).

2° Le degré de l'humidité relative est manifestement supérieur

à la moyenne annuelle (saison humide); la moyenne est de 70-62 p. 100. Le maximum est atteint pendant le mois d'août (78-62).

3° La pluie est abondante : la quantité d'eau tombée pendant la saison représente la presque totalité de l'eau tombée annuellement. La moyenne de la saison est de 716 mm. 25, la moyenne annuelle 737 mm. 07. Le mois d'août est, en général, le mois le plus pluvieux des cinq dernières années ; il est tombé 314 mm. 5. Le mois d'octobre est le moins pluvieux de la saison. L'eau tombée est apportée en majeure partie par les tornades.

4° Les orages, éclairs de chaleur sont fréquents, et les tornades sont caractéristiques de cette saison. Pendant la saison des pluies, les vents de nord-ouest, ouest, ouest-nord-ouest dominent.

Le Sénégal atteint son maximum de niveau, la navigation est rétablie : des bateaux de fort tonnage remontent le fleuve. Les marigots se remplissent dès le début de la saison.

La végétation, complètement interrompue pendant la saison chaude, apparait dès les premières pluies. Les moustiques, peu nombreux pendant les autres saisons, sont abondants ; les insectes de toute nature pullulent.

Saison fraiche et sèche. — Pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, la température est inférieure à la moyenne annuelle ; la moyenne est de 26°,4 (période fraiche). Le mois le plus frais de la saison et de l'année est janvier : moyenne 24°,8.

Le degré d'humidité relative est inférieur à la moyenne annuelle : la moyenne est de 33°.7 p. 100. Le mois le plus sec est le mois de février (période sèche).

Les vents de nord-est, est, est-nord-est dominent. Pas de tornades, pas d'orages. Brouillards secs fréquents.

La végétation disparait peu à peu et la brousse devient de plus en plus désertique.

Le fleuve baisse rapidement. La navigation des chalands seule subsiste.

REMARQUES GÉNÉRALES

Kayes paraît le point le plus chaud du Haut-Sénégal et Niger. L'installation de nouvelles stations météorologiques permettrait d'établir la carte climatologique du pays.

Instruments enregistreurs. — Les instruments enregistreurs sont presque tous à abandonner. Ils marchent mal, sont difficiles à régler et ne rendent pas les services qu'on serait en droit d'en attendre.

Le thermomètre, par exemple, a besoin d'être réglé à nouveau pendant la saison chaude.

S'il est réglé à la température maximum de la journée, la température minimum est erronée, et inversement.

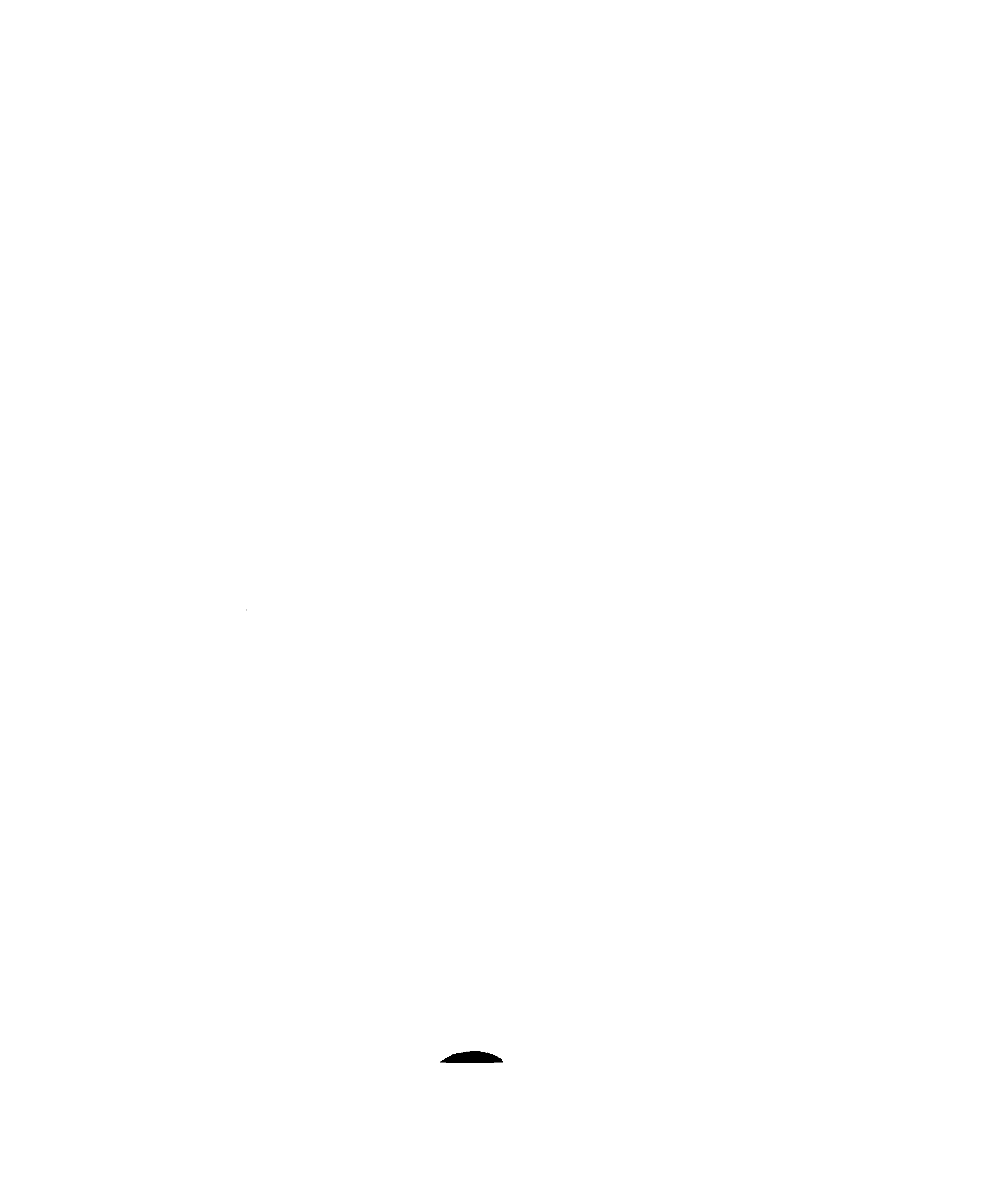
L'hygromètre enregistreur, réglé à 100° d'humidité, marque très rarement zéro ; or, pendant la saison chaude, la différence entre les thermomètres sec et mouillé est de plus de 20°, ce qui implique zéro d'humidité.

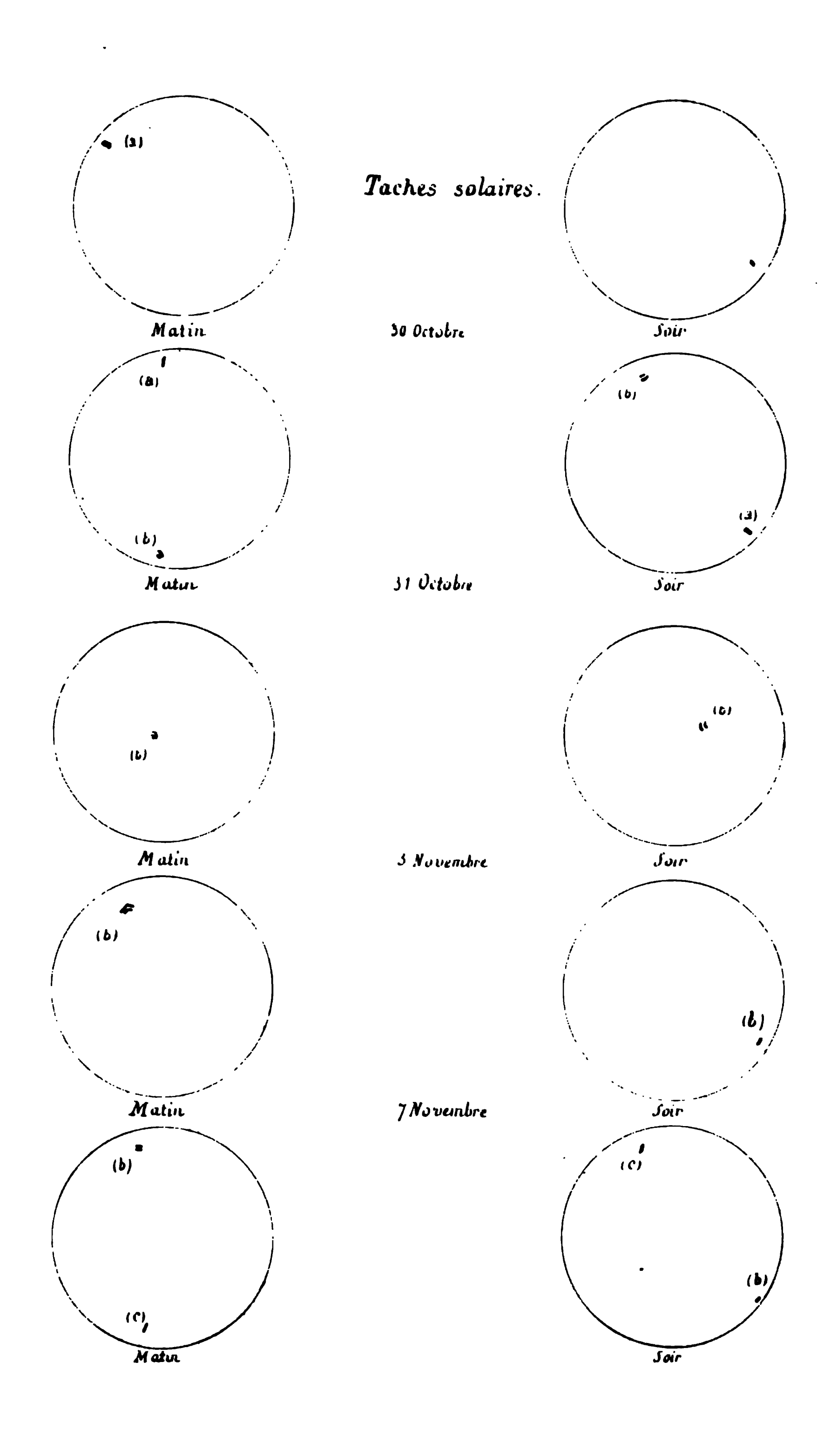
Pour le baromètre, l'erreur est encore plus grande. Il n'y a jamais concordance entre le thermomètre à mercure et l'enregistreur ; d'ailleurs, pour ce dernier, il n'est pas tenu compte de la température, qui doit pourtant influencer l'appareil.

L'emploi exclusif des enregistreurs est donc à rejeter.

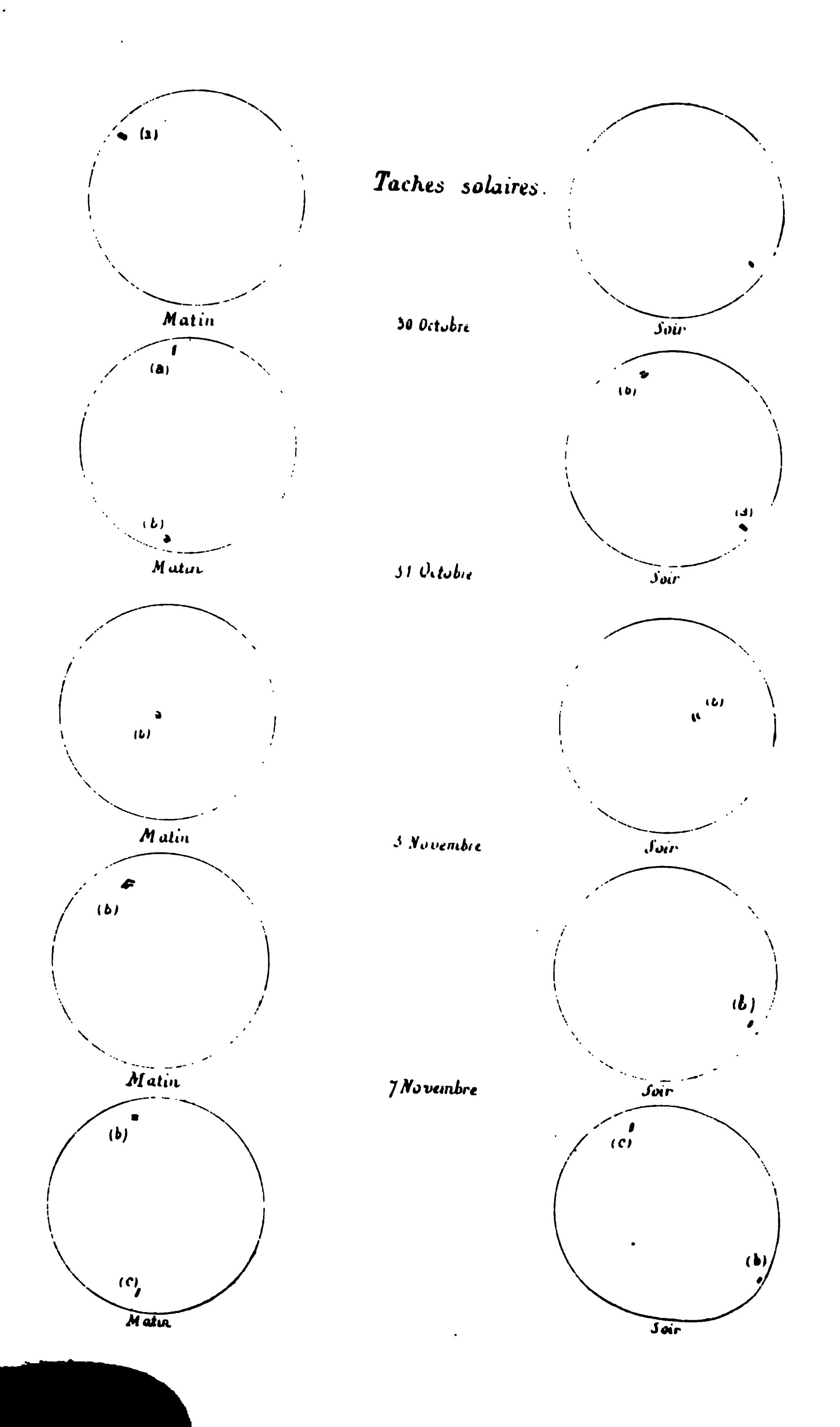
Signé : Bouyer.

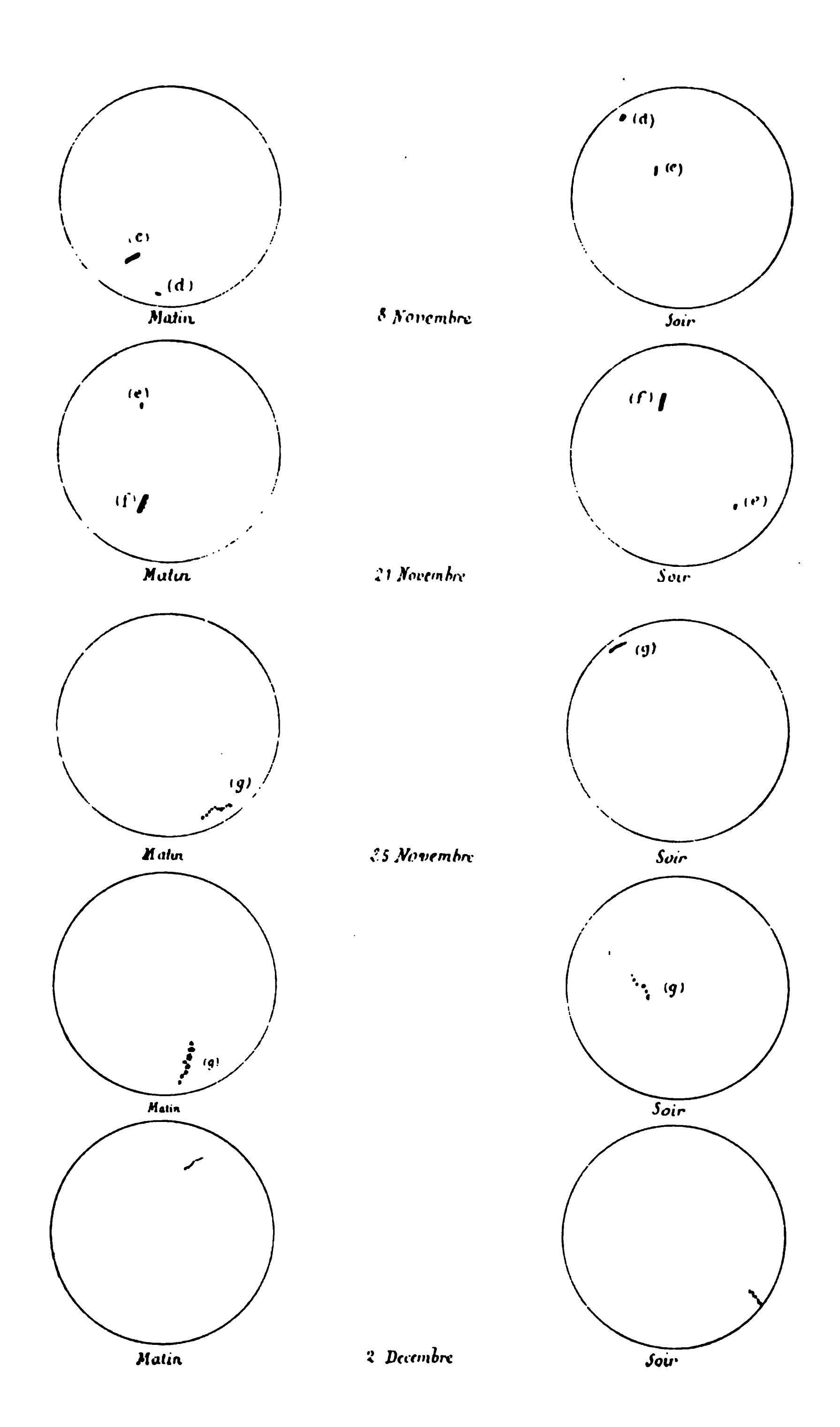
ANNEXE

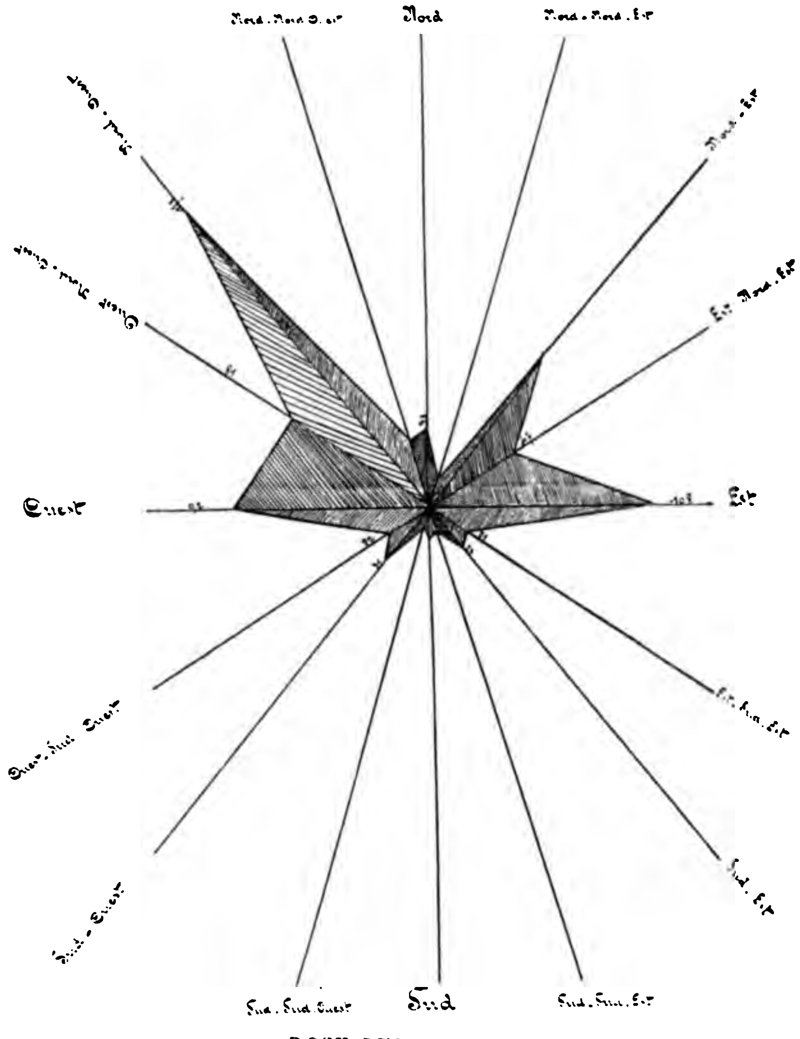




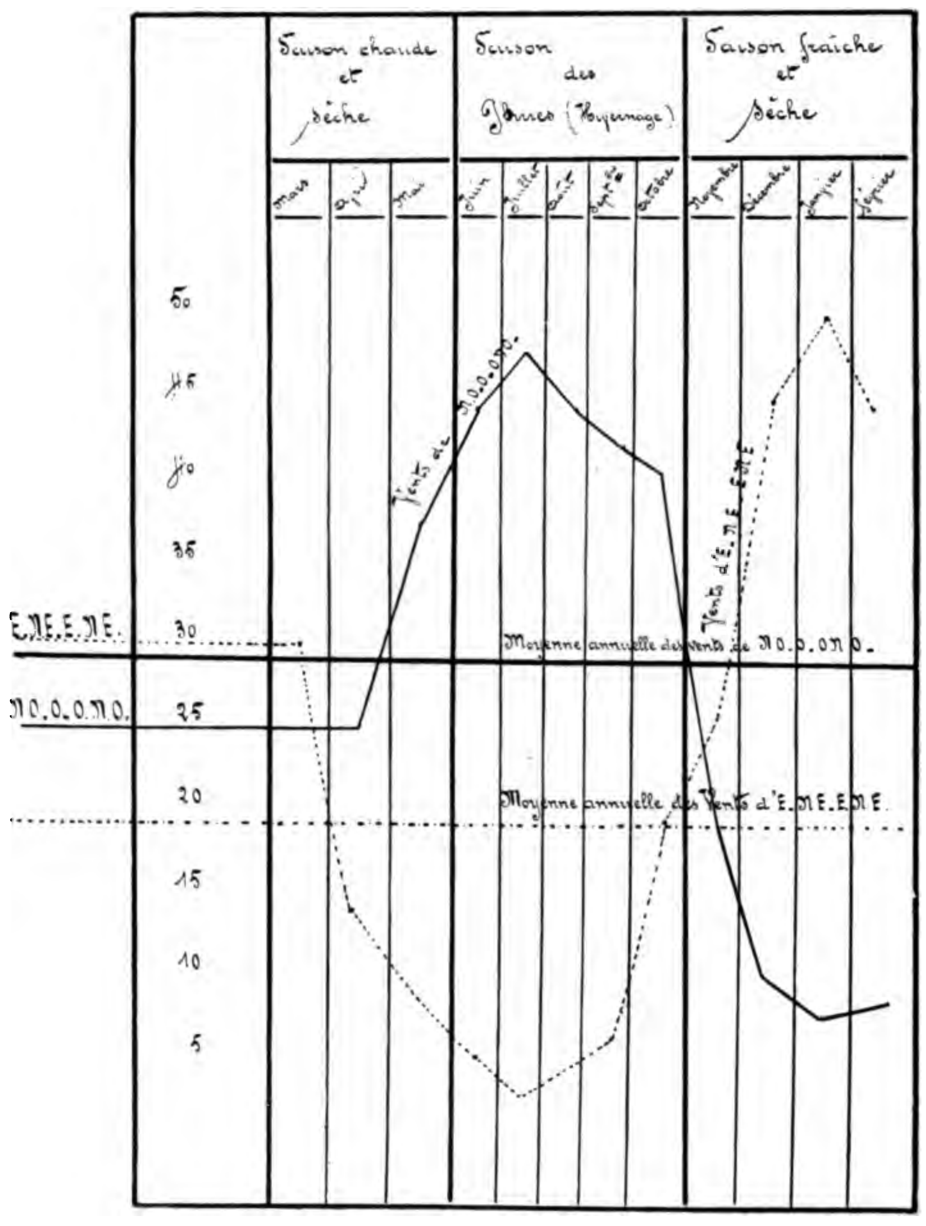
Taches solaires.
(a)
Matin
30 Octobre
Soir
(a)
(b)
Matin
31 Octobre
(b)
(a)
Soir
(b)
Matin
3 Novembre
(b)
Soir
(b)
Matin
7 Novembre
(b)
Soir
(b)
(c)
Matin
(c)
(b)
Soir


Taches solaires.
(a)
Matin
30 Octobre
Soir
(a)
(b)
Matin
(b)
(a)
31 Octobre
Soir
(b)
Matin
3 Novembre
(b)
Soir
(b)
Matin
7 Novembre
(b)
Soir
(b)
(c)
Matin
(c)
(b)
Soir


(c)
(d)
Matin
8 Novembre
(d)
(e)
Soir
(e)
(f)
Matin
21 Novembre
(f)
(e)
Soir
(g)
Matin
25 Novembre
(g)
Soir
(g)
Matin
(g)
Soir
Matin
2 Decembre
Soir



ROSE DES VENTS.



VITESSE DES VENTS.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE. — ORIGINES, FORMATION, CONQUÊTE, OCCUPATION.

DEUXIÈME PARTIE. — POPULATION, ETHNOGRAPHIE, RELIGION ET MŒURS, INSTITUTIONS ET COUTUMES INDIGÈNES.

TROISIÈME PARTIE. — Organisation administrative.

QUATRIÈME PARTIE. — Organisation financière.

CINQUIÈME PARTIE. — Industrie.

SIXIÈME PARTIE. — Commerce.

SEPTIÈME PARTIE. — Progrès de la colonisation.

APPENDICE. — Observations météorologiques

8537-06. — Corbeil. Imprimerie Éd. Crété.

NNES M

JUIN.					NOVEMBRE.						DÉCEMBRE.						
PLUIE.			VENTS DOMINANT			PLUIE.			VENTS DOMINANTS.				PLUIE.			VENTS DOMINANTS.	
Millimètres.	Jours.	TORNADES.	E. — N.E. — E.N.E.	N.O. — O. — O.N.O.	HUMIDITÉ.	Millimètres.	Jours.	TORNADES.	E. — N.E. — E.N.E.	N.O. — O. — O.N.O.	TEMPÉRATURE.	HUMIDITÉ.	Millimètres.	Jours.	TORNADES.	E. — N.E. — E.N.E.	N.O. — O. — O.N.O.
82,5	8	10	3	5	49,3	»	»	»	35	45	26,0	41,5	»	»	»	38	32
82,2	11	15	4	6	41,9	0,5	1	»	16	15	24,7	36,3	»	»	»	36	5
82,0	8	9	1	4	35,0	»	»	»	27	10	24,9	34,0	»	»	»	42	8
140,5	12	10	5	1	49,4	»	»	»	24	10	26,1	37,5	»	»	»	47	2
146,05	10	11	12	3	49,3	6	1	»	32	14	25,4	30,00	»	»	»	54	5
06.65	9	11	5	4	44,98	0,1	»	»	26	19	25,42	35,86	»	»	»	43	10

